

RAPPORT ANNUEL 2002

SOMMAIRE

Avant-propos p. 4

Les faits marquants en 2002 p. 6

LE REDÉPLOIEMENT STRATÉGIQUE

Le Projet d'orientation stratégique p. 10

Les premiers résultats p. 12

Le renforcement de la démarche qualité p. 15

Le développement des partenariats p. 20

De nouvelles synergies p. 24

LES OPÉRATIONS DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS

Une diversité géographique p. 30

Une priorité sectorielle : l'eau p. 34

Une plus grande transparence : le déliement de l'aide publique française au développement p. 37

Les engagements de l'AFD dans les pays en développement en 2002 p. 38

Les programmes de coopération délégués p. 39

Les interventions de l'AFD en faveur du secteur privé : Proparco p. 42

Quelques exemples d'interventions du FFEM p. 44

Les projets financés par le Groupe AFD en 2002 p. 48

LES OPÉRATIONS DANS L'OUTRE-MER

Les engagements de l'AFD en Outre-mer	p. 54
Le financement et l'appui aux collectivités publiques	p. 55
L'habitat social et l'aménagement	p. 58
Le financement du secteur privé	p. 61
Les activités de représentation d'institutions financières	p. 65
Les concours autorisés en Outre-mer en 2002	p. 66

LA GESTION DES MOYENS

L'organisation du Groupe AFD	p. 70
Les moyens humains	p. 72
Le réseau des agences et bureaux de l'AFD	p. 74
Les moyens financiers	p. 76
Les moyens institutionnels	p. 80
Le conseil de surveillance	p. 81
Les étapes d'un projet	p. 82
La gestion des risques de crédit	p. 84

LA SITUATION FINANCIÈRE

Les grands postes du bilan	p. 89
Comparaison des bilans 2001 et 2002	p. 92
Analyse du résultat de l'AFD	p. 95
Comptes de résultat	p. 96

Le document de référence 2002 (rapport financier) de l'AFD est encarté dans la couverture.

L'Agence Française de Développement vient de franchir en 2002 une étape importante de son existence. Dans le contexte encourageant de reprise des efforts internationaux consécutif à la conférence de Monterrey, le gouvernement lui a donné, en tant qu'opérateur pivot de l'aide publique française au développement, les moyens d'adapter son action aux défis du nouveau Millénaire.

2002, l'année du changement

Plusieurs avancées significatives sont venues jaloner l'année. Le Projet d'orientation stratégique (POS) a été définitivement adopté, puis validé par notre Conseil de surveillance. 2002 a ainsi doté l'AFD d'une véritable feuille de route. Les premiers résultats indiquent que nous avons atteint, et parfois même dépassé, les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés. Autorisée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) à élargir son potentiel d'intervention en prêts et garanties, l'Agence s'est vu offrir, d'autre part, de nouvelles opportunités d'ouverture géographique. Tout en renforçant sa politique de subventions et en dirigeant les ressources correspondantes vers les pays les plus pauvres – notamment vers l'Afrique subsaharienne – elle peut donc étendre désormais son offre de prêts à des Etats n'appartenant plus seulement à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) française. Saluons enfin, comme fait marquant de l'année 2002, l'initiative prise par la France de « délier » la totalité des concours de l'AFD. Cette décision volontariste, qui supprime la clause d'origine pour les biens et services acquis – y compris les études –, devrait, grâce à l'accroissement de la concurrence, renforcer l'efficacité de l'aide.

Un projet stratégique bien engagé

Le Projet d'orientation stratégique a donc fixé les grands principes qui gouvernent dorénavant l'action de l'AFD. Il réhabilite l'aide publique au développement comme une politique fondamentale de la globalisation ; elle en permet la gestion sociale, promeut les biens publics mondiaux et rend possible la régulation des marchés. A partir de ce constat, notre démarche est fondée sur l'affichage de nos ambitions et sur son corollaire, la mesure de notre impact et de notre performance, ainsi que l'évaluation rétrospective des projets. Dans un esprit d'ouverture et de transparence, l'Agence continue de rechercher l'efficacité maximale et la satisfaction des besoins essentiels des populations concernées. Les nouveaux outils de gouvernance interne dont elle s'est dotée sont une preuve de cette exigence de rigueur renforcée : un comité d'audit a été créé tandis que les missions de l'Inspection générale, recadrées, comprennent la mise en œuvre prochaine d'une charte d'éthique et d'un code de déontologie.

Au croisement des intérêts des pays du Sud et de ceux des pays donateurs du Nord, l'AFD intervient, rappelons-le, dans les Etats étrangers issus majoritairement de la Zone de solidarité prioritaire. Elle s'affirme, dans les DOM-TOM, comme un acteur de référence de l'économie locale. La sélectivité géographique et sectorielle de ses concours a été renforcée. L'Agence entend ainsi éviter la dispersion de ses moyens et concentrer son action là où elle peut être la plus efficace, en particulier dans les domaines où son expertise est reconnue et ses avantages comparatifs indiscutables. Parmi les domaines privilégiés, le secteur financier a bénéficié dans les pays en développement d'une progression de 56% des engagements. Outre-mer, nous avons fait le choix de sortir progressivement du jeu concurrentiel pour proposer notre savoir-faire et nos services à l'ensemble des établissements financiers de la place. Dans les domaines de l'éducation et de la santé, les engagements de l'AFD se sont maintenus dans les DOM-TOM à un taux significatif. S'ils restent modestes

dans les pays en développement (45,6 M€), ils affichent cependant une belle progression (55 % sur une année). Enfin, l'AFD a fait de l'accès des populations urbaines du Sud à l'eau potable et à l'assainissement, l'une de ses priorités majeures.

Sur le plan financier, l'Agence propose une gamme étendue d'instruments adaptés aux besoins de ses partenaires, depuis les dons jusqu'aux prêts aux conditions de marché, en passant par les prêts concessionnels, les garanties ou les prises de participation. Nous nous efforçons d'utiliser ces outils de sorte à promouvoir l'efficacité de l'aide, maximiser ses effets de levier et améliorer sa capacité à mobiliser l'investissement privé en direction des pays pauvres. Sans le concours de ce dernier en effet, les objectifs du Millénaire de réduction de la pauvreté – adoptés en 2000 par près de 150 Etats dans le cadre des Nations unies – ne pourront être atteints, car ils sont hors de portée des seuls fonds publics. D'où le développement des garanties et notre engagement dans le montage de Partenariats public-privé (PPP) qui présentent de nombreux avantages. A l'avenir, l'Agence souhaite ainsi associer, sur des projets communs, l'expertise des bailleurs de fonds, le rôle régulateur de l'Etat, l'initiative du secteur privé et la connaissance du terrain par les associations locales d'usagers.

L'AFD, plus qu'un bailleur de fonds

Fort de sa longue expérience, l'AFD s'investit de plus en plus dans la capitalisation de ses acquis et dans le développement de sa démarche qualité. Elle rénove activement ses méthodes d'évaluation des projets. De nouveaux programmes de recherche, conduits par des spécialistes de renommée internationale, ont été initiés. Les réflexions communes avec nos homologues se sont multipliées. L'Agence tient ainsi une place importante dans la réflexion en cours sur l'harmonisation de l'aide au développement.

C'est donc bien l'une des orientations nouvelles de l'AFD que de participer activement au débat d'idées et à l'élaboration de la position de la France à l'égard des grandes thématiques internationales. Cette ambition va au delà de la seule aide au développement. L'Agence apporte régulièrement sa contribution intellectuelle à des groupes de travail ou aux délégations françaises dans les sommets internationaux, comme à Johannesburg en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable.

Le chantier est immense. Il est à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Je voudrais saluer ici le dévouement et la persévérance de l'ensemble de nos agents, répartis entre le siège et nos 42 agences de par le monde. Ceux-ci s'impliquent avec conviction dans la réussite de notre mission, dans des conditions parfois difficiles.

L'engagement de la France, par la voix du Président de la République, de doubler la part de l'aide publique au développement dans notre produit intérieur brut dans les dix prochaines années constitue un formidable élan. L'AFD saura le mettre au service des populations les plus pauvres qu'elle accompagne depuis plus de soixante ans.

Jean-Michel Severino
Directeur général

28 février

Remise du Prix Tropiques

Le Prix Tropiques de l'AFD a été remis dans les salons Boffrand de la Présidence du Sénat le 28 février 2002 par Jacques Pelletier, Président du Jury en présence de Jean-Michel Severino, à Ryszard Kapuscinski pour son livre *Ebène*, publié chez Plon. A titre exceptionnel, les membres du jury ont également décerné un Prix spécial du Jury à Hubert Cochet pour son essai *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, publié aux Editions Karthala. Le Prix Tropiques récompense des auteurs écrivant en français et dont l'œuvre témoigne un intérêt pour les questions de développement et de coopération avec les pays du Sud.

Ryszard Kapuscinski et Hubert Cochet, lauréats en 2002 du Prix Tropiques. Autour de Jacques Pelletier et de Jean-Michel Severino.

12 mars

Rencontre avec le Medef

Le Mouvement des entreprises de France (Medef) a organisé le 12 mars une rencontre avec l'AFD pour débattre ensemble des nouvelles orientations. Des ateliers de concertation ont également été organisés entre les équipes de l'AFD et les membres du Medef International sur des sujets de fond. En amont de cette rencontre, le Medef International avait réalisé une enquête de notoriété auprès de ses membres. Cette consultation a permis d'identifier les thèmes de préoccupation des entreprises vis-à-vis de l'Aide publique au développement (APD) et de l'AFD. Elle permettra ainsi à l'AFD

d'améliorer ses actions en matière de circulation de l'information vis-à-vis des entreprises privées.

21 mai

Séminaire sur les petites entreprises

Le Haut Conseil de la coopération internationale et l'AFD ont organisé un séminaire sur le thème : *La très petite et la petite entreprise et le développement*, avec la participation du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, d'organisations de solidarité spécialisées dans le soutien aux très petites entreprises, de représentants de la Société financière internationale (SFI Banque mondiale), de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission européenne. La rencontre a permis de découvrir de nouvelles initiatives et d'identifier de nouvelles pistes de promotion des investissements privés dans les pays en développement. Le soutien à la petite ou à la très petite entreprise, dont l'importance majeure pour le développement des pays du Sud est constamment réaffirmée, est retenu comme une des priorités de l'appui financier de l'AFD dans les années à venir.

4 juin

Coopération avec la CDC en matière de lutte contre les gaz à effets de serre

Un protocole de coopération entre la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement a été signé. Il porte sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto et le Mécanisme de développement propre (MDP). Cet accord s'inscrit dans le développement de nouvelles approches environnementales par les deux organisations, notamment en termes d'ingénierie financière. La CDC et l'AFD auront la possibilité d'étudier des projets afin

d'évaluer les crédits d'émissions de carbone susceptibles d'être dégagés. En effet, les pays développés, signataires du protocole de Kyoto, proposent aux pays en développement, des financements de projets d'investissement susceptibles de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le tonnage de gaz à effet de serre, dont l'émission aura ainsi pu être évitée, est évalué et traduit sous forme de crédits d'émission. Ces crédits sont reversés au pays financeur et lui permettent d'atteindre ses objectifs de réduction dans le cadre du protocole de Kyoto.

14 juin

Coopération avec la DREE en matière d'amélioration des capacités commerciales des pays en développement

Jean-François Stoll, Directeur des relations économiques extérieures (DREE) au sein du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, et Jean-Michel Severino, Directeur général de l'Agence Française de Développement, ont signé une convention organisant la mise en œuvre d'un programme d'appui au renforcement des capacités commerciales dans les pays en développement.

Jean-Michel Severino et Jean-François Stoll.

Les deux établissements poursuivent ainsi les recommandations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement qui souligne l'importance d'une bonne insertion des pays

pauvres dans le commerce mondial en renforçant les capacités commerciales et l'assistance technique de ces pays. Une bonne gestion du commerce mondial repose sur un accès égal des partenaires aux marchés. L'influence du commerce international sur la croissance et la bonne gouvernance commerciale font de l'amélioration des capacités commerciales une contribution à la production d'un bien public global.

La convention prévoit la mise en œuvre d'un programme favorisant l'intégration des pays pauvres dans les échanges internationaux. Les axes privilégiés sont l'appui à l'amélioration des capacités d'exportation et l'appui aux capacités de négociation des pays pauvres dans le système commercial mondial. Ces actions visent à appliquer de nouvelles règles de commerce national ou régional et à favoriser l'émergence de réseaux d'information, de formation et de contacts avec la société civile.

5 juillet

Convention pour un programme d'énergie renouvelable dans l'Outre-mer

Cinq sociétés immobilières, chargées du financement de logements sociaux dans l'Outre-mer, ont signé une convention en faveur d'un Programme d'énergie renouvelable (Peren). Ces sociétés, filiales de l'Agence Française de Développement, sont la Sig de Guadeloupe, la Siguy de Guyane, la Simar de Martinique, la Sic de Nouvelle-Calédonie et la SIDR de la Réunion. Elles gèrent, au total, un parc immobilier de 45 000 logements.

Ces cinq sociétés ont manifesté leur volonté de s'engager dans de véritables politiques de développement durable, notamment en matière d'énergie renouvelable. Elles ont donc décidé de mettre en commun leurs efforts afin de promouvoir et d'équiper progressivement leur parc locatif

de systèmes d'alimentation d'eau chaude à partir de l'énergie solaire. La convention signée a pour objectif la mise en commun des expériences acquises à travers des programmes d'équipement que chaque société décide d'engager. Les sociétés se sont engagées à établir un programme d'équipement progressif de leur parc et à en établir régulièrement un bilan, publié notamment à l'occasion de leurs rencontres régulièrement organisées par l'AFD.

26 août

Participation de l'AFD à la délégation française au sommet de Johannesburg

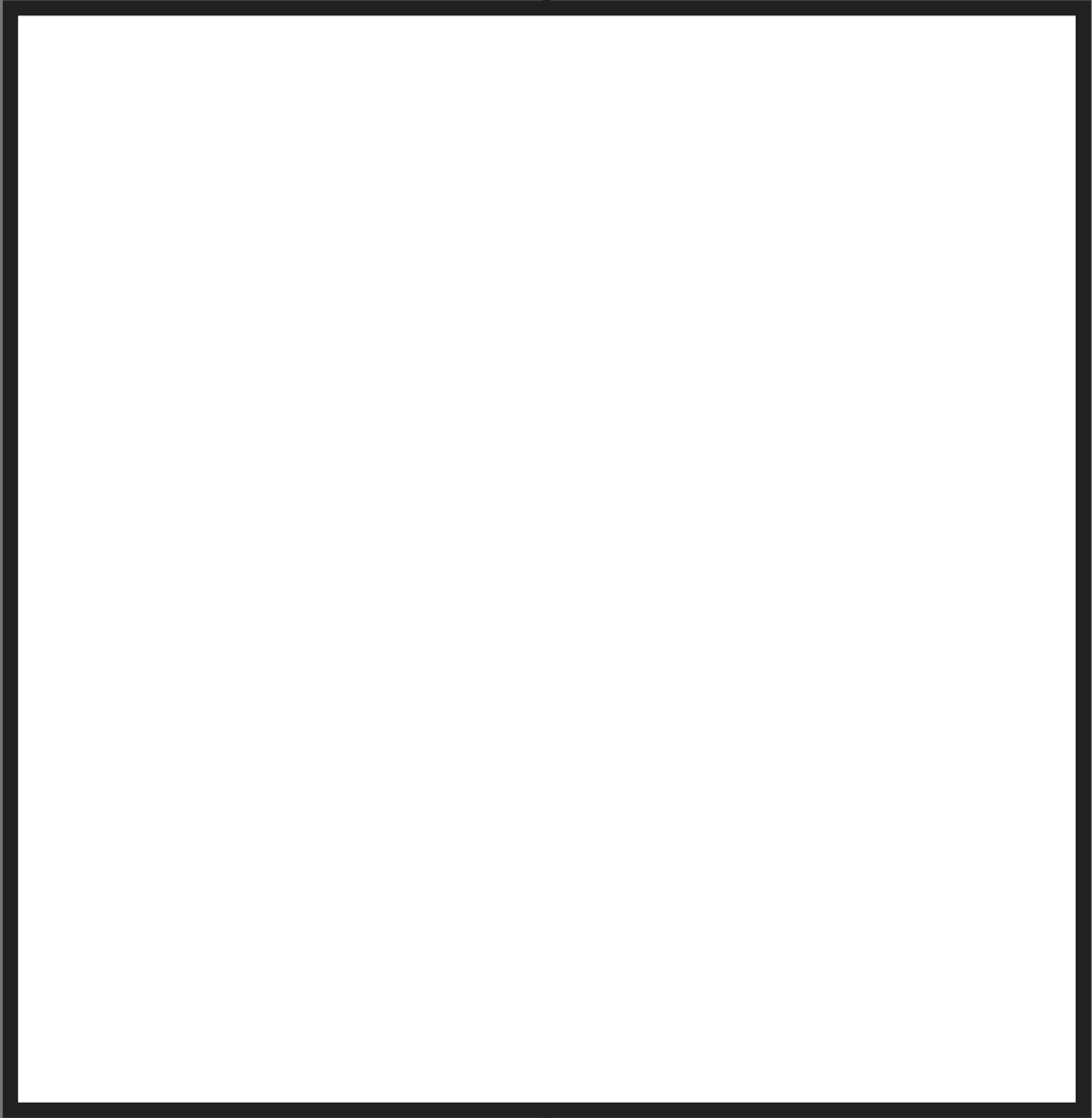
L'AFD était largement représentée à l'occasion du Sommet international sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Ce Sommet a été l'occasion de rencontres et de débats sur le développement durable de la planète. Il a réuni chefs d'Etat et de gouvernements, organismes publics, représentants d'entreprises et d'organisations non gouvernementales. Il a permis aux participants d'aborder cinq grandes thématiques du développement durable : l'accès à l'eau potable, l'énergie, la productivité agricole, la biodiversité et la santé. La délégation française a largement contribué à enrichir les débats sur ces cinq thèmes et proposé des mesures concrètes pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement. Dans le prolongement de ce sommet, afin de poursuivre ses travaux et contribuer ainsi à la réflexion sur l'aide publique au développement, l'AFD a intégré différents dispositifs, notamment une initiative européenne sur la question de l'énergie et une conférence à la convention sur la désertification. L'AFD a également contribué aux réflexions menées dans le cadre des forums de Davos et de Porto Allegre,

de la conférence de Monterrey en février, de la conférence ABCDE d'Oslo et au sommet du G8 à Kananaskis en juin, ainsi qu'au sommet de Beyrouth en octobre.

15 octobre

Inauguration d'un bureau de représentation de l'AFD à Bruxelles

Dans le cadre du développement de sa coopération avec les institutions européennes, l'AFD a ouvert une représentation permanente à Bruxelles. Les nouveaux locaux ont été inaugurés le 15 octobre en présence de Jean-Michel Severino. Ces locaux sont partagés avec ceux de nos confrères allemands de la KfW, ce qui constitue une opportunité de renforcement de la coopération avec cet organisme, avec lequel l'AFD avait signé un accord de partenariat en 1998. Depuis 1992, un programme de mise à disposition croisée de personnel entre l'AFD et de la KfW lie nos deux établissements.



LE REDÉPLOIEMENT STRATÉGIQUE

L'année 2002 a été la première année de mise en œuvre du Projet d'orientation stratégique (POS), lancé en 2001 et approuvé par le Conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement en mars 2002.

Dans ce contexte, et au-delà des activités traditionnelles qui sont renforcées, deux axes nouveaux ont émergé cette année, conformément aux objectifs du POS : un axe "capitalisation et gestion du savoir" et un axe "ouverture sur l'extérieur" afin notamment de contribuer aux grandes thématiques développées dans la plupart des sommets internationaux. Ces activités nouvelles alimentent à la fois la performance "interne" – pilotage par la stratégie, pertinence, qualité des stratégies d'intervention – et la contribution à l'élaboration du discours de la France dans les grands débats internationaux sur le développement.

Le Projet d'orientation stratégique (POS), adopté en 2002, a conduit l'AFD à opérer un repositionnement significatif de ses interventions dans les Etats étrangers, d'une part, et dans les départements et territoires d'Outre-mer, d'autre part.

La mise en œuvre du Projet d'orientation stratégique a concerné l'ensemble des structures du groupe, opérationnelles comme fonctionnelles. Elle s'est appuyée, en termes d'animation et d'organisation, sur la nouvelle direction de la Stratégie, créée en 2002 dans le cadre de la réorganisation de l'AFD. Cette direction structure dorénavant ses travaux autour de quatre grandes questions : comment mieux appréhender le contexte d'intervention de l'AFD ? Comment mieux définir le champ de cette intervention ? Comment mieux organiser les modalités d'action de l'AFD ? Comment mieux piloter l'AFD ?

Un repositionnement stratégique

Dans les Etats étrangers, l'AFD a redéfini sa stratégie.

- Elle concentre son action sur des sujets d'intérêt commun à la fois à la stratégie française d'aide publique au développement et à la stratégie de développement des pays du sud.
- Elle gère ses opérations en recherchant à maximiser les effets de levier. Pour cela, elle privilégie le montage de partenariats avec les autres bailleurs de fonds, avec les entreprises privées et avec la société civile, afin d'offrir des solutions de financement appropriées à chaque situation.
- Elle s'inscrit dans une perspective stratégique globale au profit du gouvernement français et de la communauté internationale, en formalisant et en communiquant son expérience d'acteur de terrain.

Outre-mer, l'AFD demeure un acteur de référence de l'économie grâce à son activité de financement direct des collectivités locales et de projets, et de refinancement de ses filiales bancaires et de crédit.

Ce positionnement amène l'AFD à recentrer son action autour de finalités stratégiques. L'Agence :

- devient le prestataire de solutions locales, en sortant progressivement du jeu concurrentiel pour devenir un allié de tous les établissements financiers de la place ;
- améliore sa contribution au développement et apporte son appui aux pouvoirs publics et aux acteurs privés par un rôle de conseil, par de nouveaux services et de nouveaux instruments financiers et par une veille stratégique d'identification des opportunités économiques ;
- est le premier agent de la coopération régionale entre l'Outre-mer et son environnement international.

Des objectifs opérationnels

Sur la base de ce positionnement stratégique, le Projet d'orientation stratégique a retenu des objectifs précis fondés sur un principe de sélectivité, aussi bien géographique que sectorielle.

L'Agence articule ainsi son action autour des régions et des métiers correspondant à ses priorités stratégiques et à ses avantages comparatifs. Ces objectifs répondent aux enjeux de la politique publique française à l'étranger

et dans l'Outre-mer : sécurité, paix, stabilité, migrations, biens publics globaux et promotion de l'influence française.

L'Agence focalise son action autour des thèmes du développement durable : pour un développement économique stable et efficace, soucieux de cohésion sociale et respectueux de l'environnement.

L'Agence utilise les avantages comparatifs propres à l'établissement, notamment ceux liés à l'effet de synergie entre l'Outre-mer et les États étrangers.

L'AFD renforce, par ailleurs, sa démarche qualité en mesurant davantage les impacts de ses opérations et en améliorant la gouvernance, l'organisation et le suivi des performances globales du groupe.

Elle développe ses partenariats stratégiques et financiers avec l'ensemble de ses partenaires : avec les autres bailleurs de fonds en développant notamment les activités d'arrangement de financements bilatéraux et multilatéraux ; avec les institutions de l'Union européenne ; avec le secteur privé, les organismes de recherche et le monde scientifique, les organismes financiers spécialisés, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales.

Elle contribue aux engagements internationaux de la France et à la rénovation de la politique d'aide au développement en engageant un programme pluriannuel de réflexion et de capitalisation de son expérience qui permet, notamment, d'alimenter de ses propositions les positions françaises dans les grandes enceintes internationales.

Une activité en croissance

Si l'année 2002 a été consacrée à la finalisation et à l'adoption du Projet d'orientation stratégique, elle a également été la première année de sa mise en œuvre. Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints. Certains ont même été dépassés.

Le volume global d'activité en 2002 a connu une croissance sensible par rapport à l'année précédente. Dans l'Outre-mer, les engagements ont progressé, cette hausse étant liée à celle des prêts directs, ceux consacrés au secteur bancaire restant stables. Dans les États étrangers, la croissance des engagements traduit un accroissement de l'effort de l'aide publique au développement de la France. Les objectifs d'engagements fixés pour l'année 2002 ont été légèrement dépassés, qu'il s'agisse des prêts ou des garanties.

Les Prêts à conditions très concessionnelles (PTC), qui sont destinés aux pays bénéficiant de l'initiative de réduction de la dette, mais qui ne font pas partie des Pays les moins avancés (PMA), sont toutefois restés en deçà des prévisions, en raison des contraintes liées à leur emploi. En effet, les pays pauvres très endettés identifiés comme étant ceux susceptibles de pouvoir bénéficier de ce type de financement particulier (Ghana, Côte d'Ivoire, Cameroun, notamment) n'ont finalement pas réalisé les objectifs qui leur auraient permis d'accéder à ce type de concours financiers en 2002.

En revanche, malgré un contexte international difficile, les objectifs ambitieux fixés en 2002 en matière d'octroi de concours directs à l'économie (concours dits non souverains, c'est-à-dire n'endettant pas les États) ont été atteints.

Une sélectivité géographique progressive

Conformément à ses orientations, l'AFD a cherché, dès 2002, à mettre en œuvre une stratégie géographique plus sélective, évitant une trop grande dispersion des moyens, notamment pour les subventions.

L'Agence distingue des pays dans lesquels elle peut se fixer comme objectif, à l'intérieur des moyens disponibles, de mener une coopération large, impliquant un rôle de bailleur bilatéral de référence, une connaissance globale de la situation, et une présence dans plusieurs secteurs clés, favorisant ainsi son dialogue avec les acteurs locaux. D'autres pays au contraire, relèvent d'une coopération ciblée, impliquant une présence pérenne de l'AFD sur un nombre limité de secteurs dans lesquels elle possède une expérience reconnue vis-à-vis des autres bailleurs. Enfin, dans certains pays, son activité a vocation à être de nature plus ponctuelle.

Dans le même temps, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 11 décembre 2002 a décidé, en lien avec l'AFD, que certains pays n'appartenant pas à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) pourraient bénéficier de prêts ou de garanties sur des thématiques présentant un intérêt particulier pour les enjeux internationaux de la France en matière de coopération. Les premiers projets dans ces pays seront identifiés en 2003 et mis en œuvre en 2004.

Un recentrage sectoriel

Dès 2002, l'AFD a concentré ses engagements sur plusieurs secteurs retenus comme prioritaires. Ces secteurs ont été choisis à la fois parce que l'AFD dispose d'une expérience significative et reconnue dans ces domaines et parce qu'ils font partie des enjeux importants au plan mondial (secteur de l'eau, de la finance, problématique de l'aménagement de l'espace, de l'accès aux services sociaux). La thématique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) a été structurante dans les réflexions sur les stratégies d'intervention en 2002 et le demeurera en 2003.

Les grands domaines d'intervention en 2002 ont concerné le développement rural et l'environnement (23% des engagements), le secteur bancaire et financier (20%), l'aménagement du territoire, les infrastructures (y compris l'eau) et le développement urbain (43%), et enfin, le développement humain dans les secteurs sociaux, de l'éducation et de la santé (11%). Un quart des volumes réalisés dans l'aménagement du territoire et le développement urbain a concerné des opérations effectuées en financement non souverain, c'est-à-dire n'endettant pas les États.

La démarche de sélectivité sectorielle vise également une plus grande cohérence avec celle de sélectivité géographique : le nombre de secteurs dans lesquels l'AFD peut être présente dépend de la nature de la coopération recherchée dans un pays donné, selon qu'elle est large, ciblée ou ponctuelle.

L'effort de sélectivité se traduit, dès 2002, par une hausse substantielle du montant moyen des projets : 11M€ en moyenne, nettement au-delà des objectifs qui fixaient des niveaux de 7M€ en 2002 à 10M€ en 2005. Ce niveau exceptionnel a été atteint grâce à plusieurs opérations de grande ampleur. A l'avenir, le montant moyen des projets devrait se stabiliser autour des chiffres fixés dans le Projet d'orientation stratégique.

Un développement des partenariats financiers

La démultiplication de l'action de l'AFD est également renforcée par les cofinancements et les accords de partenariats, dont le développement est un des axes forts de sa stratégie. Plus de la moitié des engagements de l'Agence porte sur des projets cofinancés. Ces principaux partenaires multilatéraux sont la Banque européenne d'investissement (BEI), notamment en Afrique subsaharienne et dans les pays du Maghreb, et la Banque asiatique de développement (BAsD), premier partenaire financier de l'AFD en Asie du Sud-Est. En Afrique de l'Ouest, où 50% des projets soutenus par l'Agence sont déjà cofinancés, de nouveaux partenariats devraient déboucher avec l'agence de coopération allemande KfW sous forme de mandats de gestion et d'actions sectorielles communes. Les discussions se poursuivent également avec la Commission européenne pour la mise en place de partenariats similaires, notamment au Tchad. Par ailleurs, l'AFD a prévu de développer des propositions d'appui et de services pour la coopération des collectivités locales françaises (coopération décentralisée).

Un fort effet de levier

L'effet de levier en Aide publique au développement (APD) est mesuré par le rapport entre le montant des engagements en prêts concessionnels et celui des crédits budgétaires nécessaires à leur mise en place.

Grâce à l'utilisation de la nouvelle gamme de produits financiers, l'effet de levier en APD a atteint un taux (1,9) dépassant nettement les objectifs du POS qui prévoyait une progression régulière à partir de 1,6 en 2002 jusqu'à 2,1 à l'horizon 2005-2006. Pour 2003, l'objectif est d'obtenir un effet de levier en APD proche du taux élevé atteint en 2002.

Des risques maîtrisés

La maîtrise des risques est un élément important de la stratégie de l'AFD pour garantir sa stabilité financière. Elle s'articule autour de la gestion, la cotation et la surveillance des risques de crédit. Elle nécessite de mettre l'accent sur la qualité des montages juridiques opérationnels, sur l'évaluation des contreparties, sur la surveillance des risques à travers les instruments de cotation et de consolidation, sur les contrôles des versements.

En 2002, la nouvelle méthode de cotation des risques sur les établissements de crédit a été finalisée. Elle est commune à l'AFD et à ses filiales, notamment celle spécialisée dans le financement du secteur privé, la Proparco, qui a appliqué, en 2002, le dispositif de cotation des risques non souverains en usage à l'AFD. Cette méthode renforce à la fois les critères qualitatifs d'évaluation et l'analyse de la solidité de la contrepartie. Elle permet un suivi périodique et consolidé des risques et constitue la référence du dispositif de couverture des créances compromises.

Un accroissement du rythme de décaissement

Dès cette année, l'intensification des efforts de suivi de l'exécution des projets a permis d'accroître le rythme de décaissement des opérations : le ratio des versements dans l'année rapportés au montant restant à verser en début d'année, est ainsi passé de 17,9% fin 2001, à 19,3% fin 2002. Cette mesure signifie que les projets financés par l'AFD sont décaissés en moyenne en 5 ans environ, un niveau qui peut encore être amélioré à la marge, mais qui est très proche de celui observé dans des institutions comparables.

La poursuite des efforts en 2003

Les objectifs 2003 s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accroissement de l'effort d'Aide publique au développement (APD) conduite par les autorités françaises. Cette politique prévoit de faire passer l'APD française de 0,36% du PIB en 2002 à 0,39% du PIB en 2003. S'agissant des prêts, souverains et non souverains, les objectifs fixés aujourd'hui pour 2003 sont sensiblement supérieurs à ceux fixés en 2001 (+ 37 M€). Ils sont, par ailleurs, en nette progression par rapport aux réalisations 2002 (+63 M€, soit une hausse de 17%). Au sein de ces objectifs globaux, ceux fixés pour les prêts à conditions très concessionnelles ont été revus à la baisse, notamment en raison de la situation économique du Cameroun et de celle, aggravée par les événements politiques récents, de la Côte d'Ivoire. L'objectif d'accroissement du volume des autres prêts souverains (+ 96 M€ par rapport aux objectifs initiaux) repose sur la poursuite du développement des nouveaux instruments financiers, dont la gamme, notamment en termes de maturité et de différé, a pu être élargie grâce au déliement de l'aide française (cf. page 37). L'objectif pour les prêts non souverains, comme celui en matière de garantie, table sur une stabilisation par rapport aux réalisations de 2002 (déjà supérieures aux objectifs), tout comme celui en matière de garanties.

La progression la plus significative devrait concerner les projets financés sur subvention. En hausse de 38 M€ (+20%), ils prennent la forme d'autorisations de programme inscrites dans la loi de Finances 2003, reflétant ainsi les engagements pris par la France dans ce domaine.

De nouveaux outils de programmation stratégique

Pour mettre en œuvre sa stratégie, l'Agence s'est dotée d'outils et de procédures qui permettent en permanence d'assurer, de suivre et d'évaluer la cohérence de la programmation stratégique et de son exécution avec les orientations fixées par l'établissement. Ces outils permettent également de réévaluer périodiquement la pertinence des orientations elles-mêmes.

Dans cet esprit, l'AFD a présenté pour la première fois à son Conseil de surveillance en décembre 2002, un plan d'affaires pour l'année 2003. Ce plan, présenté en même temps que les comptes prévisionnels, s'appuie sur un bilan de l'année 2002 et trace les grandes lignes des perspectives pour l'année à venir en termes stratégiques, opérationnels et financiers. Désormais, un plan d'affaires sera préparé chaque année et permettra de faire le point sur l'exécution de la stratégie et les évolutions qui peuvent lui être apportées.

Un renforcement du suivi de la qualité des projets

L'AFD a entrepris de rénover ses outils de suivi de la qualité et des résultats de ses interventions. Ces outils de suivi s'inscrivent dans un processus allant de l'identification du projet jusqu'à son évaluation ex-post, à travers les phases de préparation, de suivi, d'exécution et de clôture.

Le système d'information de l'Agence a été rénové pour permettre le suivi et l'évaluation de l'ensemble des projets. Il couvre désormais le cycle du projet depuis l'identification, jusqu'à sa présentation au Conseil de surveillance. En 2003, ces travaux de rénovation seront poursuivis, avec notamment une adaptation du système aux spécificités de nos engagements dans l'Outre-mer.

L'AFD a également mis en place, à titre expérimental, un dispositif d'évaluation de la qualité des projets en phase d'exécution et des risques de mise en œuvre qui leur sont associés. Ce dispositif vise à identifier rapidement les projets nécessitant une supervision particulière, une réorientation, voire une clôture. Il permet d'améliorer le suivi général des projets et d'en accroître l'efficacité en termes, d'une part, d'exécution et, d'autre part, de contribution au développement. Ce dispositif, testé en 2002, devrait être opérationnel en 2003.

Une analyse de la méthodologie retenue pour l'élaboration des "rapports d'achèvement de projet" a été entreprise. Il s'agit de consolider les résultats obtenus sur la période 1998-2002 et d'identifier les limites de l'exercice de notation de certains critères, en particulier ceux liés à la mesure des impacts et de la viabilité des opérations. L'analyse a porté sur 395 rapports et a permis de fiabiliser les données réunies. Elle constitue une base d'information qui pourra nourrir les réflexions sur les mesures des résultats et des impacts.

Un effort méthodologique important a été entamé pour faire de l'évaluation rétrospective un des outils de capitalisation de l'expérience et de pilotage par la stratégie. Ces évaluations rétrospectives, réalisées jusqu'en 2002 par une équipe d'évaluateurs internes à l'AFD, pourront désormais bénéficier de l'appui d'expertises externes. Outre l'appel à des évaluateurs extérieurs, des missions conjointes avec d'autres bailleurs de fonds sont

Les critères d'évaluation des projets

La performance et la qualité des projets sont mesurées par le biais d'un système normalisé de notation. Tous les projets évalués et faisant l'objet d'un rapport d'achèvement sont appréciés selon cinq critères et à plusieurs niveaux de satisfaction. Les cinq critères d'évaluation retenus sont : la conception et l'instruction du projet, l'exécution, les objectifs globaux ou les finalités spécifiques, l'impact et la viabilité. Ces critères sont eux-mêmes détaillés en sous-critères, commentés ou notés pour l'impact et la viabilité.

prévues, ainsi que la mise en débat au sein de “panels” d'utilisateurs ou de bénéficiaires. De plus, alors que les évaluations concernaient essentiellement des projets ou des groupes de projets, l'AFD élargit l'application de son champ d'évaluation en s'orientant vers des évaluations sectorielles, thématiques ou géographiques.

Le développement de ces évaluations transversales sur de longues périodes, associé à l'enrichissement des méthodes d'évaluation des résultats et à l'introduction de mesures d'impacts, permettra un plus grand échange avec l'extérieur.

Le développement de la recherche

Au-delà de ses activités traditionnelles de financement de projets, l'AFD a désormais pour vocation de devenir un “centre ressource” sur les stratégies et les pratiques du développement. Cette nouvelle mission implique de produire des éléments de réflexion sur les missions de l'Aide publique au développement (APD) et sur les actions menées, de manière à alimenter, en particulier, l'élaboration des positions françaises dans le cadre de l'APD et des grandes thématiques internationales. L'Agence a ainsi apporté une contribution importante à la réflexion de la délégation française lors du sommet de Johannesburg.

DES SÉMINAIRES THÉMATIQUES

L'AFD a organisé, en 2002, plusieurs conférences thématiques. L'une d'entre elles, organisée conjointement avec la Banque mondiale les 9 et 10 décembre 2002, a permis de débattre de la gouvernance des revenus des ressources naturelles. Ce séminaire a réuni environ 70 participants, représentants des administrations françaises et étrangères, organisations internationales et non gouvernementales, universitaires, entreprises multinationales. Il a été marqué par les interventions de personnalités, dont Michel Camdessus, ancien Directeur général du FMI, et Robert Fowler, représentant du Premier ministre canadien au G8 pour les questions africaines. On connaît les déséquilibres qui peuvent être engendrés par une mauvaise gestion de ces ressources. Ce thème assez général a suscité toute une cascade de réflexions sur le suivi des flux de matières premières, la transparence dans la déclaration des revenus pétroliers, le blanchiment des revenus des ressources naturelles, les mesures de sanction à adopter, les incitations à l'investisse-

ment dans des pays risqués et les instruments pour amortir les effets de la chute des prix des matières premières.

Toujours dans le cadre d'un renforcement de la réflexion avec les autres bailleurs de fonds internationaux, une conférence de Nicholas Stern, Premier Vice-président et Economiste en chef de la Banque mondiale, s'est déroulée dans les locaux de l'AFD le 19 décembre sur le thème : “Au-delà des frontières, innovation, participation et développement”, organisée par le Conseil d'analyse économique (CAE).

Nicholas Stern a présenté une stratégie de développement basée sur deux piliers : créer un climat d'investissement favorable à une croissance dynamique et permettre aux plus pauvres de s'approprier ce processus de croissance. Il a décrit, à partir de ces éléments de stratégie, un plan d'action pour la communauté internationale, dont l'innovation et la participation constituent le point central.

L'année 2002 aura été marquée par l'élaboration d'un programme de travail autour de deux thèmes prioritaires, déclinés en une quinzaine d'études.

Le premier thème concerne la compétitivité des économies en développement. Dans ce cadre, les réflexions portent sur les déterminants de la compétitivité et sur les moyens de la renforcer. L'accent est mis, en particulier, sur trois thématiques :

- l'accès aux marchés internationaux pour les pays du Sud ;
- le rôle des investissements directs étrangers dans le développement ;
- la compétitivité et la mise à niveau des économies du Sud.

En outre, deux autres thématiques font l'objet d'une veille stratégique : les technologies de l'information et la protection intellectuelle dans les pays en développement, ce second thème portant sur le lien entre institutions et développement.

Le second thème porte sur le rôle des institutions dans le développement socio-économique et, plus généralement, les relations entre gouvernance et développement économique. Celles-ci sont susceptibles de faire l'objet de différents sujets et notamment :

- le rôle socio-économique de l'Etat ;
- les inégalités et la croissance ;
- la décentralisation et le soutien aux collectivités locales ;
- la problématique de la gouvernance internationale.

Enfin, des études sont menées sur l'émergence du concept de "bien public mondial" et des travaux spécifiques sont lancés sur l'effet de serre et le Sida. L'AFD a mis en place cette année des réseaux d'experts dans plusieurs domaines de l'aide publique au développement, notamment les équilibres économiques et les interventions post-conflit. Ces réseaux de réflexion offrent des opportunités d'approfondissement collectif des grandes thématiques du développement. Ils associent des spécialistes de l'AFD et des experts extérieurs. Ils permettent la capitalisation des expériences et l'exploration de solutions proposées par d'autres organismes d'aide au développement, confrontés à des problématiques du même type. En outre, des groupes d'échanges et de réflexion se sont ouverts au sein de l'établissement sur des thématiques générales comme le développement rural, les infrastructures ou le partenariat entre le financement public et le financement privé.

Une meilleure gouvernance interne

Une nouvelle organisation a été mise en place au 1er juin 2002 dans le but d'une meilleure gouvernance interne.

Une direction de la Stratégie a été créée. Elle a pour mission d'une part d'élaborer la doctrine et les orientations générales de l'AFD, et d'autre part de promouvoir, coordonner et synthétiser la production stratégique et intellectuelle de l'Agence. Cette nouvelle direction regroupe ainsi les structures qui contribuent à l'élaboration de la politique et de la stratégie du groupe de l'AFD, aux études thématiques et transversales, à la recherche, à la communication et à l'information.

LES ÉVALUATIONS RÉTROSPECTIVES RÉALISÉES EN 2001 ET 2002

Les évaluations de projets sont conduites suivant une méthodologie qui se conforme aux préconisations du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et dont les termes sont réunis au sein du " guide de l'évaluation " de l'AFD. Elles portent à la fois sur la conception et la pertinence des projets, sur le processus d'études, d'instruction et de mise en œuvre, sur les résultats obtenus, appréciés en termes d'efficacité et d'efficacités, sur l'impact institutionnel, économique, social et environnemental et enfin sur la viabilité institutionnelle, technique et financière.

Au cours des deux dernières années 2001 et 2002, vingt missions d'évaluation ont été réalisées. Dix-huit d'entre elles ont permis d'évaluer trente-sept projets. Les deux dernières évaluations sectorielles (secteur rural au Mali et collectivités locales à Mayotte) ont porté sur un nombre total de concours de l'ordre de 160 et sur un montant total d'engagements supérieur à 380 M€, toutes zones géographiques confondues (y compris les DOM-TOM) et tous instruments inclus (y compris Proparco). Ce montant représente environ 25 % des engagements annuels du Groupe AFD.

Sur ces vingt missions d'évaluation, neuf ont été effectuées en Afrique subsaharienne (portant sur un montant d'engagements de 153 M€ soit environ 40 % du total), quatre missions ont eu lieu dans la zone Maghreb - Méditerranée (131 M€ soit 35 % du total), trois en Asie du Sud-Est (6 M€ d'engagements) et trois dans les départements et territoires d'Outre-mer (90 M€ d'engagements). Une seule mission a été réalisée dans la zone Caraïbes, à Haïti (1,7 M€ d'engagements).

Les secteurs évalués (agriculture, infrastructures de base, développement local en zone rurale, développement urbain, appui aux collectivités locales et refinancement du secteur bancaire) contribuent à un développement plus durable des pays. Les projets ou programmes concourent également à la réduction de la pauvreté et des inégalités en permettant, soit l'amélioration des conditions de vie, soit le renforcement des capacités, soit l'augmentation des revenus. Certains d'entre eux contribuent à la réduction de deux, voire de trois, formes de pauvreté et d'inégalité. Une classification des projets évalués a été faite sur la base de ces trois critères d'impact :

■ **Amélioration des conditions de vie** : les évaluations ont concerné le Maghreb (programmes d'électrification

rurale au Maroc et en Tunisie), l'Afrique subsaharienne (secteur de l'eau au Sénégal et au Mozambique) et Haïti (alimentation en eau potable des quartiers défavorisés de Port-au-Prince) pour un montant total de 160 M€.

■ **Renforcement des capacités** : sont concernés (pour un total de 21 M€) un projet d'appui à l'aménagement urbain au Laos (Luang Prabang) et quatre projets relevant du secteur du développement local en zone rurale : le programme de développement agricole de Sidi Bouzid en Tunisie, l'appui aux organisations professionnelles agricoles en Guinée et au Burkina Faso, le développement rural du district de Phong Saly au Laos.

■ **Amélioration des revenus** : un projet d'aménagement urbain et de cité hôtelière à Angkor au Cambodge (2 M€) et l'ensemble des évaluations réalisées dans le secteur agricole relèvent de cette catégorie : le portefeuille de l'AFD ayant été important dans ce secteur au cours des années 90, il a fait l'objet de nombreuses évaluations, essentiellement en Afrique subsaharienne pour plus de 80 M€ (filiale fruits et légumes au Burkina Faso, projet forestier en Côte d'Ivoire, cultures maraîchères et élevage péri-urbain au Gabon, riziculture et périmètres irrigués au Mali, évaluation de l'ensemble des interventions dans le secteur rural depuis 1990 au Mali).

Les quatre dernières évaluations concernent :

■ **Les infrastructures dans les DOM-TOM** : complexe aéroportuaire en Martinique (26 M€), équipements hydroélectriques en Polynésie (41 M€) et financement des collectivités locales de Mayotte (environ 80 concours pour un montant de 23 M€).

■ **Le refinancement du secteur bancaire** : une évaluation a porté sur les financements de l'AFD et de Proparco accordés au secteur bancaire marocain (Banque nationale de développement économique) pour soutenir les projets de cimenteries et étendre les capacités de production. Les montants concernés sont d'environ 27 M€.

Ces évaluations portent à 125 le nombre de missions d'évaluations réalisées de 1993 à 2002 et à 265 le nombre de projets, filiales ou instruments de financement évalués, soit une moyenne de vingt-sept projets évalués chaque année.

La direction des Opérations dans les Etats étrangers a adopté une organisation regroupant des départements géographiques et des départements techniques. Les départements géographiques sont chargés de la programmation stratégique et de l'allocation des moyens nécessaires à la réalisation des opérations de financement. Les départements techniques assurent le montage technique des projets de façon transversale. Ces derniers se répartissent entre les secteurs du développement humain, du développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles, des infrastructures et du développement urbain, des financements structurés et de l'appui au secteur privé.

L'extension de la zone de compétence de la direction des Opérations dans l'Outre-mer aux Etats étrangers limitrophes a favorisé une organisation dédoublée : d'une part une structure chargée des engagements (dont les activités ont été élargies aux Etats étrangers du périmètre) et d'autre part une structure en charge des nouveaux produits financiers.

Le Secrétariat général s'est réorganisé afin de mettre à niveau, moderniser et dynamiser la gestion de l'établissement.

Renforcement des structures de contrôle

L'AFD a renforcé ses structures de contrôle, avec la création d'un comité d'Audit et la rénovation de l'Inspection générale.

Le comité d'Audit, créé en février, est composé de trois membres extérieurs, désignés par le Conseil de surveillance de l'Agence. Le rôle de ce comité est de vérifier les pratiques bancaires de l'AFD en tant qu'établissement de crédit. Il porte ainsi une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, au plan de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance ou de maîtrise de risques. Il a vocation, quand cela est nécessaire, à proposer des actions complémentaires sur ces points.

L'Inspection générale a dorénavant des missions recentrées sur les seules fonctions d'audit et de contrôle, abandonnant toute fonction opérationnelle de gestion. Elle met en œuvre un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble des cycles significatifs et les risques auxquels l'AFD est confrontée dans ses activités. Elle a démarré un travail de réflexion sur la fonction "déontologie" qui aura pour objet de faire respecter, à l'intérieur de l'établissement et de ses filiales, les règles de bonne conduite, tant en interne que vis-à-vis des tiers. Ce travail doit aboutir à des propositions de mise en œuvre, dès 2003, d'une charte d'éthique et d'un code de déontologie.

La contribution de l'AFD aux grands rendez-vous internationaux

La programmation des travaux thématiques et des études transversales de l'AFD est désormais en partie rythmée par les grands rendez-vous internationaux. En application des instructions de sa lettre de mission, l'Agence est active dans les dispositifs interministériels de préparation de ces rendez-vous. Pour chacun d'eux, l'AFD s'est organisée pour, d'une part, comprendre les enjeux et les implications pour son activité et, d'autre part, contribuer à l'élaboration d'initiatives françaises.

Ainsi, après avoir activement participé en 2002, au sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, l'AFD a intégré, dans son prolongement, différents dispositifs qui explorent les suites à donner à ce sommet : initiative européenne sur l'énergie, groupe consultatif d'un programme regroupant plusieurs bailleurs de fonds, conférence des parties à la convention sur la désertification.

Un groupe de travail transversal a été constitué pour préparer la participation de l'AFD au sommet mondial sur l'eau de Kyoto en mars 2003. Un autre groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la contribution concrète que l'AFD peut apporter à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), qui devrait constituer l'un des thèmes du prochain sommet du G8 qui sera présidé par la France à Evian. Ce sommet s'inscrira dans la continuité des conférences et sommets qui l'auront précédé, notamment le sommet Franco-britannique et le sommet Afrique-France de février 2003.

Les partenariats avec des institutions publiques et financières

Une réflexion a été menée cette année en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à propos de la coopération décentralisée. En outre, les deux organisations ont signé au mois de juin un protocole de coopération qui consiste à mettre en œuvre le protocole de Kyoto sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Le protocole signé entre l'AFD et la CDC s'inscrit dans le Mécanisme du développement propre (MDP) et engage les deux organisations dans une approche environnementale du développement.

D'autre part, l'Agence a signé une convention avec la Direction des relations économiques extérieures (DREE) dans le but de faciliter l'insertion des pays pauvres dans le commerce mondial.

Ces deux événements sont développés dans la rubrique des faits marquants de l'année.

Les partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux

L'AFD a amorcé, cette année, une politique de rapprochement et de dialogue en direction de la Banque asiatique de développement, de la Banque africaine de développement, du Fonds arabe pour le développement économique et social, de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et de la Commission européenne.

L'AFD participe activement aux travaux engagés sur la thématique de l'harmonisation de l'aide et des approches sectorielles et budgétaires, contribuant ainsi à la réflexion internationale et au suivi de la conférence

de Monterrey. L'Agence a, en outre, participé au groupe de travail mis en place par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), comité français qui contribue à l'élaboration de la position française au sein du groupe de travail du Comité d'aide au développement sur le même sujet. Dans ce processus, l'AFD a organisé un séminaire ouvert aux administrations françaises, à l'occasion duquel les bailleurs de fonds sont venus présenter leurs positions.

Afin de renforcer son insertion dans les réseaux européens, l'AFD a ouvert cette année un bureau de représentation auprès de la Commission européenne à Bruxelles. Ce bureau étant situé dans les mêmes locaux que ceux de la KfW, le partenariat entre l'AFD et son homologue allemand devrait sortir renforcé de cette proximité géographique. Ce partenariat trouve son expression dans les cofinancements, notamment au Tchad où l'AFD et la KfW ont obtenu un premier mandat de gestion de crédits du Fonds européen de développement.

L'Agence a également participé à l'élaboration de l'initiative européenne pour l'eau, dans la perspective du sommet de Kyoto, se chargeant ainsi de porter, au niveau européen d'abord, au niveau international ensuite, la Charte sur l'eau, rebaptisée "Guide des principes de bonne gouvernance". L'Agence participe, en outre, au mécanisme consultatif pour la prestation d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé. Ce mécanisme est une plate-forme de partenariats, commune aux bailleurs de fonds, qui a pour vocation d'apporter un appui aux infrastructures des pays en développement, avec la participation active du secteur privé.

La coopération avec la Banque mondiale s'est développée en 2002 et se poursuivra en 2003. Au-delà de l'organisation conjointe de séminaires (voir plus haut), elle porte également sur la poursuite de travaux spécifiques, notamment ceux menés avec les structures sectorielles centrales et géographiques de la banque.

Les partenariats de coopération dans l'Outre-mer

Outre-mer, l'AFD a engagé de longue date une politique de rapprochement avec d'autres institutions de financement. Elle représente ainsi la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), créée début 1997, par regroupement de la Sofaris et du CEPME. Elle gère, depuis 1975 et sous différentes appellations, pour le compte du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME), des prêts à court terme destinés aux fournisseurs d'administrations et de collectivités publiques. Depuis 1999, elle met en œuvre, avec la Sofaris, le fonds DOM, fonds de garantie généraliste pour le financement des investissements des entreprises.

Dans les TOM, l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) exercent leur métier d'établissements financiers publics dans les mêmes secteurs d'activité. Depuis 2001, la présence du réseau local d'agences de l'AFD a conduit la CDC à souhaiter être représentée par ce réseau afin de se donner les moyens de développer une présence de proximité avec les opérateurs des TOM.

L'année 2002 a vu la concrétisation d'un partenariat avec la CDC-PME, ainsi qu'avec le groupe des Caisses d'Épargne, pour la création d'outils de haut de bilan spécifiques à destination des entreprises des DOM (projet Alyse-Investissements).

Enfin, un renforcement de la coopération avec les institutions européennes de financement a été entrepris afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des crédits européens et de renforcer l'impact de l'action de l'AFD dans les DOM-TOM. De nouveaux accords de partenariat pourraient ainsi voir le jour avec la Banque européenne d'investissement afin de formaliser des procédures de cofinancement et de mandats de gestion.

Les partenariats en faveur du financement du secteur privé

En 2002, la Proparco, filiale de l'AFD spécialisée dans le financement des entreprises du secteur privé au sein des économies en développement, a poursuivi sa politique de partenariats financiers. Elle a notamment développé des cofinancements avec d'autres institutions, notamment françaises comme la Caisse des dépôts et consignations, mais aussi européennes comme la Banque européenne d'investissement (BEI) ou les sociétés membres du groupement européen Edfi, et internationales comme la Société financière internationale (SFI), le Fonds de développement de l'OPEP ou la Banque asiatique de développement (BAsD).

L'année 2002 a été notamment consacrée à la formalisation d'un accord de coopération financière entre les membres d'Edfi et la BEI (*Framework agreement on financial cooperation and exchange of services*). Cet accord, fondateur

d'un partenariat équilibré et renforcé avec la BEI, ouvre à la Proparco des perspectives nouvelles de financement, avec des effets de levier significatifs, dans le cadre de la facilité d'investissement des accords de Cotonou et de la future facilité méditerranéenne. Une telle évolution n'aurait pas été possible sans l'expertise acquise ces dernières années en matière de conception de produits nouveaux et d'arrangement de projets.

Le développement des relations avec les entreprises et la société civile

Un travail d'élargissement des relations avec les entreprises a été entrepris cette année. La journée de travail entre les équipes de l'AFD et celles du Medef international ainsi que les rencontres avec le Cian ont permis un échange de vues avec les entreprises françaises sur la stratégie de l'AFD. Elles ont également permis d'identifier des thèmes de préoccupation des entreprises. L'AFD a exploité, durant l'automne 2002, les résultats d'un important rapport remis par un groupe de travail du Medef, portant sur les procédures de l'Agence et sa politique de diffusion de l'information. L'Agence s'est engagée dans un programme systématique de rencontres avec les entreprises, qui a vocation à se pérenniser. Enfin, les départements sectoriels de l'AFD associent les entreprises à leurs réflexions et participent aux groupes de travail des professions qui les concernent.

Les relations avec la société civile française se sont poursuivies, en lien notamment avec le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI). Le Haut Conseil de la coopération internationale et l'AFD ont organisé un séminaire sur le thème : "La très petite et la petite entreprise et le développement" (voir en rubrique faits marquants), en présence de nombreuses organisations de solidarité internationales. La rencontre a permis de découvrir de nouvelles initiatives et d'identifier de nouvelles pistes de promotion des investissements privés dans les pays en développement.

L'AFD souhaite donner une impulsion nouvelle à ses relations avec la société française et notamment revitaliser le "Club des organismes de solidarité internationale" qu'elle anime depuis plusieurs années. Cette instance, comme d'autres, devrait permettre de renouveler le dialogue avec les organisations non gouvernementales, notamment en les associant davantage à l'élaboration des axes stratégiques et en intensifiant la collaboration avec elles dans le cadre des contrats de désendettement développement prévus dans le cadre du dispositif français de remise de la dette des pays les plus pauvres.

Les actions de formation sont assurées au sein de l'AFD par le Centre d'études financières, économiques et bancaires (Cefeb), qui forme les cadres supérieurs des entreprises, des banques et des administrations des pays en développement faisant partie de la zone d'intervention de l'AFD. Dans ce cadre, le Cefeb développe une politique dynamique de partenariats.

Un dispositif associe des sessions diplômantes de troisième cycle, des séminaires spécialisés de courte durée et des cycles de vidéo-conférences. Par ailleurs, certaines sessions de formation accompagnent directement certaines opérations du Groupe.

Des sessions de formation diplômantes

Elles sont réalisées sur une année, en alternance de trois sessions d'un mois chacune, afin de ne pas éloigner les stagiaires de leur milieu professionnel. Ces formations sont sanctionnées par l'octroi d'un diplôme supérieur d'université, accordé avec l'habilitation de l'Institut d'administration des entreprises de Paris I, Panthéon-Sorbonne. Elles se déroulent à Marseille et sont dispensées par des intervenants qui viennent d'horizons variés (universités, entreprises et experts). Elles s'adressent à des cadres dont l'âge ne dépasse pas trente-cinq ans et dont le niveau minimum requis est de quatre ans après le baccalauréat. Des examens préalables permettent de sélectionner les candidats à fort potentiel, appelés à assumer des fonctions de responsabilité dans les entreprises et les institutions de leur pays. En 2002, soixante-quatre stagiaires ont participé à ces formations.

Différentes options sont proposées, au bénéfice de stagiaires francophones ou anglophones. Elles couvrent des domaines variés, comme l'analyse de projets dans des économies en développement, la banque et les systèmes financiers, la stratégie et la gestion d'entreprise, la finance d'entreprise ou le management d'entreprise.

Des séminaires spécialisés

Des séminaires s'adressent chaque année à des cadres originaires des pays en développement, francophones ou anglophones : directeurs financiers, gestionnaires de ressources humaines, responsables du contrôle de gestion, dirigeants bancaires, responsables d'organismes de micro-finance. En 2002, 225 personnes ont ainsi été formées lors de plusieurs séminaires sur le contrôle de gestion, le management des risques bancaires, la micro-finance et la gestion des ressources humaines.

Des séminaires régionaux ont été organisés à Dakar et à Ouagadougou. Ils ont traité de la conduite de projets de développement, de la gestion comptable et financière d'entreprise et de micro-finance. Le cycle "Coopération et Développement", destiné plus particulièrement à des cadres du Ministère des Affaires Etrangères, s'est déroulé sur cinq sessions réparties entre Paris et Marseille.

Le recours à un nouveau mode de formation par cycles de visioconférence a été lancé en 2001 sur financement du Ministère des Affaires Etrangères. Mené en collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale (WBI), il a été

largement développé au cours de l'année 2002 et a permis de dispenser des enseignements sous forme interactive à des cadres de différents pays d'Afrique sub-saharienne, grâce à la collaboration logistique de la Banque mondiale. Ces cycles de visioconférence, dont ont bénéficié 208 personnes, ont permis de traiter de l'actualité bancaire, au travers de rendez-vous mensuels animés par des experts reconnus sur des sujets tels que la réforme du ratio de solvabilité, la politique de tarification des produits et services bancaires, les risques bancaires et la gestion actif/passif. Ils ont également concerné le thème de la micro-finance et celui de la réduction de la pauvreté.

La capitalisation des savoirs

Une démarche de capitalisation des savoirs a été entreprise à partir de 2001 au Cefeb. En 2002, quatorze cédéroms ont ainsi été réalisés sur les différentes matières enseignées par le Cefeb dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle. Ces cédéroms intègrent, dans des menus structurés, différents documents écrits, mais également des séquences vidéo ou des modules d'auto-formation.

Conçues sur mesure, d'autres formations d'accompagnement direct des opérations de développement répondent aux besoins exprimés par des administrations, des entreprises publiques ou privées et des banques, tous partenaires de l'AFD dans des opérations de développement. Ces formules constituent des volets de formation professionnelle intégrés, dès la phase de conception, aux projets financés par l'AFD.

Trois ateliers de formation en Nouvelle-Calédonie

Dans une logique d'accompagnement aux opérations de développement, trois ateliers de formation ont été réalisés en 2002 en Nouvelle-Calédonie. Ces ateliers ont été consacrés à la mise en œuvre du contrat d'agglomération 2000-2004 de Nouméa, des contrats de développement Etat-Nouvelle Calédonie et Etat-provinces ainsi qu'au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et de suivi des finances publiques dans la province Nord. Ils ont permis de former 72 agents de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Compte tenu de l'importance des enjeux, ces ateliers ont fait l'objet d'une couverture médiatique substantielle dans la presse écrite, à la radio et à la télévision.

Les partenariats de formation

Par le biais de son organisme de formation et d'ingénierie pédagogique, le Centre d'études financières et bancaires (Cefeb), l'AFD entretient plusieurs partenariats qui lui permettent de démultiplier ou de compléter ses actions dans ce domaine.

L'objectif poursuivi est de développer des relais locaux par l'animation et la formation de formateurs afin de transférer progressivement certaines formations destinées à un public plus large dans des centres de formation régionaux : le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) à Dakar, l'École inter-Etats d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER) à Ouagadougou, notamment. Il s'agit également de partager expertises et méthodes pédagogiques avec des centres universitaires ou d'enseignement supérieur spécialisé : l'Ena international, le Centre national d'études des régions chaudes (CNEARC) et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI).

L'installation prochaine d'une antenne de l'Institut de la Banque mondiale (World Bank Institute) à Marseille dans les locaux du Cefeb, permettra d'accroître le partenariat initié depuis deux ans, au travers du Global Development Learning Network (GDLN), en l'orientant sur des formations ou des séminaires de partage d'expériences plus spécifiques aux pays du bassin méditerranéen.

La gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Ce fonds, créé par la France, vise à une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement mondial. Son action concerne la lutte contre l'effet de serre et les effets négatifs dus aux changements climatiques, la protection de la biodiversité, la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des sols incluant la désertification et le déboisement, l'élimination des polluants organiques persistants et la protection de la couche d'ozone.

L'AFD joue trois rôles distincts vis-à-vis du FFEM :

- elle assure la gestion du secrétariat ;
- elle siège au comité de pilotage, instance de décision du fonds ;
- elle présente des projets au fonds en vue d'un cofinancement.

Le fonds est dirigé par un comité de pilotage interministériel présidé par la Direction du Trésor, dans lequel sont représentés, outre l'AFD, les Ministères de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, des Affaires Etrangères, de l'Ecologie et du Développement Durable, de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche. Ce comité est appuyé par un comité scientifique et technique. La gestion du fonds est assurée par l'AFD. Son secrétariat est placé au sein d'une structure spécifique à la direction de la Stratégie de l'AFD.

Tous les pays en développement et à économie en transition sont éligibles au FFEM. Celui-ci accorde cependant une priorité aux pays de la zone de solidarité prioritaire. Plus de la moitié de ses ressources bénéficient au continent africain.

Les projets soutenus par le FFEM

Fin 2002, 106 projets étaient instruits ou en cours d'instruction, représentant un montant potentiel d'engagements, FFEM de 115,5 M€ et un flux moyen d'engagements sur ces quatre dernières années de seize projets par an.

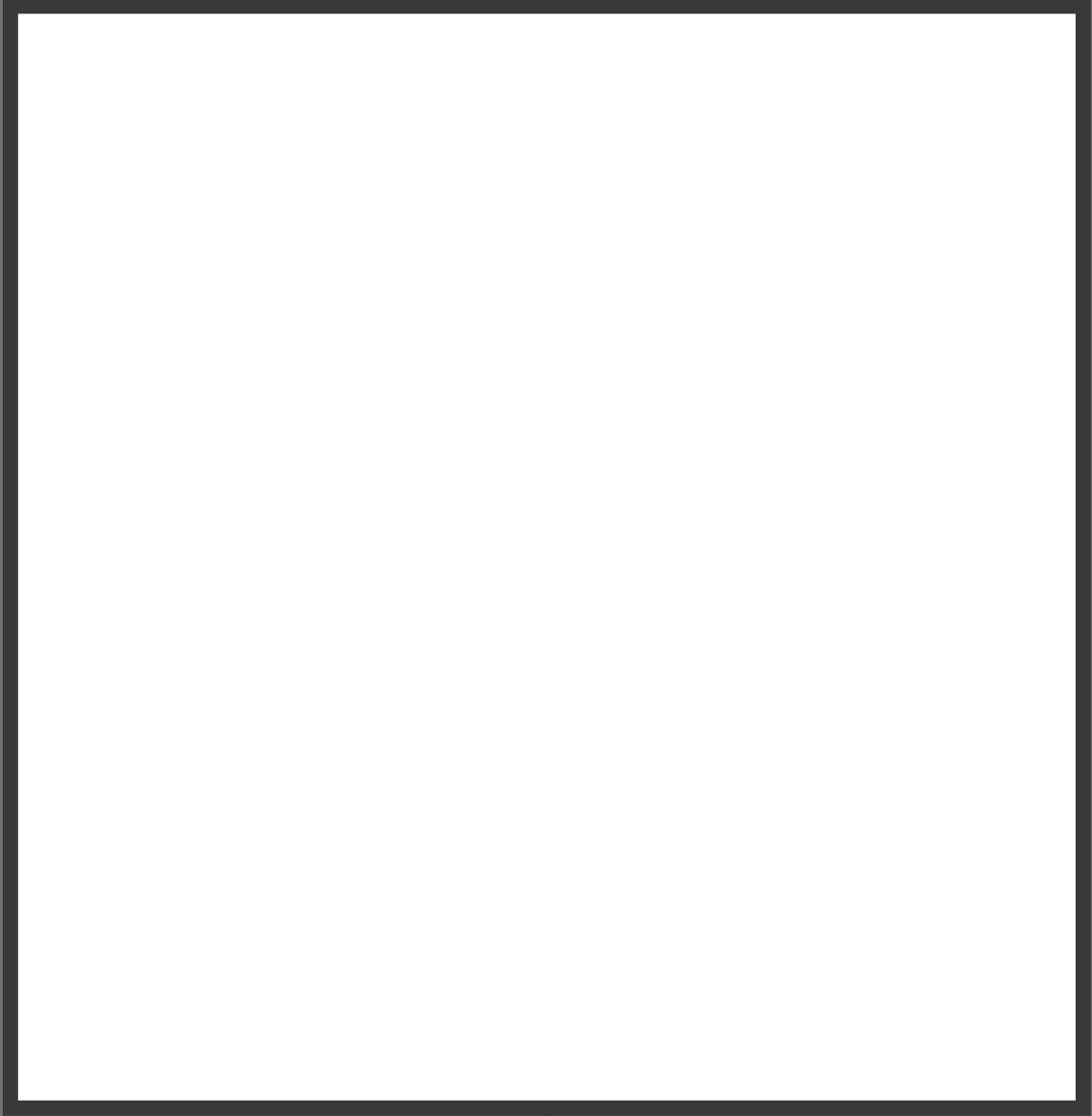
Le montant moyen d'un financement du FFEM est de 1 M€. Il apporte un financement additionnel, en complément des sources traditionnelles de financement de projets de développement, pour prendre en charge les surcoûts liés à la protection de l'environnement mondial.

En 2002, dix projets ont été identifiés pour un montant de 79,6 M€, représentant un concours du FFEM de 11,7 M€, et onze projets ont été engagés pour un montant de 73,9 M€, représentant un concours du FFEM de 12,4 M€.

Le secrétariat du fonds assure parallèlement le suivi des projets bilatéraux élaborés dans le cadre du Fonds multilatéral du protocole de Montréal relatif à la protection de la couche d'ozone.

Le secrétariat du fonds est également chargé par la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) de promouvoir la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité (Mise en œuvre conjointe -MOC- et Mécanisme de développement propre - MDP) prévus par le protocole de Kyoto en appuyant les entreprises françaises et leurs partenaires étrangers dans le montage des premiers dossiers. Un mécanisme spécifique, la "Facilité d'appui aux actions exécutées conjointement (FAAEC)" a été institué et logé au sein du secrétariat du FFEM. La FAAEC est chargée d'identifier des projets et de développer, en relation avec les ministères concernés, un guide détaillé de la MOC et du MDP, des brochures sur ces nouveaux instruments et un site Internet spécialisé. Ce programme de travail s'est inséré en 2002 dans un contexte international nourri par le sommet mondial de Johannesburg, la signature du protocole de Kyoto par l'Union européenne, la Chine, l'Inde, le Brésil et le Canada notamment. La FAAEC a par ailleurs initié une coopération sur le MDP avec le Maroc et Maurice.

Enfin, le secrétariat du fonds apporte un appui technique au Minefi pour l'analyse des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Secrétaire général au FFEM est suppléant du représentant de la Direction du Trésor au Conseil du FEM.



LES OPÉRATIONS DANS LES ETATS ETRANGERS

L'Agence Française de Développement intervient dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par le gouvernement français dans le cadre des décisions prises par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Outre ses interventions traditionnelles dans les secteurs productifs, l'Agence a accentué ses actions dans le domaine de l'accès à l'eau, élément stratégique dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. De plus, l'AFD a mis en place, cette année, un système de déliement de l'aide, généralisé à l'ensemble des pays dans lesquels elle intervient. A la demande de l'Etat français, l'AFD intervient également dans d'autres parties du monde, en Europe du Sud-Est, au Maghreb et dans les Etats du Pacifique Sud, où elle gère des programmes de coopération délégués. Enfin, la société Proparco, filiale de l'AFD, assure le financement du secteur privé.

Pour son compte propre, l'Agence Française de Développement finance des projets de développement au sein d'une zone géographique, dénommée Zone de solidarité prioritaire (ZSP), qui regroupe un ensemble de pays en développement dans différentes régions du monde. Ses contours sont définis périodiquement par le gouvernement français. Elle représente le cœur de cible de l'aide publique au développement.

L'AFD en Afrique de l'Ouest

Les interventions de l'AFD en Afrique de l'Ouest s'inscrivent dans le cadre de politiques sectorielles, des logiques de décentralisation engagées dans de nombreux pays de la sous-région et des dynamiques régionales.

La problématique de l'eau est toujours au centre des préoccupations de l'AFD et l'accès à l'eau potable reste une priorité. L'AFD a mis en place des programmes d'alimentation en eau potable au Mali, de renforcement de réseaux de distribution au Sénégal, ou encore d'extension d'unités de production au Niger ou encore de réforme de la maintenance hydraulique au Burkina Faso.

Par ailleurs, et depuis deux ans maintenant, les financements en faveur des secteurs sociaux sont importants. Dans cette région où la situation éducative est préoccupante, l'accent sur les subventions en faveur du secteur de l'éducation s'est prolongé en 2002. Ainsi, des projets d'amélioration de la scolarisation au Togo et d'éducation de base au Niger ont été financés (16,9 M€ au total).

Plusieurs expériences, particulièrement réussies, ont été menées en matière de développement local, ainsi que de nombreuses interventions dans le secteur du développement urbain, qui sont considérées comme des références et servent d'exemple à d'autres bailleurs de fonds. Certaines actions, notamment en faveur du soutien aux organisations de producteurs (coton au Burkina Faso et au Bénin), de même que la participation de l'AFD au processus de privatisation de certaines filières se sont révélées déterminantes pour la région.

L'AFD en Afrique centrale, australe et dans l'Océan Indien

Les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) ont bénéficié d'une conjoncture pétrolière favorable illustrée notamment par des cours soutenus, le développement rapide de la production d'hydrocarbures en Guinée équatoriale et la réalisation du projet de pipe-line entre le Tchad et le Cameroun. Cette conjoncture a contribué à alimenter la croissance de l'ensemble de l'économie des pays concernés. Dans cette sous-région du continent africain, l'AFD est active dans le renforcement des infrastructures de transport (routes, chemins de fer, ports), essentielles à la compétitivité des économies et au désenclavement des régions. Elle poursuit la mise en place de programmes dans le secteur de l'hydraulique rurale, en cofinancement avec la KfW allemande et l'Union européenne au Tchad,

ainsi que dans celui de la restauration de la fertilité des sols et de la protection de l'environnement dans le Nord Cameroun. En outre, l'AFD apporte son appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (Gabon, Cameroun, Congo, RCA). L'AFD, en concertation avec la communauté des bailleurs de fonds, se prépare à participer aux efforts de sortie de crise de la région des Grands Lacs.

Dans la corne de l'Afrique, mais aussi en Afrique de l'Est, l'axe central d'intervention de l'AFD est le secteur de l'eau et de l'assainissement. L'Agence privilégie en particulier les investissements contribuant à améliorer la fourniture d'eau potable aux populations, conformément aux engagements pris par la communauté internationale, et notamment la France, lors du sommet de Johannesburg. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), qui s'est tenu en février 2002, a décidé d'inclure deux nouveaux pays d'intervention de la coopération française dans cette partie du monde : le Yémen et le Soudan. Au Kenya, l'Agence participe, aux côtés d'autres bailleurs de fonds, à la réhabilitation de réseaux routiers, soit primaires avec la route Maai Mahiu-Narok qui concerne le Kenya, le Rwanda et le Burundi, soit secondaires avec des pistes rurales de désenclavement. En Afrique du Sud, le mandat confié par le gouvernement à l'AFD de contribuer au rattrapage des populations défavorisées, l'a conduite à financer les services de base dans les "townships" et des opérations de micro-crédit, en utilisant notamment des instruments de garantie. Proparco, quant à elle, développe ses activités dans le cadre du "*black economic empowerment*" et des Partenariats public-privé (PPP).

A Madagascar, pays qui a été confronté en 2002 à une grave crise politique, l'Agence a pu poursuivre ses financements pendant toute la période du premier semestre et lancer, aussitôt la crise dénouée, des programmes significatifs pour accompagner la relance de l'activité engagée par les autorités malgaches. A cette fin, l'AFD a contribué à mettre en place un fonds de garantie destiné aux petites et moyennes entreprises, en association avec les banques locales, et a financé la réhabilitation du port de Morondava, ainsi qu'un projet de voirie et d'assainissement urbain, très attendu par les populations de la capitale.

Au Mozambique, 2002 a été l'année de la mise en œuvre du mécanisme C2D (Contrat de désendettement et de développement). Dans ce cadre, la participation de la France a notamment contribué au Fonds d'appui macro-économique et financier du Mozambique, le G11, qui réunit, autour de l'Etat, onze bailleurs de fonds.

L'AFD dans le bassin méditerranéen

Présent dans le bassin méditerranéen depuis 1992, le Groupe AFD est devenu un partenaire de référence, en particulier au Maroc et en Tunisie et, de manière croissante, en Algérie, en raison, notamment, des volumes importants de ses engagements financiers et de la reconnaissance de son expertise. L'AFD intervient depuis 1998 au Liban et dans les Territoires autonomes palestiniens, où elle a activement poursuivi ses actions en 2002, malgré les contraintes engendrées par la dégradation du contexte politique.

Le processus d'implication croissante de l'AFD se poursuit en Méditerranée, zone aux enjeux multiples, aux premiers rangs desquels l'instauration de la paix au Moyen-Orient et la gestion adéquate de la pression démographique. Ce processus répond à la volonté affichée par le gouvernement français, de voir s'étendre la zone d'intervention de l'AFD à d'autres pays de la région. Les principales thématiques de développement soutenues financièrement par l'AFD en Méditerranée se déclinent autour de trois axes :

- l'appui au processus d'ouverture croissante des économies méditerranéennes engagé dans le cadre du partenariat avec l'Europe, et formalisé en 1995 à Barcelone ;
- la gestion de la rareté de l'eau dans cette région qui est la zone aride la plus peuplée au monde ;
- la densification et la modernisation des infrastructures, tant en termes d'équipement rural que d'appui au développement urbain.

Enfin, l'AFD, par le biais de sa filiale Proparco, développe une stratégie visant à satisfaire les besoins de financement liés à la modernisation et la croissance des entreprises industrielles, et à contribuer au financement des infrastructures des opérateurs privés.

L'AFD en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique

L'hétérogénéité, en termes de niveau de développement et, plus encore, de dynamisme économique, conduit l'Agence à décliner selon des axes différenciés sa stratégie d'intervention dans cette zone.

Au Vietnam, pays à fort potentiel, un accent nouveau a été mis sur l'appui au secteur financier. Parce qu'il actionne les mécanismes qui permettent de mobiliser l'épargne locale et de la canaliser vers les investissements, ce secteur est au cœur de la problématique du développement économique.

En République dominicaine, où les interventions ont connu une pause en 2002, la priorité reste la desserte en eau et en électricité, en particulier au bénéfice des populations pauvres.

Ce même objectif de lutte contre la pauvreté est l'axe central des interventions dans les Pays les moins avancés (PMA) de la région, notamment au Cambodge et au Laos. L'AFD finance des opérations qui, en augmentant la productivité des activités agricoles, distribuent des revenus dans le milieu rural, principal bassin de pauvreté de ces pays. Des projets d'adduction en eau potable, principalement au sein des quartiers périphériques des capitales, sont également en cours de réalisation.

L'un des principaux secteurs de concentration des activités de l'AFD concerne l'approvisionnement en eau potable des pays en développement. Les priorités définies par le gouvernement dans le secteur de l'eau potable ont été réaffirmées. L'AFD participe aux débats de l'agenda international (développement durable à Johannesburg et sommet mondial de l'eau à Kyoto) et à la définition des politiques sectorielles. Elle finance prioritairement les projets susceptibles d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'assurer un accès plus équitable à l'eau potable. Elle contribue aussi à généraliser l'accès à l'assainissement et à réduire les écarts entre espaces urbains et ruraux, en favorisant un aménagement du territoire plus équilibré en termes d'infrastructures et d'équipements.

Des interventions ciblées

Pour faire face à ces défis et aux immenses besoins de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, l'AFD se fixe des priorités et sélectionne ses interventions, afin de rechercher la meilleure efficacité possible des actions de développement qu'elle finance. La priorité est ainsi donnée aux pays qui ont adopté une stratégie sectorielle (eau et assainissement) et qui ont commencé à la mettre en œuvre, ainsi qu'à ceux qui élaborent leur politique sectorielle avec l'appui des bailleurs de fonds. Cette approche permet, d'une part, de vérifier que les besoins des populations et leur comportement vis-à-vis des contraintes minimales de gestion sont pris en compte (organisation de la distribution, maintenance des équipements, acceptation du coût...), d'autre part, que la ressource en eau est disponible. Elle permet également de mesurer la volonté de l'Etat d'assurer la protection et l'exploitation rationnelle de l'eau ainsi que la mise en œuvre de modalités de gestion qui doivent permettre la pérennité des investissements.

Des partenariats de long terme

Cette analyse de la politique sectorielle et des modalités de gestion retenues implique un dialogue entre l'AFD, les gouvernements et les autres bailleurs de fonds, avec le soutien de tous les instruments de la coopération française.

Parallèlement, l'AFD a été amenée à nouer des partenariats de long terme avec des organisations de solidarité internationale et à renforcer ses actions de coopération décentralisée pour mieux prendre en compte les besoins et les stratégies des acteurs locaux, renforcer et mobiliser les capacités de la société civile comme de l'administration locale (Etat et collectivités locales). L'impact de la desserte en eau potable pour le mieux-être des populations justifie l'intervention d'une ingénierie spécialisée, particulièrement en milieu rural, dans les petits centres et dans les quartiers périphériques des grandes villes. Cette "ingénierie sociale" est souvent apportée par les organisations non gouvernementales soutenues ou créées par la coopération décentralisée. Certaines expériences de collaboration avec les structures soutenues par la coopération décentralisée, en Guinée et en Ethiopie notamment, ont incité l'AFD à contractualiser ses relations avec elles, notamment avec l'association Cités Unies de France pour partager les acquis des deux institutions et généraliser des projets communs.

La bonne gestion de la ressource et la pérennité de l'approvisionnement des populations en eau potable impliquent des modifications de comportement, tant des usagers que des structures en charge de la distribution. Les réformes correspondantes tendent vers un désengagement de l'Etat en vue de l'implication du secteur privé, sous forme de partenariat avec le secteur public.

Ce partenariat entre le secteur public et le secteur privé prend différentes formes suivant les milieux d'intervention : villageois, semi-urbain, périphérique ou urbain structuré. Dans tous les cas, l'intervention des partenaires locaux est privilégiée : gestion des points d'eau autonomes, mini-réseaux ou délégation commerciale des sociétés nationales. Dans les cas de privatisation (affermage ou concession) de sociétés à vocation nationale (ou de desserte d'une ville importante) par des groupes internationaux, l'AFD recherche la meilleure méthode, notamment pour éviter l'écueil qui consisterait à substituer un monopole privé au monopole public.

Une obligation de service public

Le partenaire privé doit être incité à desservir, sans exclusive, tous les habitants de sa compétence géographique. L'obligation de service public figure dans le cahier des charges de la convention qu'il a signée. L'application de ces règles sociales nécessite, la plupart du temps, la présence d'une instance de régulation exerçant un contrôle suffisant sur les acteurs du secteur.

La voie de l'aide personnalisée au bénéficiaire ("*Output based Aid*") est explorée par l'AFD. Elle consiste à subventionner les efforts consentis par le partenaire privé pour desservir les consommateurs les plus pauvres. La ressource financière pourrait provenir des remises de dettes pour les pays éligibles à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) ou de la solidarité internationale.

Certains bailleurs de fonds ont une approche thématique des réformes, d'autres une approche sectorielle ou géographique. Le défi collectif à relever est la mise en cohérence et l'articulation opérationnelle de composantes complémentaires pilotées par les gouvernements et prises en main par les acteurs de terrain.

L'ambition de l'AFD est d'être, dans une région ou dans un pays déterminés, un ensemble social et un catalyseur contribuant à la mise en cohérence des différentes composantes du programme sectoriel de l'eau et de l'assainissement.

RÉHABILITATION DE FORAGES AU SÉNÉGAL

L'AFD a contribué à la mise au point, à partir du projet de réhabilitation des forages motorisés de la zone centrale du Sénégal, des procédures de gestion de ce type d'ouvrages :

- Concession, par les associations d'usagers, de l'exploitation d'un ou plusieurs forages à un opérateur privé local ;
- Contrat de maintenance entre l'opérateur et un réparateur local.

Ces procédures ont été adoptées par le gouvernement et imposées à tous les autres bailleurs de fonds finançant des projets de promotion de l'hydraulique villageoise.

Le projet d'alimentation en eau potable de centres ruraux et semi-urbains des cercles de Nioro et Diéma, au Mali est représentatif de cette démarche. Le montage institutionnel du projet s'appuie sur le processus de décentralisation, en cours de mise en œuvre au Mali et sur la politique nationale de l'eau définie en concertation entre les structures nationales (État, communes, associations d'usagers) et les principaux bailleurs de fonds du secteur (KfW et AFD).

Ce montage favorise une approche "par la demande".

Les compétences de l'État sont transférées à la commune. En matière de service public de l'eau, l'État conserve le rôle de régulateur. La gestion du service public est déléguée à un opérateur privé ou à une association d'usagers. Le produit de la vente d'eau assure la pérennité du système (rémunération de l'exploitant, frais de fonctionnement et renouvellement des équipements). L'entretien des équipements est assuré par un mécanicien privé lié par contrat avec l'association ou l'opérateur. La cellule de suivi technique et financier, de statut privé, apporte des conseils de proximité aux associations d'usagers, gestionnaires des points d'eau.

Le projet intéresse vingt et un centres semi-urbains (de 2 000 à 10 000 habitants) non desservis par la société nationale. Les réalisations matérielles à financer sont les suivantes :

- 24 forages équipés de groupes électrogènes ;
- 21 réservoirs : 5 de 50 m³ et 16 de 25 m³ ;
- 92 bornes-fontaines.

76 000 personnes sont concernées par le projet et ont participé à son financement par une contribution de l'ordre de 1€ (soit 7,5€ par ménage), représentant près de 1 % du coût du projet.

UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

LE DÉLIEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE FRANÇAISE AU DÉVELOPPEMENT

Jusqu'en 2001, les financements de l'AFD relevaient de "l'aide liée". Cette liaison de l'aide consistait à inclure, dans une convention de financement ou un dossier d'appel d'offres, une clause particulière dite "clause d'origine", qui exigeait que les biens et services, fournis par un fournisseur ayant formalisé un contrat de prestation avec le bénéficiaire du financement de l'AFD, soient d'origine française ou d'origine du pays bénéficiaire du financement.

Le déliement pour l'aide bilatérale

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a adopté, en 2001, une recommandation de déliement de l'aide publique aux pays les moins avancés (49 pays selon les critères définis par l'ONU). Cette mesure de déliement, applicable au 1^{er} janvier 2002, ne vise que l'aide bilatérale. Elle ne retient ni la coopération technique (à la différence de la coopération associée à un projet d'équipement), ni l'aide alimentaire, ni les financements d'un montant inférieur à 700 000 DTS (droits de tirages spéciaux), soit 1 M€ environ.

Cette recommandation est assortie de modalités de passation de marchés offrant une protection contre la corruption. C'est ainsi que les contrats de l'AFD comportent deux clauses, l'une excluant les "frais commerciaux extraordinaires", l'autre comprenant un engagement de respecter la convention de 1997 de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Un site internet pour les entreprises

Allant au-delà de la recommandation du CAD, la France, par la voix du CICID, a décidé le 14 février 2002 que "la totalité de l'aide projet de l'AFD serait déliée", étendant donc cette mesure à tous les pays partenaires de l'AFD, c'est-à-dire également aux pays à revenus intermédiaires, et pas seulement aux pays les moins avancés.

La totalité de l'aide bénéficiant des concours AFD est désormais déliée et il n'existe donc plus de clause d'origine. Le CAD publie un tableau, accessible sur internet*, récapitulant les offres d'aide déliée des pays membres de l'OCDE. Ce site, accessible à tous et en particulier aux fournisseurs potentiels, a pour objectif de faire connaître aux entreprises les marchés qui leur sont accessibles, avec les renseignements leur permettant d'identifier le projet et de contacter le maître d'ouvrage. Une seconde étape d'information consistera à donner au CAD des informations sur les bénéficiaires des marchés ayant fait l'objet d'une notification préalable, de façon à évaluer les effets du déliement.

* L'adresse du site est <http://webdomino1.oecd.org/dcd/UntiedCWS.nsf>

Libéralisation des marchés : les effets attendus

- pour les entreprises françaises, désormais confrontées à la concurrence sur les projets financés par la France, un accès aux financements provenant d'autres pays (l'aide bilatérale totale aux PMA est estimée, en 2000, à 8 milliards USD) ;
- un renforcement de l'efficacité de l'aide par une plus grande concurrence qui devrait entraîner une diminution des coûts ;
- une simplification des procédures d'instruction des marchés : il n'était pas rare que des appels d'offres soient déclarés infructueux faute d'entreprises compétentes dans le domaine concerné ; parfois il était difficile de démontrer que tel ou tel bien était effectivement d'origine majoritairement française (cas de matériel français fabriqué avec des composants étrangers) ;
- une meilleure appropriation du processus de développement par les pays partenaires et un renforcement de leurs capacités en matière de passation de marchés ; rappelons à cet égard que l'AFD n'est jamais le maître d'ouvrage des projets qu'elle finance, mais que c'est le pays bénéficiaire qui lance les appels d'offres et passe les marchés.

LES ENGAGEMENTS DE L'AFD DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN 2002

Les engagements du Groupe AFD dans les pays en développement se sont élevés en 2002 à 942 M€. Sur ce volume global, 194 M€ concernent des concours d'ajustement structurel, subventions et prêts accordés par l'AFD à la demande du gouvernement français sur allocation budgétaire spécifique. En termes "d'aide projet", l'activité du Groupe l'AFD s'est élevée à 748,5 M€, auxquels s'ajoutent l'équivalent de 34,8 M€ sous forme de garanties apportées à des établissements financiers.

Par ailleurs, l'AFD a mis en place cinq premières opérations financées sur ressources des Contrats de désendettement et de développement (C2D) pour un montant total de 27,7 M€ en Mauritanie dans le secteur de l'éducation et au Mozambique dans les secteurs de la santé (lutte contre le VIH/Sida), du développement rural et des routes, sous forme d'aide budgétaire non affectée.

La répartition géographique de l'aide projet (hors garanties et C2D)

En 2002, l'aide projet de l'AFD s'est répartie entre l'Afrique centrale, australe, orientale et l'Océan Indien (32% du volume des engagements), les pays du bassin méditerranéen (31%), les pays de l'Asie et du Pacifique (20%), l'Afrique de l'Ouest (14%) et les pays des Caraïbes et d'Amérique latine (3%).

AIDE PROJET PAR GÉOGRAPHIE

En M€

Afrique centrale, australe, orientale/Océan Indien	236,8
Méditerranée	231,5
Asie et Pacifique	153,0
Afrique de l'Ouest	105,9
Caraïbes et Amérique latine	21,3
Total	748,5

Répartition sectorielle de l'aide projet (hors garanties et C2D)

Les concours alloués au titre de l'aide projet se sont répartis entre le secteur bancaire (32%), les équipements urbains et l'habitat (16%), le domaine du transport (15%), de l'énergie (12%), le développement rural et l'agro-industrie (10%), l'industrie (6%), l'accès à l'éducation (6%), les mines (1%) ainsi que différents projets qui ne rentrent dans aucune de ces catégories (2%).

AIDE PROJET PAR SECTEUR

En M€

Secteur bancaire	235,6
Équipements urbains et habitat	116,6
Transport	113,0
Énergie	92,7
Développement rural et agro-industrie	70,3
Industrie	50,9
Éducation	45,6
Mines	10,2
Divers	13,6
Total	748,5

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) confie à l'AFD l'exécution, soit de projets de coopération dans les États de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP), soit de projets régionaux ou sectoriels en fonction des engagements de la France, comme dans la gestion des sorties de crise. Dans ce même cadre, l'AFD gère également des fonds destinés à financer les études préparatoires au montage des projets d'investissement qu'elle est susceptible de financer. Par ailleurs, l'AFD gère des crédits affectés à des opérations spécifiques, qui sont gérées sur le plan technique et contrôlées par le Ministère des Affaires Etrangères. Ces opérations spécifiques n'ont pas de limite géographique.

L'Europe orientale

Au cours de l'année 2002, un volume de financement de 8 M€ a été délégué à l'AFD pour la poursuite des opérations en cours et pour l'engagement de nouveaux projets. Au 31 décembre 2002, 160 opérations sont en cours d'exécution, représentant un total de crédits délégués de 84 M€, gérés par l'AFD.

Si en 2002, aucun concours supplémentaire n'a été délégué à l'AFD pour l'Europe orientale, sept opérations restent en cours d'exécution, dont deux mises en œuvre par l'AFD : le pont de Vidin en Bulgarie et une aide d'urgence en faveur du secteur hydraulique en Macédoine. Par ailleurs, l'Agence poursuit la mise en œuvre d'opérations dans le secteur de la

justice au Kosovo et des programmes de formation en Macédoine, sur des projets dont la gestion technique est assurée par le Ministère des Affaires Etrangères.

Le Maghreb

Le fonds d'études Maghreb a permis de financer une soixantaine d'études en faveur de projets dans les secteurs du développement agricole, du développement urbain, et de l'environnement. Les dernières études imputées sur ce fonds s'achèveront en 2003.

Au Maroc, deux projets restent en cours de réalisation pour un volume total de crédits délégués de 0,7 M€ à la fin de l'année 2002. Les interventions en faveur du secteur rural sont consacrées au développement des provinces du Nord. Par ailleurs, depuis 1999, un programme de formation professionnelle a été lancé.

En Tunisie, les fonds délégués à l'AFD permettent principalement de poursuivre le programme de formation professionnelle, à hauteur de 2 M€. Celui-ci prévoit la création de centres spécialisés par branches professionnelles, sur la base de partenariats associant des groupements professionnels français et tunisiens dans dix-neuf secteurs d'activités. Le Ministère des Affaires Etrangères intervient en cofinancement avec l'AFD et le Fonds d'aide et d'études au secteur privé (Fasep).

Le Pacifique Sud

Dans les Etats du Pacifique Sud, le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique est un des instruments de l'aide française. Ce fonds délègue désormais à l'AFD, par le biais d'une convention spécifique, la gestion financière, et parfois technique, de la quasi-totalité des projets agréés par le comité directeur du Pacifique. Il en résulte un accroissement significatif des opérations mises en œuvre. Fin 2002, 87 opérations régionales (75%) ou entre l'Etat français et les états du Pacifique (25%) étaient en cours de réalisation, pour un volume total de crédits délégués de 13 M€. L'AFD gère des opérations régionales en cofinancement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'Asie et l'Amérique latine

En 2002, le Ministère des Affaires Etrangères s'est mobilisé pour participer à des aides d'urgence au titre des projets de reconstruction de l'Afghanistan. Cette aide, d'un montant total de 2 M€, a été allouée à des actions de santé (hôpitaux et actions de terrain menées par des organisations non gouvernementales) et à des actions auprès de la société civile afghane, notamment en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Dans les pays d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, et en Inde, le MAE a délégué un volume d'aide de 2,8 M€ à l'AFD. Fin 2002, le volume cumulé des crédits délégués sur cette zone est resté à 24 M€, mais s'est concentré sur des opérations de plus grande envergure qu'en 2001 : 23 opérations en 2002 contre 42 en 2001.

D'autres opérations ont été menées dans le reste du monde. Au Moyen - Orient, trois projets se sont poursuivis au Liban et dans les Territoires autonomes palestiniens. Au total, les crédits se sont recentrés sur six opérations entre Etats et une opération à vocation régionale, pour un total de 5 M€.

En Amérique latine, les délégations à l'AFD se limitent désormais à l'achèvement de deux opérations concernant, l'une des études régionales et des échanges universitaires, l'autre des projets de développement intégré au Venezuela.

Un nouveau programme de recherche en réseau doit financer des équipes associant les laboratoires des organismes français et ceux de quatre pays pilotes : Allemagne, Chine, Inde et Brésil (0,7 M€ délégués à l'AFD).

Partenariats hospitaliers

Enfin, le comité de pilotage du Fonds de partenariats hospitaliers a accordé des financements de nouveaux projets en 2002. En sept ans, 82 accords de partenariat entre hôpitaux français et hôpitaux des pays d'Europe orientale, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ont bénéficié d'un montant cumulé de 2,5 M€ de crédits délégués.

LES INTERVENTIONS DE L'AFD EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ : PROPARCO

La société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) est une filiale détenue à hauteur de 68,1% par l'AFD. Son activité est consacrée au financement des projets d'investissements privés. Créée en 1977, Proparco a doublé son capital social en 2001 en le portant à 146,6 M€, désormais partagé entre l'AFD et trente-sept actionnaires privés (établissements bancaires, organismes financiers, sociétés industrielles et de service).

Au cœur du développement durable

Proparco intervient dans la plupart des pays les plus pauvres, au premier rang desquels ceux du continent africain.

Se plaçant au cœur des enjeux du développement durable, la société inscrit ses concours financiers et ses prestations de service dans les thématiques prioritaires du groupe de l'AFD en s'efforçant de sélectionner les projets aux composantes les plus structurantes et reproductibles. Le Plan d'affaires 2003-2005 de Proparco identifie des priorités d'intervention qui sont les suivantes :

- la création d'infrastructures performantes au service des populations, au premier rang desquelles celles qui mettent en œuvre des partenariats public/privé ;
- la modernisation et la sécurisation des systèmes financiers par la promotion des instruments de mobilisation de l'épargne locale ;
- le renforcement et la diversification des productions exportatrices ;
- le soutien à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs locaux.

Proparco investit également dans les secteurs privés de la santé et de l'éducation. Elle renforce ses interventions en faveur des projets du secteur privé contribuant directement à l'amélioration de l'environnement. Elle développe des partenariats financiers avec l'ensemble des autres sociétés financières de développement bilatérales et multilatérales. Elle met en œuvre des accords de coopération multiples, par exemple avec la Coface et la Miga, la Banque européenne d'investissement ou le fonds de l'Opep pour le développement international.

Proparco dispose d'une organisation opérationnelle visant à répondre le mieux possible aux besoins de ses clients, grâce à un réseau de bureaux dédiés au sein du dispositif d'agences du Groupe AFD, à l'établissement d'une relation individualisée, à une structuration interne décomposée par métier et à un processus décisionnel adapté aux exigences de professionnalisme des investisseurs.

L'activité de Proparco

En 2002, l'activité de Proparco a pris la forme de prises de participation, de prêts aux établissements de crédit et aux sociétés, et de garanties données. Le montant total des engagements de Proparco a ainsi atteint un volume 260,8 M€.

Au 31 décembre 2002, le bilan de Proparco est proche de 700 M€ et les engagements donnés totalisent 220,3 M€. L'encours brut des prêts atteint 500 M€ et le portefeuille des prises de participation est proche de 66 M€. Le total des risques représente 784 M€ pour l'ensemble des interventions de Proparco et concerne plus de 350 projets. Le produit net bancaire ressort à 21,2 M€ et le résultat courant avant impôt à 14,4 M€. Le résultat net de l'exercice 2002 s'établit à 5,9 M€ et Proparco a distribué des dividendes pour la sixième année consécutive.

Proparco a développé plusieurs gammes de produits

- des produits en fonds propres et de consolidation des hauts de bilan des entreprises ;
- des produits de prêts à moyen et long terme en devises ;
- des produits en monnaie locale sous la forme de différentes garanties offertes pour couvrir des investissements de nature très différente ;
- des mandats d'arrangement et de coordination de financements structurés.

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS DU FFEM

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), créé par la France, vise une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement mondial.

Tous les pays en développement et à économie en transition sont éligibles au FFEM. Celui-ci accorde cependant une priorité aux pays de la zone de solidarité prioritaire. Plus de la moitié de ses ressources bénéficient au continent africain. Voici quelques exemples des concours accordés par le FFEM.

Amélioration des consommations d'énergie et d'eau de la zone industrielle de Sidi Bernoussi au Maroc.

Le projet intervient dans un contexte marqué par l'adoption d'un Plan d'action nationale pour l'environnement (PANE), supervisé par le Ministère marocain de l'Environnement et par la Wilaya de Casablanca avec l'appui du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Énergie et des Mines pour le développement des zones industrielles, et en particulier l'implication des industriels dans la gestion des parcs.

Le projet concerne la Zone industrielle de Sidi Bernoussi Zenata (ZISB), à Casablanca. Il s'agit de l'un des plus anciens et plus grands parcs industriels du Maroc, avec environ 700 unités industrielles de différentes tailles intervenant dans plusieurs secteurs : textile et cuir (40%), chimie (30%), agro-industrie (10%), industrie mécanique et électrique (20%). Ces unités, qui emploient environ 50 000 personnes, génèrent un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards d'euros par an. Le parc connaît plusieurs difficultés dues à l'état des infrastructures et à des services publics très limités, mais aussi à la présence d'une dizaine de bidonvilles. Face à ces problèmes, les industriels ont créé l'association des opérateurs économiques de la zone industrielle, Izdihar. Cette association est un interlocuteur de poids vis-à-vis des autorités publiques et sert de point focal pour la mobilisation des financements locaux et internationaux.

Le projet a pour but le développement durable de la Zone industrielle de Sidi Bernoussi, avec le soutien sur une période de trois ans de la Banque mondiale, qui met en œuvre le concours du FEM, et du FFEM. La Banque mondiale (755 000 €), le FFEM (825 000 €) et l'association Izdihar (362 000 €) agissent de manière coordonnée. L'objectif est de développer un savoir-faire marocain en matière d'économies des consommations d'eau et d'énergie en mettant en place un service d'accompagnement global à Izdihar et aux industriels. En trois ans, il est prévu de réduire les consommations de fioul de 25%, celles d'électricité de 5% et celles d'eau de 20%, d'améliorer l'environnement local et social (relogement des habitants des bidonvilles), de renforcer Izdihar comme structure de gouvernance locale.

Conservation et valorisation de la biodiversité végétale du département de Cochabamba en Bolivie.

La Bolivie, grâce à son climat et à son altitude, présente une grande diversité de régions écologiques depuis la haute zone andine jusqu'à la plaine amazonienne. Malgré cette richesse, les ressources biologiques de la Bolivie sont parmi les moins explorées du continent sud-américain. Sur le plan de l'accès et de l'exploitation des ressources génétiques issues de la biodiversité, la Bolivie a mis en place une réglementation avancée, qui respecte les principes de la Convention sur la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composants et le partage équitable des bénéfices qui en résultent. Ces principes ont de plus fait l'objet d'un accord entre les pays andins dès 1995. Il existe ainsi en Bolivie un arsenal légal solide qui constitue un cadre propice au montage d'un projet sur la valorisation de la biodiversité.

Ce projet pilote cherche à identifier grâce à des campagnes de bioprospection de nouvelles espèces végétales susceptibles d'être valorisées. Dans un second temps, il vise à assurer le développement et la commercialisation de nouveaux produits dans les secteurs industriels de la cosmétique ou des produits pharmaceutiques et phytosanitaires.

L'enjeu du projet est de démontrer qu'en donnant de la valeur ajoutée à certaines espèces, les populations locales protègent le milieu où elles prospèrent.

Le projet est mis en œuvre par l'université Mayor San Simon de Cochabamba. Elle bénéficiera notamment de l'appui d'organismes français : l'Institut de recherche pour le développement (IRD), qui apportera son appui sur les techniques de prospection et d'évaluation des ressources et le Groupe de recherche et d'études technologiques (Gret), qui a une compétence en matière de production et de commerce international en huiles essentielles.

Le coût total du projet s'élève à 9,666 M€ pour quatre ans. Le FFEM apporte 450 000 €, le solde étant financé par le Ministère des Affaires Etrangères (via le Gret et l'IRD), l'université Mayor San Simon de Cochabamba, la coopération suédoise, et des entreprises privées.

Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale

Le projet s'inscrit dans une finalité de conservation de la biodiversité en Afrique centrale. Il appuie le développement du tourisme dans une sélection d'aires protégées de la région (Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe) et vise la conservation de la biodiversité et le développement durable de ces territoires. Ce projet consolide une première série d'initiatives pilotes de tourisme conduites par le programme régional Ecofac actuellement en cours d'exécution avec un financement du Fonds européen de développement.

Ces interventions initiées depuis cinq ans montrent que le tourisme est une opportunité de plus en plus crédible pour générer des revenus locaux au bénéfice de la conservation. Aujourd'hui, l'enjeu majeur pour les sites qui reçoivent l'appui du programme est de pérenniser leurs acquis sur le long terme.

Les activités en cours dans ces aires protégées ont permis de définir avec précision les besoins en ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour assurer la gestion durable de ces sites. Les interventions visent l'amélioration des infrastructures : mise en place d'équipements structurants, amélioration des conditions d'accès et de sécurité, développement de moyens de communication. Elle vise aussi l'amélioration de l'offre touristique sur le terrain : renforcement des capacités d'accueil touristique, poursuite de la prospection et de l'inventaire des ressources touristiques, construction de nouvelles infrastructures de tourisme (structures d'hébergement, miradors). Elles permettent de consolider et de pérenniser des produits touristiques existants : appui au suivi, évaluation des opérations touristiques pilotes, renforcement des capacités dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Le maître d'ouvrage du projet est l'association Rapac, "Réseau des aires protégées en Afrique centrale". Cette association de droit gabonais a été créée en 2000 avec un mandat régional. La finalité du Rapac se fonde sur l'expertise acquise au cours du projet Ecofac. Une véritable communauté s'est progressivement créée, comprenant des gestionnaires d'aires protégées, nationaux et expatriés, l'ensemble des directeurs de la faune et des aires protégées des pays concernés, et une partie de la communauté scientifique. Le coût total du projet est de 1,92 M€ et la contribution du FFEM de 0,94 M€.

Appui à la Commission du fleuve Orange-Senqu en Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie

Le bassin de l'Orange-Senqu est doté de nombreux ouvrages. Sa gestion est complexe et les problèmes de quantité et qualité de l'eau sont nombreux : demande importante de différents secteurs et conflits entre usagers, allocation inter-Etats, protection de l'environnement. Une approche plus intégrée afin de trouver des solutions durables à ces problèmes est apparue indispensable. Issue d'une prise de conscience environnementale, démontrée par d'importantes évolutions institutionnelles dans les différents pays concernés, la volonté politique de renforcer la coopération entre les Etats riverains s'est accrue ces dernières années.

Ceci s'inscrit dans la lignée des initiatives de la SADC, coordonnées par son unité sectorielle Eau, en particulier le dernier protocole révisé sur les eaux partagées, signé en août 2000 par les Etats membres de la SADC. Cette volonté politique s'est traduite par l'établissement de la Commission du fleuve Orange-Senqu (Orasecom).

L'objectif global du programme d'appui à l'Orasecom est d'améliorer la protection du milieu naturel dans le bassin du fleuve Orange-Senqu. Dans un contexte de pénurie d'eau et de pollution en provenance d'activités urbaines, agricoles, industrielles et minières, qui vont en s'amplifiant, il s'agit d'engager des actions d'accompagnement permettant de préserver les ressources en eau grâce à la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pollution et de projets prioritaires pertinents.

Ce programme devrait également promouvoir un développement socio-économique plus harmonieux au sein des différentes communautés des quatre Etats riverains. A l'issue de ce programme, l'Orasecom doit pouvoir occuper une position majeure dans la gestion du bassin afin de garantir une meilleure planification, un développement et une gestion davantage intégrée des ressources en eau. Le coût total du projet est de 4,4 M€ et la contribution du FFEM de 1,5 M€.

LES PROJETS FINANCÉS PAR LE GROUPE AFD EN 2002

La liste des projets financés par le Groupe AFD dans les États étrangers en 2002 propose une classification par pays et par secteur d'activité. Elle recouvre les principaux projets de chaque pays mais n'est pas exhaustive. Les prêts et subventions d'ajustement structurel sont exclus de la liste. Ils sont de l'ordre de 194 M€ en 2002 et concernent la Côte d'Ivoire (183 M€), le Niger (9 M€) et le Burundi (2 M€). De même, les Fonds d'études et de préparation de projets (FEPP) et les opérations financées sur ressources des C2D ne figurent pas dans cette liste. Les montants indiqués représentent la part du financement accordée par le Groupe AFD sur le projet.

Multi-pays

Transport

Financement : 30 M€

Programme d'acquisition d'équipements de navigation, de contrôle et de sécurité, de formation du personnel et d'amélioration de la gestion de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna). L'objectif visé est d'améliorer les liaisons aériennes entre une quinzaine d'États africains et Madagascar.

Afrique du Sud

Éducation

Établissement bancaire

Financement : 7,5 M€

Appui à une institution de micro-finance spécialisée dans l'octroi de prêts aux étudiants.

Secteur bancaire

Établissement bancaire

Financement : 10 MUSD

Appui à une institution de micro-finance spécialisée dans l'octroi de prêts aux populations défavorisées des townships.

Secteur bancaire

Établissement bancaire

Financement : 20 MUSD (Proparco)

Appui à un établissement bancaire pour le financement de projets du secteur privé sur le continent africain.

Industrie

Établissement bancaire

Financement : 10 M€ (Proparco)

Appui à un établissement bancaire en faveur de projets d'infrastructure et minier sur le continent africain.

Algérie

Industrie

Établissement bancaire

Financement : 40 M€

Appui à un établissement bancaire en vue d'investissements dans le secteur privé.

Bénin

Développement rural

Organisation interprofessionnelle

Financement : 1,85 M€

Appui à la réforme du secteur cotonnier par la préparation d'une stratégie d'amélioration des performances de la filière, son adoption et le début de sa mise en œuvre.

Burkina Faso

Développement rural

État

Financement : 8,2 M€

Appui à la réforme des systèmes d'infrastructures hydrauliques et programme de développement local.

Cambodge

Développement rural

Etat

Financement : 3,8 M€

Réhabilitation des polders de Prey Nup.

Equipements urbains

Etat

Financement : 4 M€

Extension du réseau d'alimentation en eau potable de quartiers périphériques de Phnom Penh.

Cameroun

Développement rural

Etat

Financement : 6,5 M€

Contribution à la lutte contre la désertification et à la stabilité politique sociale au Nord Cameroun, par la préservation, la reconstitution et une meilleure gestion des ressources naturelles renouvelables.

Transports

Port autonome

de Douala

Financement : 18,3 M€

Réhabilitation des ouvrages d'accostage et des terre-pleins du port de Douala.

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 5 M€ (Proparco)

Appui à un établissement bancaire en faveur des petites et moyennes entreprises.

Congo

Développement rural

Etat et entreprise

Financement : 1,3 M€

Contribution à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier pour le développement d'un système de gestion durable des forêts.

Djibouti

Education

Etat

Financement : 2,7 M€

Réalisation d'infrastructures éducatives dans les districts de Tadjoura et d'Obock.

Equipements urbains

Etat

Financement : 3,5 M€

Réalisation d'infrastructures et de petits équipements, appui au développement économique et social dans des quartiers défavorisés de la ville de Djibouti, en conformité avec l'objectif de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Gabon

Développement rural

Etablissement bancaire

Financement : 4,2 M€

Préparation de plans d'aménagements forestiers pour le développement d'un système d'exploitation durable des forêts.

Développement rural

Etat

Financement : 5,9 M€

Installation et formation d'exploitants agricoles privés et intensification des productions tout en préservant l'environnement dans les zones périphériques des marchés urbains.

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 7 M€ (Proparco)

Appui à un établissement bancaire en faveur des petites et moyennes entreprises.

Ghana

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 9,9 M€

Appui aux crédits pour un établissement bancaire.

Guinée

Développement rural

Etat

Financement : 5 M€

Appui à une institution bancaire de micro-finance intervenant en milieu rural.

Kenya

Transports

Etat

Financement : 18 M€

Réhabilitation d'une route nationale entre Maai Mahiu et Narok.

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 20 MUSD (Proparco)

Appui aux crédits pour une institution bancaire.

Laos

Equipements urbains

Etat

Financement : 4,7 M€

Réalisation d'infrastructures et de services urbains à Vientiane.

Liban

Secteur bancaire

Entreprise

Financement : 10 M€ (Proparco)

Appui à des entreprises privées libanaises.

Madagascar

Secteur bancaire

Etat

Financement : 3,8 M€

Appui à l'accès au crédit des entreprises malgaches (contribution à la relance de l'activité économique après la sortie de crise).

Transports

Etat

Financement : 5,7 M€

Réhabilitation des infrastructures portuaires et mise en place d'une gestion privée du port de Morondava, afin de désenclaver la région du Menabe et de sauvegarder les activités économiques, notamment celles liées à la pêche et à l'agriculture.

Equipements urbains

Etat

Financement : 6,9 M€

Assainissement et amélioration de la desserte des quartiers sud-ouest d'Antananarivo et installation d'équipements sanitaires.

Développement rural

Etat

Financement : 5,2 M€

Renforcement de la dynamique de diffusion des techniques agro-écologiques.

Mali

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 25,3 M€

Appui à une banque de développement rural.

Secteur bancaire

Etablissement bancaire

Financement : 50 M€

Appui aux crédits d'investissements d'un établissement bancaire.

Développement rural

Etat

Financement : 1,5 M€

Appui à la gestion des forêts classées autour de Bamako.

Transport

Etat

Financement : 1,5 M€

Consolidation des ponts ferroviaires de Samé et de Kamankolé pour la sécurisation de la ligne de chemin de fer entre Dakar et Bamako en toutes saisons.

Maroc

Energies

Etat

Financement : 50 M€

Restauration et modernisation du service public d'électricité par le financement du doublement de l'interconnexion entre le Maroc et l'Espagne et le renforcement du réseau à l'intérieur du pays.

Secteur bancaire

Entreprise

Financement : 20 M€ (Proparco)

Appui aux crédits pour une institution bancaire.

Mauritanie

Equipements urbains

Etat

Financement : 3,2 M€

Mise en place d'un système pérenne d'élimination des déchets et désenclavement des quartiers défavorisés pour l'amélioration des conditions de vie dans l'agglomération de Nouadhibou.

Niger

Education

Etat

Financement : 10,6 M€

Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire, réhabilitation d'écoles et renforcement des capacités d'accueil.

Equipements urbains

Etat

Financement : 7,5 M€

Réhabilitation et extension d'usines de production en eau potable.

Transport

Etat

Financement : 7,3 M€

Renforcement des chaussées aéronautiques de l'aéroport international de Niamey.

République dominicaine

Secteur bancaire

Établissement bancaire
Financement : 11,3 M€ (Proparco)
Appui aux crédits accordés par un établissement bancaire.

Sainte-Lucie

Développement rural

État
Financement : 10 M€
Réhabilitation et aménagement de routes tertiaires de désenclavement à Sainte-Lucie pour contribuer à fixer les populations rurales de l'intérieur du pays et leur offrir des opportunités de développement d'activités économiques.

Sao Tomé et Principe

Équipements urbains et habitat

État
Financement : 1,5 M€
Réhabilitation du quartier de Sucata.

Sénégal

Équipements urbains

État
Financement : 6,25 M€
Renforcement du réseau de distribution d'eau potable à Dakar.

Développement rural

État
Financement : 3,1 M€
Amélioration des conditions de débarquement de la pêche artisanale sur la Petite Côte, dans la Sine et en Casamance.

Tanzanie

Équipements urbains

État
Financement : 6 M€
Réalisation de systèmes pérennes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations de petites villes en Tanzanie.

Tchad

Équipements urbains

État
Financement : 5 M€
Assainissement des quartiers est de N'Djamena pour assurer la sécurité des populations pendant la saison des pluies en désenclavant ces zones.

Développement rural

État
Financement : 6 M€
Amélioration des conditions d'élevage pendant les transhumances par la réalisation d'ouvrages hydrauliques et le balisage des aires de transhumance.

Territoires autonomes palestiniens

Équipements urbains

État
Financement : 5,5 M€
Travaux à haute densité de main d'œuvre destinés à des réalisations d'infrastructures communautaires dans la bande de Gaza.

Équipements urbains

État
Financement : 6,5 M€
Développement de quartiers à Gaza.

Togo

Éducation

État
Financement : 6,3 M€
Amélioration de la scolarisation dans le nord du Togo par le renforcement des capacités d'accueil et l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé par la formation des maîtres.

Tunisie

Éducation

État
Financement : 26 M€
Appui au management des structures et à l'ingénierie de formation, création et réhabilitation de centres sectoriels de formation professionnelle.

Équipements urbains

État
Financement : 50 M€
Appui au programme d'investissement communal et pérennisation de son système de financement.

Secteur bancaire

Établissements bancaires
Financement : 20 M€ (Proparco)
Appui à deux établissements bancaires en faveur d'entreprises privées.

Établissement bancaire
Financement : 4 M€ (Proparco)
Appui à un établissement de crédit-bail immobilier en faveur des petites et moyennes entreprises.

Vietnam

Secteur bancaire

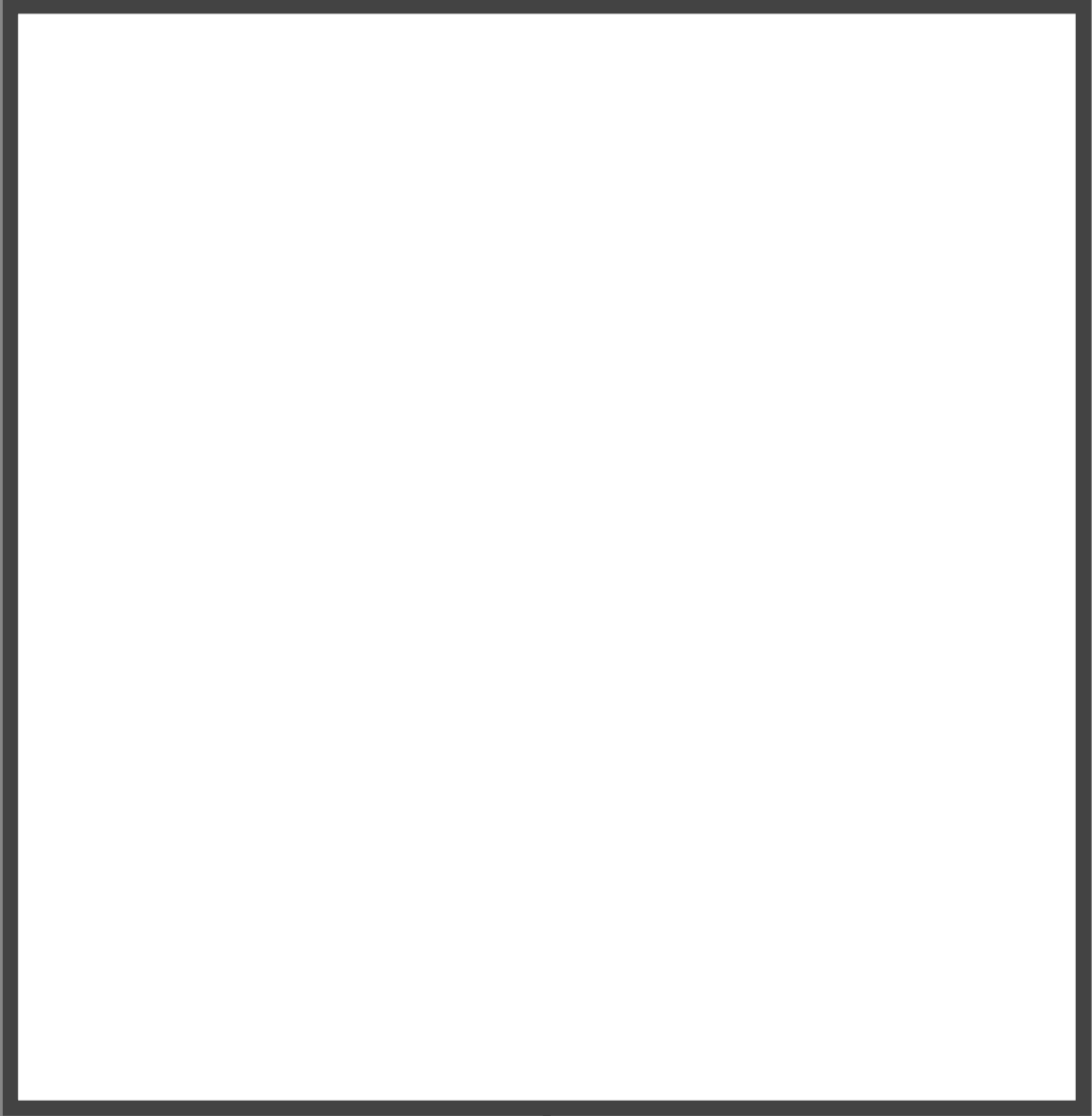
État
Financement : 35 M€
Appui au programme sectoriel de restructuration et de développement du secteur financier non bancaire.

Secteur bancaire

État
Financement : 55 M€
Appui à une banque de développement rural.

Énergie

Entreprise
Financement : 42,7 M€ (Proparco)
Construction d'une centrale électrique à Phu My.



LES OPÉRATIONS DANS L'OUTRE-MER

Depuis 1946, l'AFD est chargée d'une mission d'intérêt général consistant à assurer une offre publique de référence en matière de crédit et de logement social. Sa présence est assurée localement par des agences implantées dans chacune des géographies ainsi que par des filiales financières, bancaires et immobilières.

Par le biais de ce réseau, le Groupe AFD exerce trois métiers complémentaires : le financement des collectivités publiques, les activités de crédit au secteur privé et les actions en faveur de l'habitat social.

S'inscrivant en cela dans les axes d'intervention définis par son Projet d'orientation stratégique (POS), l'AFD s'implique dans les problématiques de développement local, notamment par la mise en relation de différents acteurs à même de bâtir les partenariats indispensables à un développement bien compris.

LES ENGAGEMENTS DE L'AFD EN OUTRE-MER

Le volume global des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer durant l'exercice 2002 s'élève à 598 M€, en hausse de 9 % par rapport au total de 549 M€ enregistré en 2001.

Dans les départements d'Outre-mer et les collectivités territoriales, les interventions de l'AFD augmentent de 8,4 %, passant de 406 M€ en 2001 à 440 M€ en 2002. Dans les territoires d'Outre-mer, le volume des engagements croît de 10,7 %, passant de 142 M€ en 2001 à 158 M€ en 2002. Les engagements de l'AFD dans l'Outre-mer en 2002 représentent ainsi près de 45 % de la totalité des engagements du Groupe en termes d'aide-projets et se caractérisent en particulier par :

- une croissance conséquente des prêts directs, qui représentent 45 % du total des engagements Outre-mer, en particulier dans les départements et collectivités territoriales (+23,5 %) mais également dans les territoires (+13,5 %), reposant essentiellement sur d'importants dossiers d'investissements en Guadeloupe et en Polynésie française ;
- une relative stabilisation des montants consacrés au refinancement des établissements de crédit dans les départements d'Outre-mer (+ 0,85 %) et une faible augmentation dans les territoires (+ 4,8 %) ;
- un montant de prêts sur ressources à taux de marché traditionnellement supérieur à celui des prêts octroyés sur ressources à taux bonifiés.

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Le 14 février 2002, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a étendu la zone d'intervention de l'AFD à une liste de pays, limitrophes des départements et territoires d'Outre-mer, sous condition que les projets financés présentent un intérêt en matière de coopération régionale.

Cette décision - qui va de pair avec un intérêt marqué des collectivités locales pour de telles initiatives - illustre le rôle décisif que peuvent et doivent désormais jouer ces départements et territoires en tant que moteurs du développement dans leur zone d'influence géographique, en s'appuyant sur les compétences et les savoir-faire locaux. La loi d'orientation pour l'Outre-mer a, par

ailleurs, accru les compétences des collectivités locales et doté chaque département d'un Fonds de coopération régionale.

Aussi, l'AFD a-t-elle engagé, en 2002, des démarches d'identification de projets visant à promouvoir la coopération régionale, tant dans le Pacifique Sud et l'Océan Indien que dans la Caraïbe et les pays limitrophes de la Guyane.

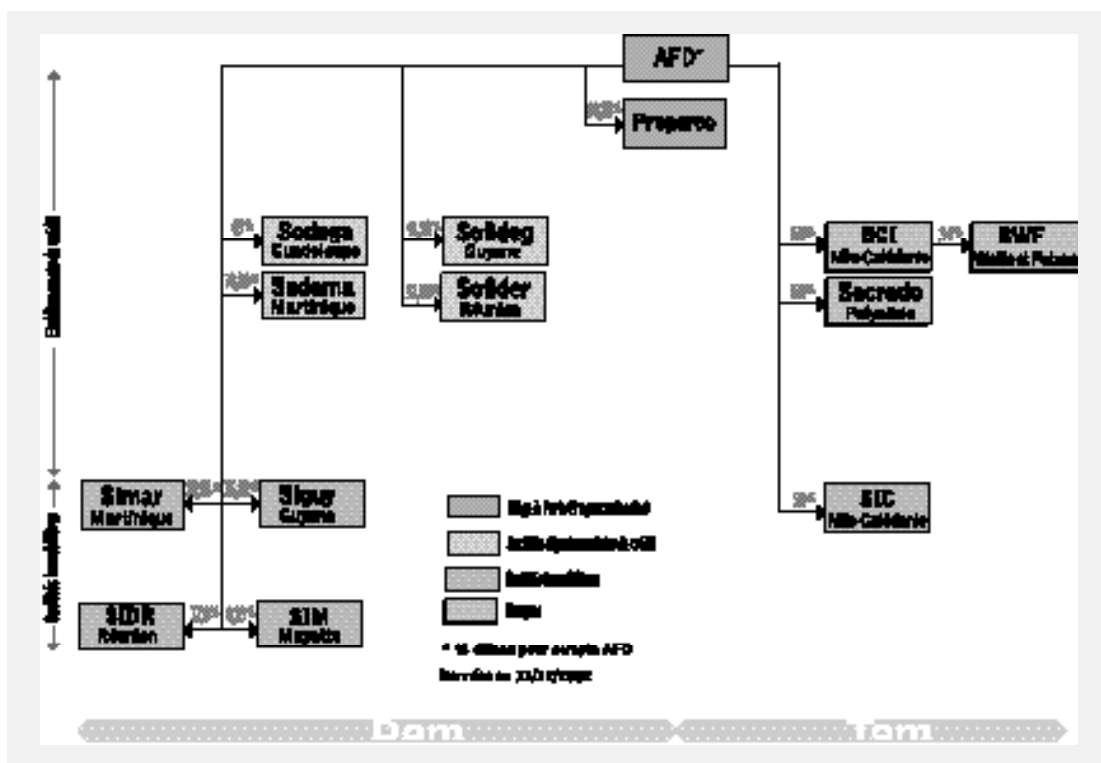
D'ores et déjà, en 2002, un concours de 10 M€ a été octroyé à Sainte-Lucie pour la réalisation d'un programme de réhabilitation et d'aménagement de routes tertiaires de désenclavement.

LE FINANCEMENT ET L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Les concours de l'AFD sont destinés aux collectivités locales, aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte. Certains secteurs particulièrement cruciaux pour le développement économique et social bénéficient, par exception, de taux bonifiés par l'État, ainsi que, depuis 2002, certaines géographies de l'Outre-mer présentant des handicaps structurels particulièrement prégnants.

L'ensemble des concours de l'AFD peuvent s'accompagner d'un rôle de conseil en matière de gestion financière et de programmation des investissements.

Par ailleurs, l'AFD s'attache à développer des outils à même de répondre de manière adaptée aux besoins des collectivités. Ainsi, en 2002, un dispositif de préfinancement des subventions accordées par l'Union européenne au titre des fonds structurels a été élaboré, afin de permettre aux collectivités d'engager et d'accélérer la réalisation de leurs programmes d'investissement.



Les financements accordés au secteur public dans les DOM

S'élevant à 164,9 M€ en 2002, les financements accordés au secteur public dans les DOM marquent une nette croissance (+ 22 %). Cette hausse des engagements en direction du secteur public s'accompagne d'une répartition géographique considérablement modifiée, en raison d'un projet de nature exceptionnelle arrivé à maturité en Guadeloupe.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS ACCORDÉS AU SECTEUR PUBLIC DANS LES DOM (*)

	2001	%	2002	%
Guadeloupe	28	21,2	76,4	46,3
Guyane	8	6	10,3	6,3
Martinique	28	21,2	25,4	15,4
La Réunion	52,5	39,6	50,5	30,6
Mayotte	8	6	1,1	0,7
Saint-Pierre-et-Miquelon	8	6	1,2	0,7

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Les financements accordés au secteur public dans les TOM

Les financements accordés au secteur public dans les TOM connaissent une augmentation sensible en 2002, le montant d'engagements s'élevant à 80,7 M€ (+10 %). Cette augmentation est liée au financement d'un important projet en Polynésie française, le niveau d'octrois étant stable en Nouvelle-Calédonie.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS ACCORDÉS AU SECTEUR PUBLIC DANS LES TOM (*)

	2001	%	2002	%
Nouvelle-Calédonie	44,7	69,3	45,7	56,6
Polynésie française	16,8	26	35	43,4
Wallis-et-Futuna	3	4,7	0	0

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Le conseil financier à partir des analyses et perspectives des collectivités

L'accompagnement de la politique d'investissement des différentes collectivités comprend une dimension de conseil adapté à leurs besoins, qui fait partie du travail quotidien des agences de l'AFD selon les termes du partenariat tissé avec les différentes collectivités. L'objectif recherché est d'améliorer la qualité des investissements des collectivités et de faire en sorte que ceux-ci répondent aux besoins qu'elles expriment et aux réalités économiques et sociales des différentes géographies.

Ainsi, en matière d'ingénierie financière, l'AFD a développé des activités de conseil financier, qui se traduisent, notamment, par une communication des analyses de leur situation financière aux collectivités. Elle peut également exercer un rôle de conseil économique ou organisationnel.

Les programmes d'investissement des collectivités locales peuvent, en effet, faire l'objet de protocoles pluriannuels de financement, associant des bailleurs de fonds spécialisés et des établissements bancaires. Cette formule assure à la collectivité les ressources d'emprunt qui lui sont nécessaires pour engager les investissements sur plusieurs exercices budgétaires ; elle lui apporte également un soutien pour mettre en oeuvre une démarche prospective d'engagement et de suivi de son budget et de ses investissements. En contrepartie, elle garantit aux partenaires financiers une certaine maîtrise de l'évolution financière de la collectivité. Une relation de confiance et de partenariat peut ainsi plus aisément s'instaurer.

Le conseil pour l'élaboration des projets structurants

L'AFD met à la disposition des collectivités les compétences d'ingénierie qu'elle a développées en matière d'infrastructures et de projets urbains, d'environnement, d'irrigation et d'assainissement, et de développement humain, tant dans le domaine de la santé que de la formation professionnelle.

La formation

Depuis 2001, en partenariat avec le Cefeb, des sessions de formation décentralisées destinées soit à des opérateurs économiques du secteur privé (artisans, jeunes chefs d'entreprise ...), soit à des élus ou agents de services publics sont organisées dans des collectivités d'Outre-mer autour de la thématique du développement et de ses outils. En Nouvelle-Calédonie, notamment, en 2002, des séminaires de formation ont été organisés en direction du secteur public.

Le tourisme aux Antilles

En Guadeloupe, à la demande du Préfet et de la Présidente de Région, l'AFD a réalisé une étude sur la réhabilitation des structures hôtelières classées et le développement de l'hôtellerie. Depuis, la Région a souhaité engager une démarche de relance de l'économie en direction des secteurs porteurs mais confrontés à de fortes difficultés comme celui du tourisme et des secteurs émergents. L'AFD, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, a accordé un financement visant à permettre à la Région de mettre en place, dans ces secteurs, un système d'avances remboursables à destination des entreprises en cours de création ou présentant un niveau de risque rendant aléatoire l'accès au crédit bancaire, les entreprises en difficulté étant exclues de ce mécanisme.

L'AFD a également procédé à une étude comparable sur la Martinique concernant la requalification de l'offre des structures hôtelières et le développement de l'hôtellerie dont les conclusions ont été remises aux partenaires locaux.

DES SESSIONS DE FORMATION DESTINÉES AUX AGENTS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Suite à la signature de contrats pour la période 2000-2004 entre l'Etat et les différentes collectivités calédoniennes (communes, provinces et territoire) et à leur demande, le Cefeb a organisé des sessions de formation des agents de l'Etat et des collectivités en charge du suivi de ces contrats afin de leur procurer les éléments de méthodologie nécessaires notamment à la programmation d'investissements, ainsi que des techniques d'évaluation et de suivi.

Trois séminaires ont été organisés, l'un portant sur le contrat d'agglomération conclu entre les quatre communes du "Grand Nouméa", la province Sud et l'Etat,

le second sur les quatre contrats de développement passés entre l'Etat d'une part et chaque province (Nord, Sud et îles Loyauté) ainsi que le territoire, d'autre part. La troisième session, organisée à Koné (province Nord) était axée plus précisément sur la programmation des investissements et l'analyse financière à l'attention des élus et responsables administratifs et financiers des communes.

Cette formation est venue relayer les efforts de l'AFD, qui procède chaque année à l'analyse rétrospective et prospective de la situation financière des trente-trois communes calédoniennes.

A fin de développer l'habitat social dans l'Outre-mer, l'AFD intervient à plusieurs niveaux :

- La promotion et la construction immobilières, ainsi que la gestion de parcs locatifs, au travers de sociétés immobilières dans lesquelles elle détient des participations, soit directement, soit pour le compte de l'Etat. Une convention clarifiant et renforçant le rôle de l'AFD auprès de ces sociétés immobilières des départements d'Outre-mer a été signée avec l'Etat en février 2001.
- Le financement de l'accession, principalement par le biais des établissements de crédit, filiales de l'AFD.
- La distribution de produits spécifiques que l'Etat demande à l'AFD de mettre en œuvre.

Elle accorde, en outre, des concours en faveur du secteur de l'aménagement dans l'ensemble de la zone géographique.

Les sociétés immobilières

L'AFD, pour son propre compte et pour celui de l'Etat, participe au capital de sept sociétés immobilières constituées dans le cadre de la loi du 30 avril 1946.

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES INSCRITES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'AFD

Sociétés	Localisation	Capital (en€)	Part de l'AFD/ Fonds propres (%)	Fonds d'Etat
Sig	Guadeloupe	16 368 300	0	51,29
Siguy	Guyane	1 436 919	16,82	54,24
Simko	Guyane	4 926 000	0	11,98
Simar	Martinique	1 077 456	22,26	40,84
SIDR	Réunion	25 000 000	17,84	35,46
Sim	Mayotte	459 000	8,33	33,33
Sic	Nouvelle-Calédonie	18 614 025	50	0

Ces sociétés sont chargées de construire et de gérer des logements à vocation majoritairement sociale. A cette activité principale sont venues s'ajouter au fil du temps diverses activités dérivées :

- la gestion de parcs locatifs appartenant à des tiers (entreprises ou municipalités) ;
- la construction - vente en accession sociale et non sociale ;
- l'aménagement de quartiers, dans un premier temps pour elles-mêmes, puis, pour certaines d'entre elles, dans le cadre de mandats ou de concessions de collectivités.

A la fin de l'exercice 2002, le parc locatif leur appartenant en propre comprend près de 51 000 logements, auxquels s'ajoutent 4 200 autres logements gérés pour compte de tiers.

Ce parc représente près de 8 % des habitations principales de l'Outre-mer. Son âge moyen (mis à part les sociétés les plus récentes en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte) est compris, selon les départements, entre quinze et vingt-cinq ans. Une politique dynamique de réhabilitation est engagée

depuis plusieurs années. Elle est appelée à se développer au fur et à mesure du vieillissement des logements. En 2002, le chiffre d'affaires généré par l'activité de gestion locative atteint près de 200 M€.

Parallèlement, la construction se poursuit à un rythme annuel de 2 500 logements, contribuant ainsi au soutien du secteur du bâtiment, composé de 14 000 entreprises, qui représentent 15 % du tissu entrepreneurial des quatre départements d'Outre-Mer.

En dehors de la Société immobilière de Mayotte (Sim) et, à titre exceptionnel, de la Société immobilière du département de la Réunion (SIDR) en 2002, la plus grande partie et, dans certains cas, la totalité de la production a une vocation locative.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES*

Sociétés	Chiffre d'affaires M€	(dont quittancement) M€	Parc locatif propre	Logements livrés en 2002	Effectif
Sig	47,7	(44,9)	11 489	496	108
Siguy	16,7	(14,3)	3 858	319	57
Simko	17,5	(15,4)	2 812	214	66
Simar	30	(29,7)	7 868	342	70
SIDR	65,1	(57,7)	17 663	118	389
Sim	13,4	(8,1)	1 132	693	123
Sic	29,4	(26,1)	5 969	302	119
Total	219,8	(196,2)	50 791	2 484	932

* Données provisoires

**Sociétés immobilières
et énergies renouvelables**

A l'initiative de l'AFD, les sociétés immobilières de Guadeloupe (SIG), de Guyane (Siguy), de Martinique (Simar), de Nouvelle-Calédonie (SIC) et de la Réunion (SIDR), ont signé en 2002, une convention en faveur d'un Programme d'énergie renouvelable (Peren). Cette convention a pour objet d'améliorer le confort des locataires et d'être un des moteurs de la promotion de l'usage quotidien des énergies renouvelables. La volonté de ces cinq sociétés immobilières est, en effet, d'équiper progressivement leur parc locatif de systèmes d'alimentation en eau chaude à partir de l'énergie solaire.

La représentation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans les territoires d'Outre-mer

Le mandat de représentation donné par la CDC à l'AFD en 2001 concerne la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon ; il porte sur les métiers de prêteur et d'investisseur de la CDC.

Un comité régional d'engagement a été mis en place et s'est réuni une première fois en 2002 ; il a donné son accord à une demande de Prêts de logement social (PLS) en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à deux Prêts de financement de projets urbains (PPU) en Polynésie française.

Le financement de l'accession à la propriété

Dans les départements d'Outre-Mer, les sociétés départementales de crédit, filiales de l'AFD, jouent un rôle important dans le financement du logement (prêts pour l'accession à la propriété), notamment de l'habitat social, sur refinancement de l'AFD. Pour le financement de l'accession sociale, les sociétés départementales de crédit distribuent, aux côtés des banques, le "prêt à taux zéro", qui peut être jumelé avec un "prêt à l'accession sociale" ou avec un prêt concurrentiel en fonction des ressources de l'emprunteur. Leur rôle, en matière d'accession très sociale, est déterminant à travers les prêts complémentaires mis en place pour le logement évolutif social.

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les deux filiales bancaires de l'AFD, la Banque calédonienne d'investissement (BCI) et la Banque Socredo, consacrent une part importante des ressources qui leur sont fournies par l'AFD au financement de l'habitat, en particulier du logement social. A Wallis-et-Futuna, l'AFD apporte des financements aux familles qui souhaitent faire construire leur maison. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le refinancement de l'activité « accession » se fait par l'intermédiaire de la Coopérative immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM).

Les prêts directs à d'autres structures

L'AFD intervient par des prêts directs bonifiés pour des opérations locatives ne relevant pas du secteur privé à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Elle est également susceptible d'intervenir par des prêts aux conditions du marché pour des programmes spécifiques (défiscalisation, logements en accession différée...).

L'aménagement

L'AFD poursuit le développement et l'élargissement de son activité en direction des sociétés d'économie mixte. Dans ce cadre, plusieurs financements en faveur de l'aménagement ont été accordés en 2002. Afin de répondre aux besoins des sociétés d'économie mixte, l'AFD a engagé cette année l'élaboration de différents produits dans les domaines du financement des crédits d'ingénierie, des opérations propres, du préfinancement des subventions européennes et des mandats publics.

LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

L'AFD intervient dans le financement du secteur privé via ses filiales financières ou bancaires, ainsi que, de manière significative dans les TOM, en cofinancement des grands projets privés, et, de manière plus marginale, en syndication.

Le développement des différentes places bancaires de l'Outre-mer a conduit l'AFD à s'engager dans une démarche d'apporteur de solutions pour l'ensemble des banques.

Les filiales bancaires et financières

L'AFD et ses filiales réunissent une offre de concours assortis de conditions (durée, taux) visant à constituer une référence sur le marché du crédit dans l'Outre-mer.

Dans les départements d'Outre-mer, les prêts directs aux entreprises (crédits de trésorerie, et, surtout, prêts à moyen ou long terme) se font essentiellement au travers des Sociétés départementales de crédit (SDC), parfois en partage de risque avec l'AFD. En outre, les SDC accordent des crédits aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'AFD assure aux SDC les ressources qui leur sont nécessaires pour financer leur activité de prêts.

L'AFD assure le refinancement de ses filiales bancaires et financières. Le tableau ci-dessous retrace le montant des crédits alloués à ces filiales dans les DOM en 2002.

SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES DE CRÉDIT (SDC) - ENGAGEMENTS ET ENCOURS (*)

	Année de création	Capital social	Crédits accordés en 2002	Encours au 31-12-2002	Refinancements AFD accordés en 2002
Sodega (Guadeloupe)	1970	3,7	35,6	318,4	38,1
Sofideg (Guyane)	1982	5,7	14,4	138,4	17,7
Sodema (Martinique)	1970	3,8	40	344,2	61
Sofider (la Réunion)	1978	40,0	176,4	752	150
Sofider (Mayotte)	2001		7		6,6

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Dans les territoires d'Outre-mer, l'AFD finance les investissements privés, sous forme de prêts directs ou par l'intermédiaire de ses filiales bancaires : la banque Socredo en Polynésie française et la Banque calédonienne d'investissements (BCI) en Nouvelle-Calédonie. Ces banques, autorisées à collecter des dépôts, distribuent toutes formes de crédits aux particuliers et aux entreprises, couvrant l'essentiel de leurs besoins, et leur offrent une gamme étendue de services : monétique, opérations de change...

S'inscrivant dans la démarche d'apporteur de solutions de place, l'AFD a, en 2002, ouvert à l'ensemble des banques locales des TOM l'accès à ses concours bonifiés.

Le financement d'Air Tahiti Nui en Polynésie française

Le maintien d'une desserte aérienne internationale régulière est un enjeu essentiel pour le développement économique de la Polynésie française dont le tourisme constitue la principale activité.

La compagnie aérienne polynésienne Air Tahiti Nui, créée en 1996 et majoritairement détenue par le territoire de la Polynésie française, s'est donnée pour ambition de répondre à cette nécessité en se dotant progressivement des moyens de transport permettant de garantir une offre de sièges suffisante sur les liaisons Paris-Papeete et Papeete-Los Angeles, mais également de développer des volumes de transport sur l'axe japonais et d'autres destinations du Pacifique.

C'est dans ce contexte que l'AFD a participé en décembre 2002, au sein d'un groupement bancaire, au financement de l'acquisition par la compagnie Air Tahiti Nui de deux avions Airbus A 340 - 300 d'une capacité de 294 passagers chacun, pour un investissement total de l'ordre de 175 M€.

Le montage financier de l'opération s'est effectué dans le cadre d'un schéma de défiscalisation renforçant la viabilité financière du projet. Avec cet investissement, Air Tahiti Nui dispose dorénavant d'une flotte homogène de quatre appareils lui permettant de conforter son développement commercial.

FILIALES BANCAIRES DE L'AFD DANS LES TOM - ENGAGEMENTS ET ENCOURS (*)

	Année de création	Capital social	Crédits accordés en 2002	Encours au 31-12-2002	Refinancements AFD accordés en 2002
BCI (Nouvelle-Calédonie)	1955	62,85	356,7	897,5	36
Banque Socredo (Polynésie française)	1957	109,00	423	1233	6
Autres banques					15

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Par ailleurs, dans les territoires d'Outre-mer, outre Proparco, les filiales bancaires de l'AFD sont à même de participer à la capitalisation (ou à la recapitalisation) des entreprises. En Nouvelle-Calédonie, l'Institut calédonien de participation (Icap), détenu à 52 % par l'AFD pour le compte de l'Etat et lié à la BCI par un mandat de gestion, est un outil créé à cet effet par les accords de Matignon.

Les prêts directs dans les territoires d'Outre-mer

Dans les territoires d'Outre-mer, l'AFD finance directement des investissements privés. En 2002, le montant de ces engagements s'est élevé à 18,4 M €.

Une démarche d'établissement de place pour le financement de l'économie

Eu égard au développement des différentes places bancaires des départements et territoires d'Outre-mer, l'AFD a fait le choix de sortir progressivement du jeu concurrentiel et d'élaborer des produits et services à destination de l'ensemble des banques.

Les Fonds de garantie

Le Groupe de l'AFD est engagé depuis plusieurs décennies dans le soutien aux moyennes, petites et très petites entreprises - principal vecteur de création d'emplois - des départements et territoires d'Outre-mer, à travers la gestion et la promotion de fonds de garantie.

Elle gère ainsi, en partenariat avec Sofaris-BDPME, le Fonds DOM qui est un fonds de garantie généraliste pour le financement des investissements des entreprises. Elle a également pris en charge la gestion des Fonds de garantie à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Doté de concours de l'Etat français et de fonds européens, le Fonds DOM a été créé dans l'ensemble des départements d'Outre-mer en 1999, en concertation avec l'Etat et les Régions afin de répondre aux besoins des entreprises des départements d'Outre-mer. Son objet est de garantir les opérations de crédit à moyen et long terme pour des projets d'investissement d'entreprises. Il est géré par la Banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) et par l'AFD, qui la représente localement, grâce à son réseau d'agences.

Les très petites entreprises constituent la cible privilégiée du Fonds DOM, puisque ces structures représentent 88 % de ses interventions. Par ailleurs, près de 60 % des dossiers adressés par le secteur bancaire au Fonds DOM concernent des projets en création (présentés par une entreprise créée dans les trois ans), confirmant ainsi le rôle joué par le dispositif dans l'accès au crédit bancaire des jeunes entreprises.

PRODUCTION ANNUELLE DU FONDS DOM DEPUIS SA CRÉATION DE 1999 À 2002 (*)

	1999	2000	2001	2002
Nombre de dossiers	103	661	1015	1184
Montant des crédits concernés	5,6	66,9	86,5	125
Montant du risque garanti	3,9	43,2	55,5	77

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Le financement du haut de bilan

Les Fonds régionaux de participation (FRP)

Dotés initialement par l'Etat français de 6,098 M€ pour les quatre DOM, les Fonds régionaux de participation (FRP) - gérés par les Sociétés départementales de crédit (SDC) - ont pour objectif de contribuer, en renforçant leurs fonds propres et quasi-fonds propres, à la création et au développement des petites entreprises, particulièrement dans les zones défavorisées.

Le Fonds de garantie de la banane

Les producteurs de bananes des Antilles, bénéficiaires d'une aide de l'Union européenne, sont fréquemment confrontés à des déficits de trésorerie, en raison des règles spécifiques de versement de ces aides et des conditions de commercialisation.

Pour faire face à cette situation, en Martinique, l'État, le Conseil régional, l'AFD et Sofaris ont conçu un mécanisme visant à permettre aux banques d'apporter un complément de financement à la filière bananière en garantissant le risque corollaire à l'aide d'un fonds de garantie.

Pour ce faire, les FRP leur offrent des produits simples (prêts participatifs et prêts personnels aux dirigeants pour le financement de souscriptions en capital, pour l'essentiel), bon marché (3,5 % pour les opérations mises en place avant le 30 juin 2002, absence de frais de dossiers), sans garantie ni caution personnelle.

LES FONDS RÉGIONAUX DE PARTICIPATION – EXERCICE 2002 (*)

Exercice 2002	Dossiers octroyés	Emplois créés ou préservés	Encours octroyés
Martinique	41	91	1 023 864
Guadeloupe	49	159	1 887 000
Guyane	8	19	143 500
Réunion	56	92	1 300 258
Total	154	361	4 354 622

(*) Chiffres au 31 décembre 2002 et en millions €

Alyse Investissements

Prenant en compte l'insuffisance de l'offre dans le domaine du haut de bilan en Outre-mer, l'AFD, la CDCPME, le groupe des Caisses d'Épargne et quelques entreprises industrielles, en partenariat avec les régions, se sont engagés, en 2002, dans le projet Alyse Investissements, destiné à créer des outils de haut de bilan pérennes et rentables en mesure de répondre aux besoins du marché.

Le projet comportera à terme plusieurs structures. D'ores et déjà, le Fonds commun de placement à risque (FCPR) Alyseventure, souscrit à hauteur de 25,4 M€, a, depuis son entrée en activité en janvier 2002, donné lieu à l'examen de plus de 90 dossiers. Au cours de l'exercice 2002, il a déjà procédé, au sein de 14 PME, à des apports en fonds propres d'un volume de 8,3 M€.

Un dispositif complémentaire, reposant sur des structures régionales est en cours de finalisation, afin d'apporter une réponse de proximité aux très petites, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux sociétés innovantes.

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'AFD gère un portefeuille de 484 M€, résultant des prêts mis en place pour le compte du Crédit foncier de France (CFF) jusqu'en 1996.

Elle représente également la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), créée début 1997 par regroupement de la Sofaris et du CEPME.

Les prêts à court terme distribués par le CEPME sont destinés aux fournisseurs de l'Etat français et des collectivités publiques (financement de la commande publique). En 2002, le montant des autorisations délivrées s'élève à 214 M€, au profit de 620 entreprises.

La Sofaris intervient en couverture de risque pour les financements accordés par les banques commerciales, essentiellement pour soutenir les investissements des entreprises grâce au fonds DOM dont le montant en risque garanti s'est élevé en 2002 à 77 M€ représentant 1184 dossiers.

Dans les TOM, l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), établissements financiers publics, exercent leur métier dans le même secteur d'activité. La présence d'agences locales de l'AFD a conduit la CDC, en 2001, à souhaiter y être représentée par ce réseau afin de se donner les moyens de développer une présence de proximité avec les opérateurs des TOM.

LES CONCOURS AUTORISÉS EN OUTRE-MER EN 2002

Guadeloupe

Collectivités publiques

Economie

Financement : 38,1 M€

Relance des secteurs porteurs de l'économie par des prêts aux entreprises.

Education

Financement: 15 M€

Appui au budget d'investissement et au programme de construction et de rénovation de lycées.

Financement : 12,6 M€

Appui au budget d'investissement et au programme de construction et de rénovation de collèges.

Equipements collectifs

Financement : 2,5 M€

Appui au programme d'investissement de plusieurs communes.

Etablissements publics

Transport

Financement : 7 M€

Appui aux investissements dans le cadre d'une concession aéroportuaire.

Eau

Financement : 0,7 M€

Renouvellement d'installations d'eau potable.

Sociétés de crédit

Refinancement

Financement : 38,1 M€

Appui aux activités de crédit.

Guyane

Collectivités publiques

Immobilier - Habitat

Financement : 1 M€

Construction d'immeubles de bureaux et de commerces.

Etablissements Publics

Santé

Financement : 9,36 M€

Appui à un centre hospitalier.

Sociétés de crédit

Refinancement

Financement : 17,7 M€

Appui aux activités de crédit.

Martinique

Collectivités publiques

Education

Financement : 20 M€

Appui au budget d'investissement et au programme de construction et de rénovation de collège.

Equipements collectifs

Financement : 5,4 M€

Appui aux budgets d'investissement et aux programmes de constructions scolaires et d'assainissement.

Sociétés de crédit

Refinancement

Financement : 61 M€

Appui aux activités de crédit.

Mayotte

Collectivités publiques

Equipements collectifs

Financement : 0,6 M€

Investissements du syndicat mixte pour l'aménagement de Mayotte.

Sociétés de crédit

Refinancement

Financement : 6,6 M€

Appui aux activités de crédit.

Nouvelle-Calédonie

Collectivités publiques

Equipements collectifs

Financement : 14,3 M€

Appui au budget d'investissement de la province Sud.

Financement : 1,6 M€
Appui au budget d'investissement de la province Nord.

Financement : 3 M€
Appui au budget d'investissement communal.

Financement : 14 M€
Appui au budget d'investissement de vingt-trois communes et de deux syndicats intercommunaux.

Etablissements publics

Transport
Financement : 3 M€
Elargissement des voies express à péage reliant l'aéroport de la Tontouta à Nouméa.

Immobilier - Habitat

Financement : 12,7 M€
Programmes de logement et d'achat de terrains à bâtir.

Sociétés de crédit

Refinancement
Financement : 36 M€
Appui aux activités de crédit.

Economie

Financement : 7,5 M€
Soutien aux entreprises.

Polynésie française

Collectivités publiques

Equipements collectifs
Financement : 15 M€
Appui au budget d'investissement du territoire.

Financement : 1,6 M€
Appui au budget d'investissement de certaines communes.

Financement : 0,8 M€
Appui au budget d'investissement de certaines communes.

Etablissements publics

Transport
Financement : 16,8 M€
Travaux d'extension du quai des paquebots.

Santé

Financement : 0,8 M€
Rénovation de locaux et équipement de laboratoires.

Sociétés de crédit

Refinancement
Financement : 6 M€
Appui aux activités de crédit.

Financement : 7,5 M€
Soutien aux entreprises.

Entreprises privées

Transport
Financement : 15 M€
Acquisition de deux avions destinés à la desserte internationale de la Polynésie française.

La Réunion

Collectivités publiques

Equipements collectifs
Financement : 23,67 M€
Appui au budget d'investissement du département.

Eau - Santé

Financement : 9,1 M€
Appui au budget d'investissement de sept communes, en particulier pour des programmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement, ainsi que de rénovation et de construction de bâtiments scolaires.

Etablissements publics

Santé
Financement : 4,5 M€
Restructuration et modernisation des bâtiments d'un centre hospitalier.

Financement : 4 M€
Extension et modernisation des bâtiments d'un centre hospitalier.

Financement : 2,3 M€
Reconstruction d'un hôpital pour enfants.

Transport

Financement : 6,1 M€
Appui au budget d'investissement, notamment à la modernisation de l'aéroport international Roland-Garros.

Equipements collectifs

Financement : 3,2 M€
Financement d'une zone d'aménagement concerté d'une commune.

Sociétés de crédit

Refinancement
Financement : 150 M€
Appui aux activités de crédit.

Saint-Pierre-et-Miquelon

Collectivités publiques

Equipements collectifs
Financement : 1,2 M€
Appui au budget d'investissement.

Terres australes et antarctiques françaises

Collectivités publiques

Télécommunications
Financement : 1,38 M€
Travaux de réhabilitation des bases antarctiques et modernisation du réseau de télécommunications.

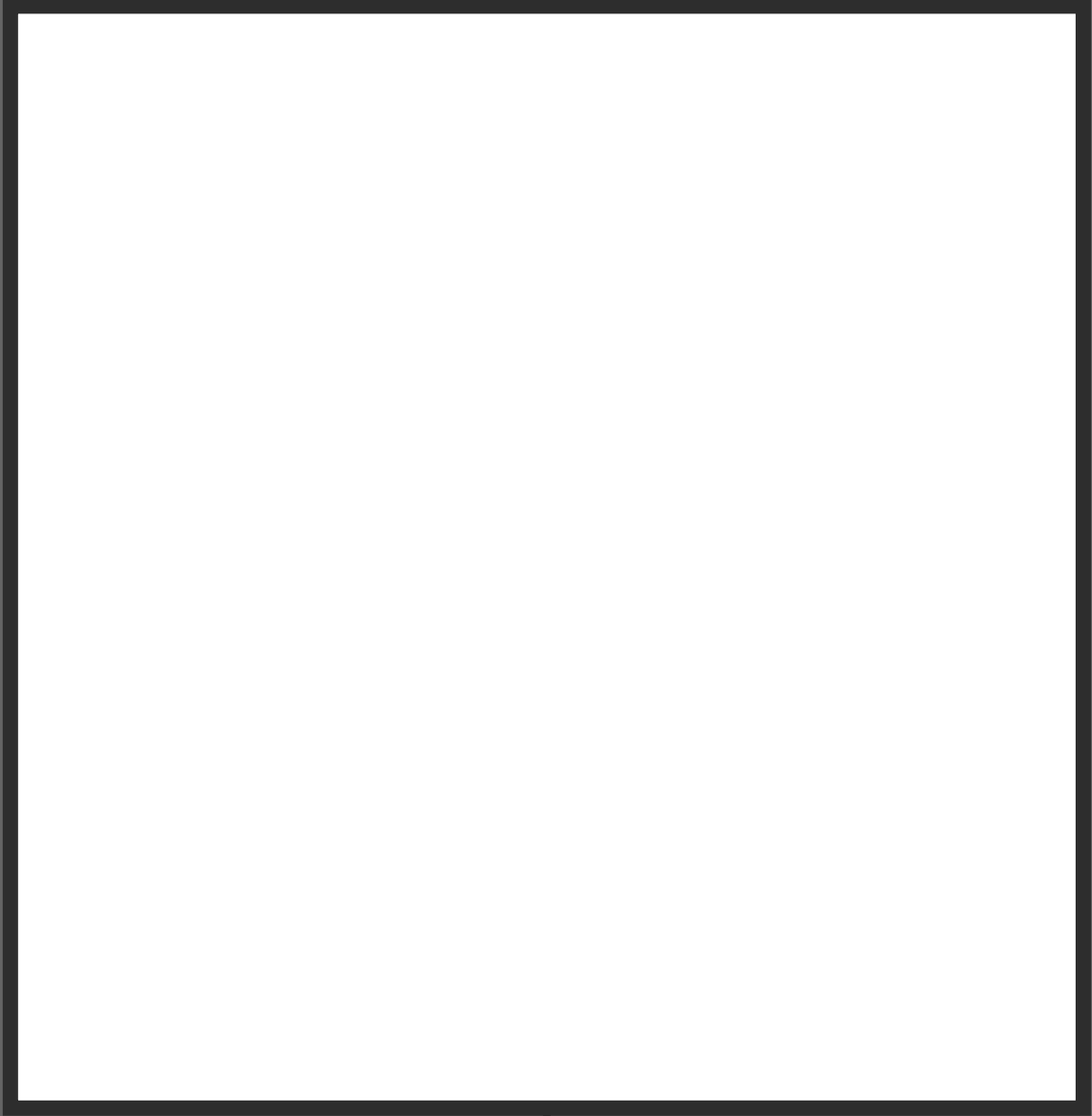
Wallis-et-Futuna

Etablissements publics

Immobilier - Habitat
Financement : 1,81 M€
Prêts à l'habitat en faveur de particuliers.

Entreprises privées

Tourisme
Financement : 0,1 M€
Extension d'un petit hôtel.

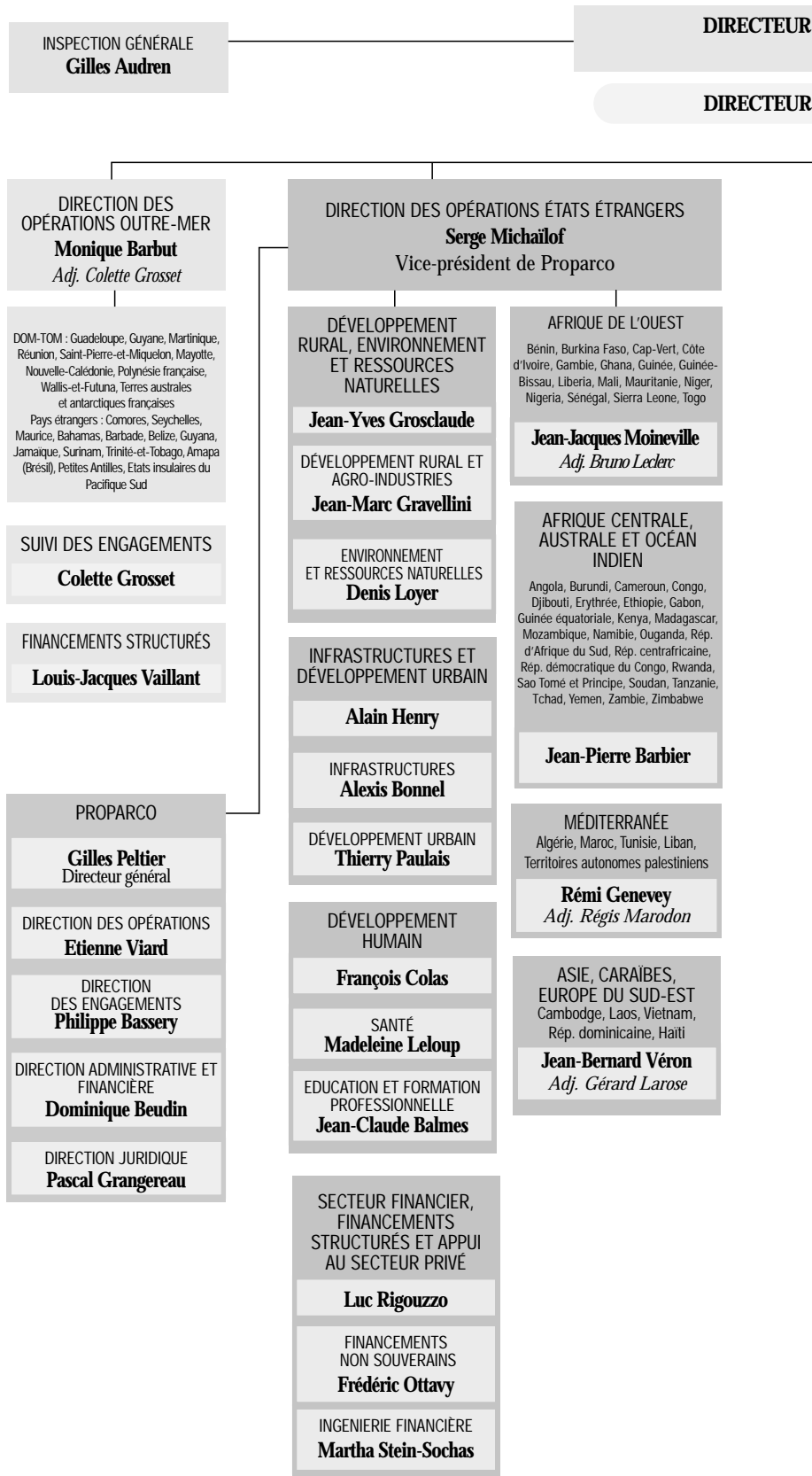


LA GESTION DES MOYENS

Les effectifs du Groupe AFD en 2002 sont restés stables avec près de 1 643 agents affectés au siège et à l'étranger. L'effort de formation interne s'est poursuivi. Une nouvelle grille des produits de financement a été mise en place. Mieux adaptée à la diversité des projets, elle bénéficie aujourd'hui de nouveaux produits (mécanismes de garanties, nouvelles conditions de crédits) et déploie toute une série d'outils en faveur des entreprises privées. La mise en place des concours de l'AFD requiert des procédures et un contrôle rigoureux, notamment en matière de gestion des risques.

ORGANISATION

AU 31 DÉCEMBRE 2002



GÉNÉRAL : Jean-Michel Severino

Président de Proparco

GÉNÉRAL ADJOINT : Jean-Michel Debrat

SECRETARIAT DES CONSEILS

Nils Robin

DIRECTION DE LA STRATÉGIE

Pierre Jacquet

Adj. Roger Goudiard

SECRETARIAT
DE LA PROGRAMMATION
STRATÉGIQUE

Anne Paugam

MISSION POUR
L'ÉVALUATION ET LA
CAPITALISATION

Anne-Marie Cabrit

ENVIRONNEMENT
SECRETARIAT DU FFEM

Marc-Antoine Martin
Secrétaire général

BUREAU DE REPRÉSENTATION
À BRUXELLES

Jean-Loup Feltz

POLITIQUES GÉNÉRALES

François Pacquement

Adj. Patrice Tranchant

ETUDES
MACRO-ÉCONOMIQUES

Blaise Leenhardt

RECHERCHE ET GESTION
DES SAVOIRS

Robert Peccoud

APPUI GESTION DES
CONNAISSANCES

Bertrand Nora

COMMUNICATION

Catherine Chevallier

CEFEB
DÉLÉGATION DE L'AFD
À MARSEILLE

**Françoise
Batime-Hupin**

ADMINISTRATION ET
COMMUNICATION

François Chevillotte

FORMATION

Bertrand Savoye

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Henry-Philippe de Clercq

Secrétaire général adjoint : Patrice Mollie

SERVICES FINANCIERS

Patrice Mollie

FONCTIONS
FINANCIÈRES

Adj. François Lagier

GESTION DE BILAN

Eric Beugnot

OPÉRATIONS DE MARCHÉ

GESTION DES PRÊTS
ET DES PARTICIPATIONS

Bernard Esnouf

RÈGLEMENTS ET
ADMINISTRATION
FINANCIÈRE

Eric Paul

RISQUES

Olivier Pezet

AFFAIRES JURIDIQUES
GÉNÉRALES

Sylvie Davinroy

APPUI JURIDIQUE AUX
OPÉRATIONS

Denis Cassat

EVALUATION
DES ENTREPRISES

Bertrand Willocquet

EVALUATION
ET SURVEILLANCE
DES RISQUES

François Kerhuel

CONTRÔLE
DES VERSEMENTS

Ferdinand Laporte

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE
DE GESTION

Adj. Nicolas Le Tarnec

TRAITEMENTS
COMPTABLES

Sylvie Syrota

CONTRÔLE DE GESTION
FINANCIÈRE

Hélène Templier

BUDGET ET CONTRÔLE
DE GESTION

Corinne Le Bihan

COMPTABILITÉS
AUXILIAIRES

Loïc Carsin

SYSTÈMES DE GESTION

Odile Lapierre

APPUI À MAÎTRISE
D'OUVRAGE ET MAÎTRISE
D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

Vincent Thévenot

PROCÉDURES, MÉTHODES
ET ORGANISATION

Claire Schmidt

SYSTEMES
D'INFORMATION

Patrick Besse

ETUDES INFORMATIQUES

Patrick Bizot

PRODUCTION
INFRASTRUCTURES
INFORMATIQUES

Bernard Veysière

RESSOURCES HUMAINES

**Marie-Flora
Hakoun-Milleliri**

Adj. Anne-Francoise Dayon

RESSOURCES HUMAINES
ET EMPLOI

RELATIONS SOCIALES

Fadila Yahia

ADMINISTRATION

Dorothee Seïté

AFFAIRES SOCIALES

Chantal Brot

RETRAITES

Martine Naubron

ADMINISTRATION ET
IMMOBILIER

**Christine
Huynh Quan Suu**

SERVICES GÉNÉRAUX

Jean-Louis Fichot

EQUIPEMENT, MAINTENANCE
ET SÉCURITÉ

Michel Gautier

LES MOYENS HUMAINS

Les effectifs

Au 31 décembre 2002, le Groupe AFD dans son ensemble compte 1 643 agents, affectés en France (Paris, Marseille, DOM-TOM) et à l'étranger. Ils se répartissent au sein des services de l'AFD, à la société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco), à l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM), à l'Institut d'émission des territoires d'Outre-mer (IEOM), ainsi que dans des établissements partenaires de l'AFD dans des fonctions d'assistance technique, mis à la disposition ou détachés auprès d'organismes français ou internationaux.

Ces 1 643 agents se répartissent entre agents du cadre général (949), recrutés au siège du Groupe, et agents non soumis à mobilité (694), recrutés localement par les agences du réseau extérieur de l'AFD, de l'IEOM ou de l'IEDOM.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

	AFD	IEOM IEDOM	Total	Hommes	Femmes
Cadre général	827	122	949 ⁽¹⁾	532	417
France métropolitaine	671	89	760	359	401
Agence-représentation	108	33	141	130	11
Assistance technique	18		18	18	
Détachement et mise à disposition	30		30	25	5
Agents non soumis à mobilité	422	272	694	309	385
DOM-TOM	96	272	368	117	251
Etats étrangers	326		326	192	134
Total	1249	394	1643	841	802

(1) dont 11 agents détachés, soit un effectif rémunéré de 938.

Dix-huit agents collaborent en qualité d'assistants techniques au sein de diverses organisations. Deux agents sont ainsi détachés au sein de banques et d'organismes de développement. Dans les DOM-TOM, ce sont treize agents qui travaillent pour les filiales financières et trois pour des sociétés immobilières. En ce qui concerne le personnel détaché et mis à disposition, trente agents travaillent pour les institutions multilatérales ou nationales ainsi que pour les organismes publics français (respectivement onze et dix-neuf agents).

La formation continue

Au 31 décembre 2002, 664 agents du cadre général ont bénéficié de près de 19 000 heures de formation professionnelle. L'activité formation a donc touché, en 2002, un nombre d'agents similaire à celui mesuré en 2001.

En termes d'obligation de l'employeur, l'activité formation du Groupe AFD s'est maintenue à un niveau d'activité important en 2002, soit 3,46% de la

masse salariale. En relation avec le Projet d'orientation stratégique, la formation continue du Groupe a eu comme principal objectif d'appuyer la réorganisation des services du siège et la mobilité fonctionnelle des agents. Les formations se sont donc concentrées sur l'organisation, l'informatique et les langues vivantes. Sur les langues, l'investissement a été particulièrement conséquent d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Le dispositif linguistique mis en œuvre à l'AFD visait à faire acquérir des compétences opérationnelles aux agents qui doivent de plus en plus intervenir dans des contextes internationaux. La formation s'est également resserrée sur des apports techniques indispensables tels que les outils de gestion, de communication ou d'information.

Le dialogue social

L'évolution des instances représentatives du personnel a occupé, pour la troisième année consécutive, une large place dans le dialogue social.

Les instances représentatives du personnel ont de nouveau été redimensionnées avec la reconnaissance en mai 2002 de l'existence d'une unité économique et sociale entre l'AFD et les instituts d'émission. Dans ce cadre, des élections professionnelles se sont déroulées au siège de l'Agence et dans les DOM à la fin de l'année 2002. En outre, des négociations relatives à la mise en place d'un Comité de groupe entre l'AFD et ses filiales financières et immobilières ont également été menées.

Outre ces deux événements, le dialogue social en 2002 a également été marqué par des négociations qui ont permis la signature d'un avenant à l'accord sur la réduction du temps de travail signé en 2000.

Tout au long de cette année, près de cinquante réunions se sont tenues avec les délégués du personnel de l'AFD et de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) ainsi qu'au sein des Comités d'entreprise de l'AFD, Comités centraux d'entreprise de l'IEDOM et Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Enfin, les instances représentatives du personnel ont été particulièrement sollicitées au cours du premier semestre 2002 pour la mise en place des nouvelles organisations de l'Agence, issues du Projet d'orientation stratégique.

RÉSEAU DES AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD

Le réseau de l'AFD se compose de quarante-deux agences sur le terrain dont une quinzaine à vocation régionale, de six agences IEDOM et de trois agences IEOM. Ce réseau regroupe 51 % de l'effectif, un peu plus de 42 % des agents étant recrutés localement dans toutes les catégories d'emplois.

◆ ABIDJAN

Côte d'Ivoire, Libéria
Tél : (225) 22 40 70 40
Fax : (225) 22 44 21 78
afdci@aviso.ci

◆ ACCRA

Ghana
Tél : (233) 21 77 87 55
- 21 77 38 40
Fax : (233) 21 77 87 57
afd@afdghana.com

◆ ADDIS-ABEBA (BUREAU)

Ethiopie
Tél : (251) 1 65 55 57
Fax : (251) 1 65 50 76
afddev@telecom.net.et

◆ ALGER

Algérie
Tél : (213) 21 69 43 00
Fax : (213) 21 48 41 20
alger-afd@diplomatie.gouv.fr

◆ ANTANANARIVO

Madagascar
Tél : (261) 20 22 200 46
Fax : (261) 20 22 347 94
afd@simicro.mg

◆ BAMAKO

Mali
Tél : (223) 21 28 42
Fax : (223) 21 86 46
afdbko@cefib.com

◆ BANGUI (BUREAU)

Centrafrique
Tél : (236) 61 45 78
Fax : (236) 61 45 78
afd@intnet.cf

◆ BEYROUTH

Liban
Tél : (961) 1 420 150
Fax : (961) 1 611 099
afd.beyrouth@cyberia.net.lb

◆ BRAZZAVILLE

République populaire du Congo,
République démocratique du
Congo
Tél : (242) 81 53 30
Fax : (242) 81 29 42
afdbrazzaville@yahoo.fr

◆ CASABLANCA (BUREAU)

Maroc
Tél : (212) 22 29 53 97
Fax : (212) 22 29 53 98
afdprocasablanca@
ma.groupe-afd.org

◆ CAYENNE

Guyane, Surinam, Amapa (Brésil)
Tél : 05 94 29 90 90
Fax : 05 94 30 63 32
afd.cayenne@wanadoo.fr

◆ CONAKRY

Guinée, Sierra Leone
Tél : (224) 41 25 69
Fax : (224) 41 28 74
afd@mirinet.net.gn

◆ COTONOU

Bénin, Togo
Tél : (229) 31 34 53
Fax : (229) 31 20 18
afdcot@leland.bj

◆ DAKAR

Sénégal, Cap-Vert, Gambie
Guinée-Bissau
Tél : (221) 823 70 18
Fax : (221) 823 40 10
afddakar@sn.groupe-afd.org

◆ DJIBOUTI

Djibouti, Érythrée, Ethiopie
Soudan, Yémen
Tél : (253) 35 22 97
Fax : (253) 35 48 09
afd@intnet.dj

◆ DOUALA

Cameroun
Tél : (237) 342 50 67
Fax : (237) 342 99 59
afd.douala@camnet.cm

◆ FORT-DE-FRANCE

Martinique, Bahamas, Jamaïque,
Petites Antilles
Tél : 05 96 59 44 73
Fax : 05 96 59 44 88
afdfdf@wanadoo.fr
afdcarai@wanadoo.fr

◆ HANOÏ

Vietnam
Tél : (844) 823 67 64
Fax : (844) 823 63 96
agence@afd.org.vn

◆ HỒ CHÍ MINH-VILLE (BUREAU)

Vietnam
Tél : (84) 8 829 72 31
Fax : (84) 8 829 16 75
info@consulfrance-hcm.org

◆ JÉRUSALEM-EST

Territoires autonomes
palestiniens
Tél : (972) 2 54 00 423
Fax : (972) 2 54 00 227
afdjeru@france.com

◆ JOHANNESBOURG

Afrique du Sud, Namibie,
Zimbabwe
Tél : (27) 11 784 0956
Fax : (27) 11 784 0957
group@afd.co.za

◆ LIBREVILLE

Gabon, Angola, Sao Tomé et
Principe
Tél : (241) 74 33 74
Fax : (241) 74 51 25
cfdlbv@inet.ga

◆ LOMÉ (BUREAU)

Togo
Tél : (228) 21 04 98
Fax : (228) 21 79 32
afdlom@laposte.tg

► MAMOUDZOU

Mayotte
Tél : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02
afd.mayotte@wanadoo.fr

◆ MAPUTO

Mozambique
Tél : (258) 1 304 300
Fax : (258) 1 303 747
afdmoz@tropical.co.mz

► MATA'UTU

Wallis-et-Futuna
Tél : (681) 72 25 05
Fax : (681) 72 20 03
leomwf@wallis.co.nc

◆ MORONI

Comores
Tél : (269) 73 29 10
Fax : (269) 73 22 88
afdmoroni@snpt.km

◆ NAIROBI

Kenya, Burundi, Ouganda,
Rwanda, Tanzanie
Tél : (254) 2 718 452
Fax : (254) 2 717 988
afdpro@africaonline.co.ke

◆ N'DJAMENA

Tchad
Tél : (235) 52 70 71
Fax : (235) 52 78 31
afdndjdi@intnet.td

◆ NIAMEY

Niger
Tél : (227) 72 33 93
Fax : (227) 73 26 05
afd Niger@intnet.ne

◆ NOUAKCHOTT

Mauritanie
Tél : (222) 25 25 25
Fax : (222) 25 49 10
afd@mauritel.mr

► NOUMÉA

Nouvelle-Calédonie, Vanuatu,
Etats insulaires du Pacifique Sud
Tél : (687) 24 26 00
Fax : (687) 28 24 13
afd.nea@offratel.nc

◆ OUAGADOUGOU

Burkina Faso
Tél : (226) 30 60 92
Fax : (226) 31 19 66
afdburkina@liptinfor.bf

► PAPEETE

Polynésie française
Tél : (689) 54 46 00
Fax : (689) 54 46 01
afdpepete@mail.pf

◆ PHNOM PENH

Cambodge
Tél : (855) 23 217 905
Fax : (855) 23 217 906
afdcambo@bigpond.com.kh

► POINTE-À-PITRE

Guadeloupe
Tél : 05 90 89 65 65
Fax : 05 90 83 03 73
afd.gpe@wanadoo.fr

◆ PORT-AU-PRINCE (BUREAU)

Haiti
Tél : (509) 45 40 07
Fax : (509) 45 07 02
afd.dominicana@codetel.net.do

◆ RABAT

Maroc
Tél : (212) 37 63 23 94
Fax : (212) 37 63 36 97
afd@mtds.com

► SAINT-DENIS

Réunion, Maurice, Seychelles,
Terres australes et antarctiques
françaises
Tél : 02 62 90 00 90
Fax : 02 62 21 74 58
afd.stdenis@re.groupe-afd.org

◆ SAINT-DOMINGUE

République dominicaine,
Haiti
Tél : (809) 547 12 89
Fax : (809) 381 05 92
afddominicana@hotmail.com

► SAINT-PIERRE

Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél : 05 08 41 43 57
Fax : 05 08 41 25 98
iedomspm@eancom.net

◆ TUNIS

Tunisie
Tél : (216) 71 800 422
Fax : (216) 71 799 175
afd.tunis@tn.groupe-afd.org

◆ VIENTIANE

Laos
Tél : (856) 21 31 34 10
Fax : (856) 21 31 21 45
afdlaos@laotel.com

◆ YAOUNDÉ

Cameroun, Centrafrique, Guinée
équatoriale
Tél : (237) 222 00 15
Fax : (237) 223 57 07
afd.yde@camnet.cm

◆ AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD DANS LES ETATS ETRANGERS**► AGENCES ET BUREAUX DE L'AFD DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER**

Les interventions dans les autres pays sont suivies directement au siège de l'Agence Française de Développement à Paris.

LES MOYENS FINANCIERS

Les produits de financement

L'Agence Française de Développement dispose de produits de financement adaptés à la diversité des projets financiers dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire.

LES PRODUITS DE FINANCEMENT DE L'AFD

Les subventions

Les prêts souverains

- Prêts souverains très concessionnels (PTC)
Taux d'intérêt 1%, durée 30 ans dont 10 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts souverains concessionnels renforcés (PS1)
Taux d'intérêt 2,5%, durée 20 ans dont 7 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts souverains concessionnels ordinaires (PS2)
Taux d'intérêt 3,5%, durée de 15 à 20 ans dont 5 à 7 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts souverains aux conditions proches du TAD (PS3)
Taux d'intérêt 5,5%, durée de 15 à 17 ans dont 3 à 5 ans de différé d'amortissement du principal.

Les prêts non souverains

- Prêts non souverains concessionnels renforcés (PN1)
Taux d'intérêt 2,5%, durée de 20 ans dont 7 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts non souverains concessionnels ordinaires (PN2)
Taux d'intérêt 3,5%, durée de 8 à 12 ans dont 3 à 5 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts non souverains aux conditions proches du TAD (PN3)
Taux d'intérêt 5,5%, durée de 15 à 17 ans dont 3 à 5 ans de différé d'amortissement du principal.
- Prêts non souverains aux conditions du marché (PN4)
Taux d'intérêt du marché, durée de 8 à 12 ans dont 2 à 3 ans de différé d'amortissement du principal.

Les garanties

- Garanties en faveur de la mobilisation des ressources locales
Commission de garantie annuelle payable en valeur actualisée à la signature du contrat de garantie.
Durée moyenne de 10 ans dont 2 ans de différé.

Les concours Proparco

- Prêts à moyen et long terme
Durée jusqu'à 15 ans avec un différé de remboursement du capital jusqu'à 5 ans. Les prêts offerts ont plusieurs formes et sont adaptés en fonction du marché.
- Participation en fonds propres et en quasi fonds propres
- Participation dans des fonds d'investissement
- Garanties d'emprunts en monnaie locale

Les autres concours

- Fonds de préparation des projets privés (F3P)
Prêts sans intérêts d'une durée de 2 ans.

L'appui au secteur privé

Le Groupe déploie de nombreux outils de financement des entreprises et des projets du secteur privé. Il intervient soit directement auprès du secteur privé, soit par le biais d'intermédiation financière, notamment auprès du système financier local. En outre, le Groupe développe des cofinancements avec d'autres organismes financiers, garantit des emprunts en monnaie locale afin de susciter de la part du secteur bancaire de proximité la mise en place de prêts à moyen ou long terme et participe à la création de fonds de garantie permettant aux banques locales de prendre des risques dans des conditions de plus grande sécurité.

Proparco : des produits financiers adaptés

Dans les pays en développement, les petites et moyennes entreprises favorisent la création et le maintien de nombreux emplois stables. Leur renforcement participe donc de façon directe à la lutte contre la pauvreté. Le soutien à ces entreprises constitue le cœur des stratégies d'intervention de Proparco.

Proparco, société de Promotion et de participation pour la coopération économique, est donc totalement dédiée au financement des entreprises du secteur privé au sein des économies émergentes et en développement. Elle propose son expertise, ses services et ses produits pour la réalisation d'investissements, dans le respect de la subsidiarité avec les établissements bancaires locaux.

Elle intervient sous forme de prêts à long terme, de fonds propres et quasi-fonds propres (prises de participation), de garantie (pour faciliter la mobilisation de ressources en monnaie locale) et sous forme d'ingénierie financière. Elle intervient directement auprès des investisseurs ou par l'intermédiaire des banques. Elle facilite l'accès de ses clients aux produits d'accompagnement des investissements (fonds d'études, fonds de garantie, bourses d'entreprises) et gère des fonds spécifiques pour le compte de l'Union européenne.

Les demandes de financement sont présentées par les promoteurs, soit auprès des agences du Groupe AFD, soit au siège de Proparco. L'instruction des dossiers obéit à des termes de référence précis qui permettent la validation des composantes techniques, organisationnelles, environnementales et financières du projet.

Proparco met en œuvre des concours spécifiques apportés par la Société financière internationale (SFI, groupe Banque mondiale) et par la Banque européenne d'investissement (BEI), leur permettant d'accroître leurs moyens auprès des petites et moyennes entreprises.

Proparco est membre du Groupement d'intérêt économique (GIE) européen EDFI, qui regroupe les douze institutions financières européennes finançant le secteur privé. Ce groupement favorise la coordination entre les institutions européennes et les différentes instances de l'Union européenne.

Les fonds de garantie

Ariz

Le dispositif Assurance du risque d'investissement dans la Zone de solidarité prioritaire (Ariz) a pour objectif de favoriser la création et le développement d'entreprises locales. Ce fonds s'est substitué, en avril 2000, à l'Assurance du risque d'investissement en Afrique (Aria). L'AFD, qui assure la gestion de ce dispositif, prend en charge le risque économique du financement. Le dispositif est opérationnel depuis septembre 2000 et s'adresse aux pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP), exception faite de ceux éligibles au Fasep-garantie (voir ci-dessous). Il s'adresse aux établissements bancaires et leur propose une garantie sur les concours qu'ils accordent aux petites et moyennes entreprises. Le niveau des fonds propres de ces petites et moyennes entreprises (PME) constituant un élément fondamental de viabilité des entreprises, la possibilité de garantir les apports en fonds propres a également été retenue. En 2003, le fonds Ariz bénéficiera d'une adaptation dynamique de son offre de partage de risque par l'allègement de sa procédure de décision, par la conclusion d'accords globaux avec les banques, lesquels permettront de garantir des portefeuilles de risques sélectionnés, et par l'extension de la garantie aux prêts consentis par les banques aux micro-entreprises.

Gari

S'adressant aux entreprises de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), le fonds de Garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (Gari) a pour vocation de faciliter leur accès à des prêts à moyen ou long terme. Les risques afférents à ces prêts sont partagés avec les établissements de crédit. Ce fonds peut ainsi garantir jusqu'à 50% du crédit avec une limite maximum de 3,7 M€.

Fonds DOM

Fonctionnant depuis le 1^{er} octobre 1999, le fonds DOM garantit les opérations de crédit à moyen ou long terme des entreprises privées installées dans les départements d'Outre-mer. Par rapport aux entreprises de métropole, celles des DOM sont confrontées à des conditions plus difficiles d'accès au crédit et à une offre des établissements financiers locaux moins diversifiée, avec un recours plus fréquent au crédit à court terme. Ces raisons ont justifié un dispositif de garantie spécifique, le fonds DOM. Conçu de manière plus attractive, le taux de garantie maximum est uniformément de 70% et le plafond d'engagement pour une entreprise, ou un groupe d'entreprises, porté à 1,5 M€. Tant sur le niveau opérationnel que sur le risque financier, une association a été mise en place avec la BDPME-Sofaris.

Fasep-garantie

Le Fasep-garantie se définit comme une garantie contre le risque économique des investissements des PME françaises à l'étranger. Son objectif est de soutenir l'implantation et le développement des PME françaises à l'étranger. Ce soutien se manifeste par une garantie d'apports en fonds propres à des PME de droit français, à capitaux français ou communautaires, réalisant un investissement dans une filiale majoritaire à l'étranger. Le Fasep-garantie comporte un volet "concours bancaires locaux" qui n'est, à l'heure actuelle, disponible que pour des investissements concernant la Tunisie. Le

second volet du fonds consiste en une garantie de prêts à moyen ou long terme, à hauteur de 50% du financement. La gestion de ce fonds est assurée communément par la BDPME-Sofaris, par l'AFD et par la Coface. Le risque financier des opérations est assuré seulement par les deux premiers.

Le Fonds de préparation de projets privés (F3P)

Il a pour objet le financement partiel d'études préparatoires de projets afin de soutenir la promotion des investissements du secteur privé. Ces études interviennent comme un préalable à la création, l'extension, la diversification, la réhabilitation ou la privatisation d'entreprises du secteur privé dont la viabilité financière, prévisionnelle ou avérée, est jugée acceptable et qui sont utiles au développement des pays. Les bénéficiaires doivent être des entreprises de biens et de services exerçant dans un cadre concurrentiel. Elles doivent, en outre, répondre à trois exigences. Tout d'abord, une participation privée, même minoritaire, dans leur capital est nécessaire. Ensuite, la gestion de l'entreprise doit répondre aux règles de gestion traditionnelles d'une entreprise privée. Enfin, l'autonomie par rapport à la puissance publique doit être suffisante. Le F3P couvre, au maximum, 70% de l'étude et sa participation financière ne peut pas excéder 23 000€ par projet. Ces concours, remboursables sans intérêt, peuvent intervenir en cofinancement avec le Centre de développement des entreprises (CDE). Dès lors, le montant du financement peut être doublé. Le champ d'intervention du F3P est celui de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP).

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE AFD EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ

en millions d'euros	2000	2001	2002
Proparco	201,5	219,2	260,8
Prêts	183,1	150,5	215
dont cofinancements	49,1	39,4	73,1
fonds propres	11,3	19,7	9,4
garanties d'emprunt	7,1	49	36,4
Fonds de préparation de projets privés	0,04	0,01	0,03
Fonds de garantie prêts			
Ariz	ns	1,03	0,9
Gari	15,2	4,3	4,3
Fonds Maroc	2,44	1,64	5,4
Fonds DOM	48,5	56	77,3
Fasep garantie (en Tunisie)	0,01	0	0
Fonds de garantie sur fonds propres	6,2	6,25	1,16
Fasep garantie	6	6,05	1,16
Ariz	0,2	0,2	0

LES MOYENS INSTITUTIONNELS

Les statuts de la Caisse Française de Développement ont été fixés par le décret du 30 octobre 1992. Le décret n° 98-294 du 17 avril 1998 a transformé sa dénomination en Agence Française de Développement et le décret n° 2000-78 du 11 septembre 2000 a adapté ses statuts à la réforme du dispositif de coopération. Le décret n°2002-1310 du 30 octobre 2002 complète le décret de 1992 en autorisant l'AFD à assurer la représentation de la communauté européenne ainsi qu'à gérer des opérations financées par cette dernière.

Aux termes de l'article 1 de ses statuts annexés au décret de 1992, l'AFD est un Établissement public industriel et commercial (Epic). Le montant de sa dotation est de 400 M€ et peut être augmenté par incorporation de réserves.

Au regard du code monétaire et financier, l'AFD est une institution financière spécialisée, c'est-à-dire un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public.

Les engagements de l'AFD, leurs modalités financières et les comptes de l'établissement sont soumis à l'approbation de son Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance délibère au moins six fois par an. Il délègue, par ailleurs, une partie de ses pouvoirs à des comités spécialisés constitués en son sein, dont le comité de l'Outre-mer et le comité des Etats étrangers, ainsi qu'au Directeur général pour des concours de faible montant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2002

PRÉSIDENT

Jean-Didier ROISIN
Conseiller diplomatique du Gouvernement

MEMBRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

TITULAIRES

Stéphane PALLEZ
Chef de service des Affaires internationales
à la Direction du Trésor,
Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie

Philippe DELEUR
Chef de service à la Direction des relations
économiques extérieures (DREE),
Ministère de l'Économie, des Finances et
de l'Industrie

Gérard CROS
Directeur d'Afrique et de l'Océan Indien
Ministère des Affaires Étrangères

Bernard EMIE
Directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
Ministère des Affaires Étrangères

Bruno DELAYE
Directeur général de la Direction
générale de la coopération internationale
et du développement (DGCID),
Ministère des Affaires Étrangères

Alain LE ROY
Directeur des Affaires économiques
et financières,
Ministère des Affaires Étrangères

Marc VIZY
Directeur des Affaires économiques,
sociales et culturelles,
Ministère de l'Outre-mer

SUPPLÉANTS

Ambroise FAYOLLE
Sous-directeur au développement et marchés
émergents ; Direction du Trésor,
Ministère de l'Économie, des Finances et de
l'Industrie

Anne BOSCHE-LENOIR
Sous-directeur à la Direction du Budget,
Ministère de l'Économie, des Finances et
de l'Industrie

Mireille GUIGAZ
Directrice du développement et de la coopération
technique de la DGCID,
Ministère des Affaires Étrangères

Xavier DIRENCOURT
Directeur des Affaires budgétaires et financières
Ministère des Affaires Étrangères

Daniel METAYER
Sous-directeur des Affaires économiques
sociales et culturelles,
Ministère de l'Outre-mer

**MEMBRES DÉSIGNÉS
EN RAISON DE LEUR
CONNAISSANCE DES PROBLÈMES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

TITULAIRES

Ariane OBOLENSKY
Présidente du Directoire
de la Banque du développement des peti-
tes et moyennes
entreprises (BDPME)

**Sylviane
JEANNENEY-GUILLAUMONT**
Professeur d'économie, Centre
d'études et de recherches
sur le développement
international (CERDI)

Henri ROUILLE D'ORFEUIL
Président de Coordination Sud

SUPPLÉANTS

Jean-Louis MATTEI
Directeur de la Banque
de détail hors France
métropolitaine
à la Société Générale

Paul PELISSIER
Professeur émérite d'université

Anne DE LATTRE
Expert

PARLEMENTAIRES

TITULAIRES

Nicolas FORISSIER
Député-maire de l'Indre

Jacques CHAUMONT
Sénateur de la Sarthe

Jacques GODFRAIN
Ancien ministre,
Député de l'Aveyron

SUPPLÉANTS

Jean-Louis DUMONT
Député de la Meuse

Michel CHARASSE
Ancien ministre,
Sénateur du Puy-de-Dôme

Louis GUEDON
Député de la Vendée

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

TITULAIRES

Olivier RATHEAUX
Jean-Louis LECOUFFE

SUPPLÉANTS

Gérard LAROSE
Emmanuel FOURMANN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pascal BROUARD,
représentant le Cabinet KPMG

Guillaume POTEL,
représentant le Cabinet MAZARS ET
GUERARD

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Jean-François VINCENSINI

LES ÉTAPES D'UN PROJET

A chaque étape du projet, le maître d'ouvrage est l'interlocuteur privilégié. Les demandes de financement de projets sont présentées par les maîtres d'ouvrage aux agences locales de l'AFD. L'évaluation des dossiers se fait par un dialogue permanent entre les maîtres d'ouvrage et l'AFD : au siège et dans les agences. Une étude de faisabilité est confiée à un bureau d'études à l'initiative du maître d'ouvrage.

L'AFD dispose d'une gamme de concours financiers adaptés à la diversité de ses partenaires locaux. Elle propose des conditions de financement qui varient en fonction des pays, des bénéficiaires, des secteurs d'activité, de la nature des projets et de leur rentabilité prévisionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2002, tous les financements de l'AFD sont déliés et par suite, les bénéficiaires peuvent procéder au choix des fournitures et des prestations, indépendamment de leur origine.

Si l'étude de faisabilité est positive, l'AFD décide de poursuivre l'instruction du projet et procède normalement à une évaluation destinée à vérifier la viabilité technique, économique et financière du projet. C'est à ce stade que le plan de financement est élaboré.

Lorsque le concours financier est accordé par son instance de décision compétente, l'AFD signe une convention de financement avec le bénéficiaire.

L'AFD n'a pas de lien contractuel avec les fournisseurs ou prestataires de services susceptibles d'intervenir dans la réalisation du projet.

A l'issue du dernier versement, un rapport d'achèvement de projet est réalisé par l'AFD.

Le choix des entreprises relève du maître d'ouvrage, l'AFD se réservant le droit d'apprécier la capacité des entreprises à réaliser le projet. L'AFD demande qu'une procédure d'appel d'offres soit prévue, en conformité avec les réglementations locales (codes des marchés) et internationales. Elle en agréé les modalités. L'AFD indique au bénéficiaire si elle estime l'attribution qu'il envisage compatible avec la convention de financement ou lui fait part de ses observations ou objections éventuelles.

Le dispositif de gestion des risques

Le Groupe AFD est assujéti à l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la surveillance des risques.

Un département des Risques intervient au sein de l'Agence dans les différentes étapes de la vie d'un dossier, qu'il s'agisse d'interventions en prêts ou en subventions, en fonds propres ou en garanties. Ce département participe en amont de l'instruction à la maîtrise des risques juridiques et financiers inhérents au montage, à l'environnement institutionnel des projets et aux caractéristiques des contreparties. Il exprime une "seconde opinion" indépendante des services opérationnels devant les comités de projets de l'AFD et de Proparco et en assure le suivi au comité des Engagements de l'Agence, qui arrête les propositions d'engagements soumises aux différentes instances de décision.

L'Agence mesure de façon régulière les risques, à l'aide de méthodes internes et de procédures de cotation adaptées à la nature des contreparties : non souveraines, établissements de crédit, collectivités locales, filiales financières et immobilières.

Différentes équipes au sein de l'AFD sont dédiées aux montages juridiques opérationnels, aux affaires juridiques générales et au contentieux, à l'évaluation des contreparties, mais également à la surveillance des risques à travers les instruments de cotation et de consolidation et enfin, aux contrôles des versements.

Ce dispositif permet ainsi le suivi, sur la durée, de chacune des étapes de la vie des engagements – longs – de l'établissement, autour d'axes de prévention du risque, de rendez-vous réguliers et de traitement curatif en cas de détérioration du risque.

La cotation des risques

L'activité du Groupe AFD s'exerce pour environ 60 % sur des pays étrangers en développement porteurs d'un risque pays spécifique relatif aux équilibres macro-financiers, aux risques de marché, aux risques politiques. Un comité des Risques examine de façon régulière la situation des risques pays et des risques de crédit et de leur couverture, et propose des mesures opérationnelles. Globalement, la notation porte sur environ 500 contreparties non souveraines parmi les entreprises et sur près de cent établissements de crédit, pour l'AFD et Proparco.

La surveillance des risques

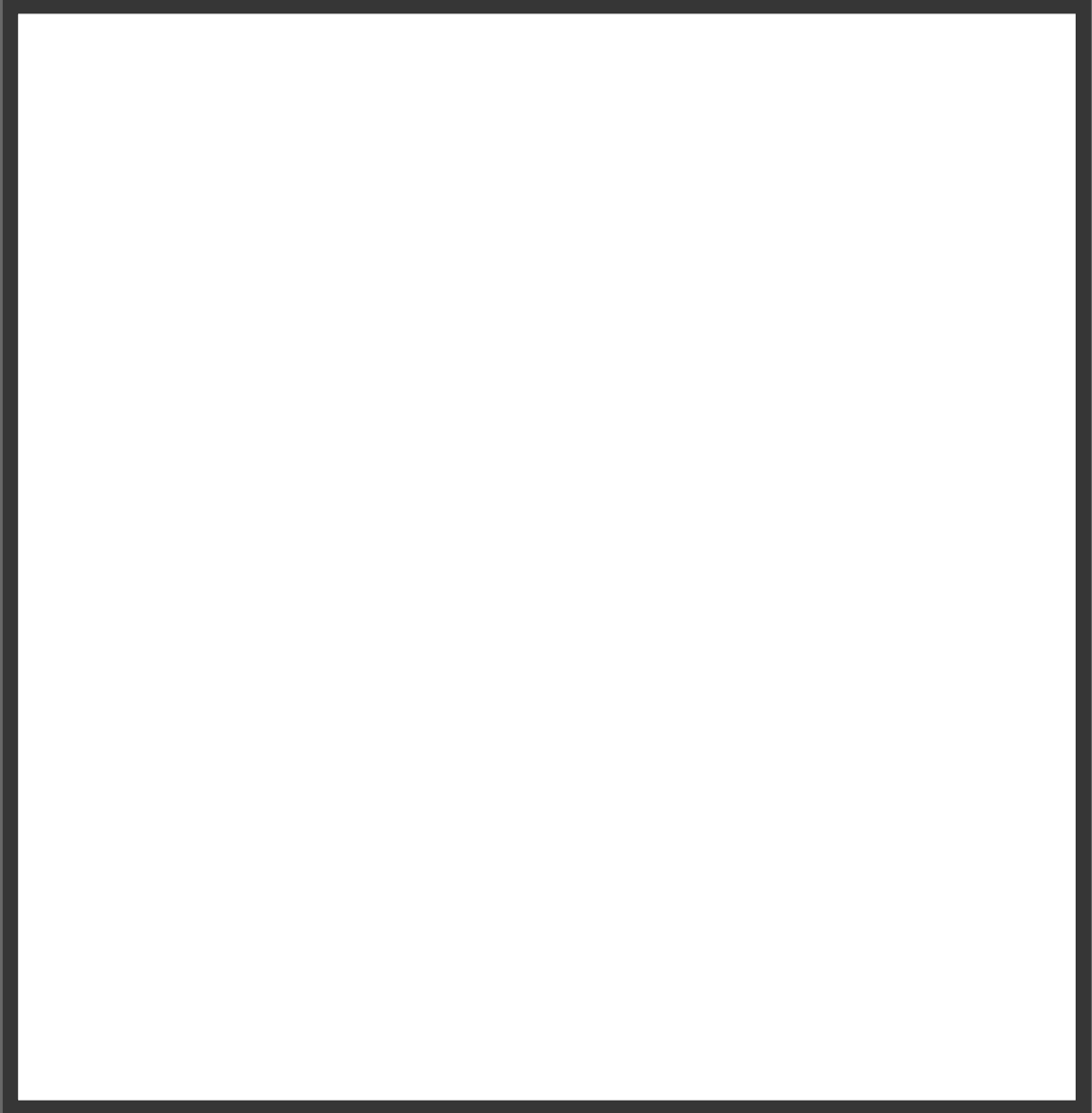
Par-delà la cotation régulière des risques, qui doit fournir au Groupe AFD une image d'ensemble de la qualité de son portefeuille, certains types de risques font l'objet d'une surveillance particulière. C'est le cas des risques liés aux grands emprunteurs, aux groupes consolidés bénéficiaires et aux financements compromis.

Les premiers sont les "grands emprunteurs souverains" qui relèvent des

mécanismes de traitement international de la dette et du cadrage international par les institutions de Bretton Woods dans lesquels s'inscrivent l'action française et le suivi de l'AFD. La seconde catégorie concerne les "grands risques non souverains" de niveau unitaire très inférieur aux précédents et qui concernent des collectivités locales et des entreprises. Ils font l'objet d'un suivi et d'un rapport trimestriel particulier ainsi que de missions spécifiques de suivi sur place par une équipe dédiée.

L'analyse des groupes fait apparaître, d'un côté, des contreparties rattachées à de grands groupes relevant de pays du Nord, au titre de l'investissement direct étranger, et de l'autre, des groupes locaux d'importance variable, notamment des grands groupes du Sud intervenant dans les géographies, ainsi que des groupes Outre-mer autour de collectivités publiques ou d'opérateurs locaux. Le renforcement du suivi de ces groupes est activement engagé autour notamment du risque sectoriel de contagion, dans les secteurs connectés en réseaux par exemple.

Les financements compromis sont très régulièrement examinés, individuellement, avec comme axe central une polarisation croissante sur la phase précédant l'apparition d'une éventuelle défaillance.



LA SITUATION FINANCIÈRE

Le rapport financier de l'AFD présente, conformément à la réglementation bancaire, le détail des comptes du Groupe en 2002. Une lecture commentée des grands postes du bilan et une présentation synthétique du compte de résultat est faite dans ce chapitre. Le total du bilan de l'AFD s'élève à 16,4 Md€, soit 93 % du total du bilan du Groupe. La situation financière de l'AFD est saine et équilibrée. Le résultat de cette année s'élève à 40,4 M€.

Les comptes annuels consolidés du Groupe AFD, présentés conformément à la réglementation bancaire selon la nature comptable des opérations, sont donnés dans le rapport financier. Dans ce chapitre, les comptes sociaux de l'AFD sont commentés selon la présentation retenue pour le rapport de gestion.

Le total du bilan du Groupe est formé pour 93 % du total du bilan de l'AFD, la maison mère, qui s'élève en 2002 à 16,4 Md€.

La situation financière de l'AFD est saine et équilibrée. Elle dégage un résultat régulièrement positif. Celui de cette année s'élève à 40,4 M€, en hausse de 2,1 M€ par rapport à l'exercice 2001. Son produit net bancaire a été établi, comme les autres soldes intermédiaires de gestion, conformément au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, applicable au 1er janvier 2001. En 2002, le produit net bancaire s'élève à 298,9 M€.

Les comptes de l'AFD sont régulièrement vérifiés par ses commissaires aux comptes, la Commission bancaire, la Cour des comptes et la Commission des opérations de bourse (COB). Ils bénéficient de la notation triple A des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

LES GRANDS POSTES DU BILAN

Les données synthétiques du bilan de l'AFD sont reportées dans le tableau figurant page 92. Les numéros indiqués dans le texte renvoient aux différentes lignes de ce tableau.

Les principaux postes du bilan analysés ci-après concernent l'activité de crédit, la trésorerie, les provisions et fonds propres de l'AFD.

Les activités de crédit

Les activités de crédit de l'AFD comportent des activités pour compte propre et des activités pour compte de tiers.

Les activités de crédit pour compte propre

L'encours brut (hors intérêts courus et avant dépréciation d'actifs) des prêts accordés par l'AFD pour son propre compte (1) s'élève à 10,8 Md€. Il est stable par rapport à 2001, sous l'effet d'une croissance de l'encours des prêts aux risques de l'AFD dans les pays étrangers et d'une contraction de l'encours des prêts aux risques de l'Etat.

Répartition par nature de risque

(en milliards d'euros)

Encours des prêts aux risques de l'AFD	7,3
dont pays étrangers	4,2
dont DOM-TOM	3,2
Encours des prêts garantis par l'Etat français	2,1
Encours des prêts remis par l'Etat français	1,4
Total	10,8

Répartition par nature d'activités

L'encours des prêts relatifs à l'aide-projet, en légère régression, tant en valeur absolue qu'en valeur relative (notamment du fait de la variation de la parité de l'euro et du dollar), s'élève à 8,1 Md€, soit 75 % de l'encours des prêts pour compte propre ; l'encours des prêts d'ajustement structurel est de 2,7 Md€, soit 25 % de l'encours des prêts.

Financement

Les activités de prêts pour compte propre de l'AFD sont financées par des ressources de natures diverses, inscrites au passif du bilan : emprunts de marché, pour partie bonifiés, emprunts contractés auprès du Trésor, subventions reçues de l'Etat français.

Les emprunts de marché (10)

L'encours brut des emprunts de marché, qui sont pour l'essentiel obligataires, s'élève à 5,7 Md€ dont environ 29 %, correspondant aux plus récents emprunts, contractés sous la signature propre de l'AFD. Les autres emprunts bénéficient de la garantie de l'Etat français.

Plus de la moitié de ces emprunts sont des emprunts bonifiés par l'État (11) (encours brut de 3,4 Md€) ; ce sont des emprunts que l'AFD lève sur le marché pour lesquels elle reçoit du Trésor une bonification d'intérêts ramenant le taux de l'emprunt à un niveau plus faible.

Les bonifications courues à recevoir (2) qui correspondent à la part courue non échue de ces bonifications sur emprunts figurent à l'actif du bilan à hauteur de 116 M€.

Economiquement, le montant de ces bonifications vient réduire les intérêts courus sur la dette correspondante figurant au passif du bilan.

Les emprunts contractés auprès du Trésor (12)

Ces emprunts, contractés sur une durée de trente ans dont dix ans de différé, ont un encours de 2,1 Md€. En 1998, il a été convenu de transformer en dette subordonnée une partie de ces emprunts et de considérer également comme dette subordonnée les nouveaux emprunts contractés auprès du Trésor.

Cette dette subordonnée (13), au sens de l'article 4.d du règlement CRBF 90-02, a un encours brut de 1,3 Md€ et contribue aux fonds propres complémentaires de l'AFD.

Les subventions

L'AFD reçoit du Ministère des Affaires Étrangères des subventions qui sont utilisées d'une part pour financer les subventions accordées aux pays les plus pauvres au titre de l'aide-projet ou de l'ajustement structurel, d'autre part pour bonifier des prêts et donc leur assurer le niveau de concessionnalité requis. Ces fonds utilisés pour bonifier certains prêts sont inscrits au passif du bilan au poste subventions à amortir (18) pour un montant de 0,4 Md€. Ils font l'objet d'une reprise étalée sur la durée de vie de ces prêts.

Globalement, les opérations engagées par l'AFD génèrent un coût budgétaire estimé à 40 % de leur volume, le solde étant financé par de la ressource à condition de marché.

L'activité de crédit pour compte de tiers

■ L'encours des prêts gérés par l'AFD pour le compte de l'Etat (3) s'élève à 2,2 Md€. Cet encours est financé, à hauteur d'un montant équivalent par les fonds publics pour compte de l'Etat (14) au passif du bilan. Le volume et l'échéancier de remboursement des prêts gérés par l'AFD sont rigoureusement adossés à ceux des emprunts contractés auprès de l'Etat.

■ Les opérations effectuées au titre du financement de la FRPC du FMI (4) et (5) par l'AFD pour le compte de l'Etat français s'équilibrent à l'actif et au passif du bilan à hauteur de 2,1 Md€. Les prêts accordés par l'AFD au FMI et les emprunts levés sur le marché pour assurer leur financement bénéficient de la garantie de l'Etat, à l'exception de l'emprunt de 500 M€ mobilisé en 2002.

■ Les fonds gérés et avances de l'Etat (17), qui s'élèvent au passif du bilan à 485 M€, correspondent aux ressources budgétaires mises à disposition de l'AFD pour reversement aux bénéficiaires. Ces fonds concernent notamment l'activité de payeur de l'AFD en particulier au titre du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et son activité propre de subventions dans les pays les plus pauvres. Ils incluent également les fonds dont la gestion est déléguée par l'Etat à l'AFD, parmi lesquels le Fonds français pour l'environnement mondial, le Fonds de garantie Maroc en faveur des PME de ce pays, les fonds de garantie pour des interventions dans les pays étrangers ou les DOM, ou encore les fonds destinés au financement de nouvelles interventions, notamment en Europe de l'Est.

La trésorerie

La trésorerie, dont le volume global s'élève à 1,2 Md€, se décompose en trois catégories :

■ La trésorerie pour compte de tiers (5), qui s'élève à 206 M€, constitue la contrepartie exacte des comptes de dépôts de tiers (16) figurant au passif du bilan.

Ces comptes correspondent pour l'essentiel, d'une part, aux comptes courants ouverts chez l'AFD principalement par ses filiales (167 M€ au 31 décembre 2002, et, d'autre part, aux fonds logés à titre de provision de liquidité par l'Etat auprès de l'agent central comptable du Trésor (39 M€ au 31 décembre 2002).

■ Le portefeuille d'investissement (6), qui s'élève à 0,6 Md€, correspond aux placements à moyen et long terme effectués par l'AFD, dont la durée moyenne s'établit à environ six ans. La constitution de ce portefeuille permet d'immuniser une partie des produits de placement contre la fluctuation des taux de marché et de constituer une réserve de liquidité.

COMPARAISON DES BILANS 2001 ET 2002 en millions d'euros

ACTIF	2001	2002	PASSIF	2001	2002
(1) Prêts pour compte AFD (encours net)	10 166	10 058	(10) Emprunts de marché (encours net)	6 019	5 938
<i>Encours brut</i>	<i>10 861</i>	<i>10 839</i>	(11) <i>Encours brut emprunts bonifiés</i>	<i>3 449</i>	<i>3 336</i>
- <i>Provisions pour dépréciation d'actif</i>	<i>-780</i>	<i>-860</i>	<i>Encours brut emprunts non bonifiés</i>	<i>2 300</i>	<i>2 343</i>
+ <i>Intérêts courus</i>	<i>86</i>	<i>79</i>	+ <i>Intérêts courus</i>	<i>270</i>	<i>260</i>
(2) Bonifications courues à recevoir	118	116	(12) Emprunts auprès du Trésor	2 153	2 131
			<i>Encours brut emprunts auprès du Trésor</i>	<i>840</i>	<i>783</i>
			+ <i>Intérêts courus</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
			(13) <i>Encours brut dettes subordonnées</i>	<i>1 311</i>	<i>1 346</i>
			+ <i>Intérêts courus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
(3) Prêts pour compte Etat	2 276	2 221	(14) Fonds publics pour compte d'Etat	2 276	2 221
(4) Opérations FRPC-FMI	1 842	2 141	(15) Opérations FRPC-FMI	1 840	2 140
Trésorerie	1 114	1 205	(16) Comptes de dépôts de tiers	223	206
(5) <i>dont trésorerie pour compte de tiers</i>	<i>223</i>	<i>206</i>	(17) Fonds gérés et avancés de l'Etat	412	485
(6) <i>dont portefeuille d'investissement</i>	<i>596</i>	<i>592</i>	(18) Subventions à amortir	444	385
(7) <i>dont trésorerie court terme</i>	<i>296</i>	<i>407</i>	(19) Transferts à régler et comptes de régul.	389	332
(8) Participations et immobilisations	314	313	(20) Provisions et FRBG	1 505	1 604
(9) Produits à recevoir et compte de régul.	311	309	(21) Dotation et réserves	880	920
Total	16 141	16 362	Total	16 141	16 362

■ La trésorerie court terme (7) comprend les liquidités, les comptes de fonctionnement et les placements à vue et à court terme ; elle s'élève à 407 M€ au 31 décembre 2002, ce montant élevé par rapport à fin 2001 s'expliquant notamment par la nécessité de procéder à des remboursements élevés d'emprunt dans les premières semaines de l'année 2003.

Les provisions, dotation et réserves

■ Les provisions pour risques et charges et le fonds pour risques bancaires généraux (20) s'élèvent à 1,6 Md€, ce qui, avec les provisions pour dépréciation logées à l'actif du bilan (900 M€ dont 860 M€ sur l'activité de prêts), donne un total de provisions au 31 décembre 2002 de 2,5 M€.

L'accroissement de 99 M€ s'explique par des dotations nettes aux provisions pour risques et charges de 64 M€ et par l'augmentation du fonds pour risques bancaires généraux, porté de 425 M€ fin 2001 à 460 M€.

Ces provisions sont constituées grâce à la marge prêts/emprunts dégagée par l'AFD, elle-même alimentée par la concessionnalité des ressources de l'AFD.

■ La dotation augmentée des réserves (21) s'élève à 0,9 Md€. Conformément à ses statuts, le Conseil de surveillance de l'AFD décide, chaque année, d'affecter en réserves le résultat net de l'exercice.

Les fonds propres de l'AFD

Les fonds propres de l'AFD, calculés sur la base des comptes consolidés et conformément à la réglementation bancaire, sont constitués en millions d'euros de :

La dotation	400
Les réserves et le résultat	662
Le fonds pour risques bancaires généraux	517
Autres éléments	116
Les subventions	384
Une partie de la dette subordonnée	839
Déduction participations et immobilisations	- 39
Total	2880

Les autres postes du bilan

■ Les participations et immobilisations (8) atteignent au 31 décembre 2002 un montant de 0,3 Md€.

■ Les autres actifs, produits à recevoir et comptes de régularisation, à l'actif du bilan (9) s'élèvent à 0,3 Md€ et représentent les actifs liés aux emprunts (notamment des primes d'émission ou de remboursement à répartir) et aux instruments financiers pour 244 M€, les sommes dues par l'Etat pour 30 M€, la charge à étaler relative à l'opération de remise de dettes pour 21 M€ et, pour le solde, divers actifs et comptes de régularisation.

■ Les transferts à régler et comptes de régularisation, au passif du bilan (19), d'un montant de 0,3 Md€, comprennent les intérêts courus sur instruments financiers et les ajustements et écarts sur devises, les indemnités de remboursement anticipé attendues, les taxes à collecter ainsi que les échéances réglées par le Maroc dans le cadre de l'opération de garantie des emprunts Maroc, pour environ 276 M€. Le solde de 55 M€ correspond aux comptes créditeurs et aux transferts de fonds en instance.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE L'AFD

Le tableau d'analyse du résultat présenté en page 96, donne une présentation synthétique du compte de résultat, en respectant le règlement CRC n°2000-03 et en faisant apparaître les soldes intermédiaires de gestion. Toutefois, dans ce tableau, certains produits et charges, qui comptablement font l'objet d'enregistrements distincts, ont été compensés dans un souci de simplification et dans la mesure où les faire figurer séparément en produits et charges n'est pas significatif de l'activité de l'établissement.

Les produits d'exploitation bancaire

Sur ces nouvelles bases, les produits d'exploitation bancaire, d'un volume de 816,9 M€, sont constitués pour l'essentiel par :

- **Les produits sur prêts et garanties**, pour 500,5 M€, qui sont les intérêts et commissions sur prêts et garanties, perçus au titre de l'activité pour compte propre de l'AFD. Conformément à la réglementation, ce montant est établi net des intérêts impayés sur créances douteuses et des pertes nettes sur créances irrécouvrables relatives aux intérêts sur créances douteuses ;
- **Les bonifications sur emprunts**, pour 147,9 M€, qui correspondent aux bonifications versées par l'Etat français pour réduire le coût de certains emprunts de l'AFD. Economiquement, elles viennent en déduction des charges sur emprunts ;

■ **Les produits de placement et produits sur participations**, pour 56,3 M€; les produits de placements (53,0 M€) sont générés par la trésorerie court terme, (y compris la contrepartie des comptes de dépôts des filiales), ainsi que par le portefeuille d'investissement ;

■ **Les commissions d'intervention**, pour 21,2 M€. Elles regroupent les commissions versées par l'Etat à l'AFD, d'une part, pour ses activités de subventions et d'ajustement structurel (17,5 M€) et, d'autre part, pour la gestion des dons et prêts du Trésor (1,6 M€), ainsi que diverses commissions (2,1 M€) ;

■ **Les produits accessoires et divers**, qui s'élèvent à 27,1 M€, comprennent, pour l'essentiel, la couverture des charges engagées par l'AFD dans la mise à disposition de moyens au profit de tiers ;

■ **Les produits sur opérations FRPC du FMI**, pour 64,0 M€ qui sont compensés par des charges du même montant, à l'exception de la rémunération de gestion perçue par l'AFD qui s'élève à 0,7 M€.

COMPTES DE RÉSULTAT 2001 ET 2002

en millions d'euros

CHARGES	2001	2002	PRODUITS	2001	2002
Charges nettes sur emprunts	456,1	424,6	Produits sur prêts et garanties	508,6	500,5
			<i>dont provisions sur intérêts impayés douteux et pertes sur intérêts</i>	<i>-80,6</i>	<i>-60,0</i>
			Bonifications	153,3	147,9
Intérêts versés sur comptes de dépôts	6,9	7,5	Produits sur placements et participations	54,7	56,3
			Commissions d'intervention	20,3	21,2
Autres charges financières	23,5	22,6	Produits accessoires et divers	30,2	27,1
Charges sur opération FRPC-FMI	84,5	63,2	Produits sur opération FASR-FMI	86,0	64,0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	571,1	518,0	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	853,1	816,9
Produit net bancaire	282,0	298,9			
Charges générales d'exploitation	120,2	125,4			
Dotations nettes aux amortissement des immo.	12,4	14,4			
Total charges d'exploitation non bancaire	132,6	139,7			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	149,4	159,2			
Coût du risque (-)	-82,7	-79,7			
Résultat net d'exploitation	66,7	79,5			
Gains (+) et pertes (-) sur actifs immobilisés	7,2	-3,7			
Résultat courant	73,9	75,7			
Opérations exceptionnelles et impôts	-2,6	-0,3			
Dotations nettes aux provisions du FRBG (-)	-33,0	-35,0			
RÉSULTAT NET	38,3	40,4			

Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire, d'un volume de 518 M€, sont constituées par :

- Les charges sur emprunts, pour 424,6 M€, qui correspondent aux intérêts sur les emprunts contractés par l'AFD pour financer son activité pour compte propre ;
- Les intérêts versés sur les comptes de dépôts, pour 7,5 M€, égaux à la rémunération servie par l'AFD sur les comptes courants ouverts chez elle principalement par ses filiales ;
- Les autres charges financières, pour 22,6 M€, qui comprennent pour 15,8 M€ l'étalement comptable d'un versement de 116 M€ à l'Etat réalisé en 1997 comme contribution aux remises de dettes antérieures. L'AFD verse en outre à l'Etat une contribution aux réaménagements de dettes décidées par le Club de Paris, représentant 7 % des règlements qu'elle perçoit aux titres des accords de consolidation (0,2 M€). Enfin, ce poste inclut les produits de placements réalisés pour compte de tiers, reversés à ces derniers (6,2 M€), et des charges financières diverses.

Le produit net bancaire s'établit à 298,9 M€, contre 282,0 M€ en 2001. Les frais généraux, qui s'élèvent à 125,4 M€, sont constitués à 77 % par les frais de personnel (96,3 M€), en baisse par rapport à 2001, exercice au cours duquel une charge élevée correspondant à l'actualisation des engagements sociaux, et notamment la prise en compte des mutuelles des retraités, avait été enregistrée.

Les dotations nettes aux amortissements, qui s'élèvent à 14,4 M€.

Le résultat brut d'exploitation, calculé sur la base du produit net bancaire défini précédemment, s'établit à 159,2 M€.

Le coût du risque s'élève à 79,7 M€, dont 57,1 M€ de provisions pour risques et charges constituées pour couvrir les risques encourus par l'établissement, dont le risque pays, sur ses activités pour compte propre qui ne bénéficient pas de la garantie de l'Etat français. Il comprend également les dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'actifs (20,3 M€) et des passages en pertes (en capital) d'un montant de 2,3 M€. Le résultat d'exploitation s'élève à 79,5 M€.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés pour - 3,7 M€ comprennent les provisions complémentaires constituées sur les participations et les passages en perte relatifs à des projets informatiques.

Le résultat courant s'établit à 75,7 M€.

Les opérations exceptionnelles et impôts sont de montant négligeable.

Les dotations nettes aux provisions du FRBG, sur décision de la Direction générale, s'élèvent à 35 M€, pour porter le FRBG à 460 M€.

Le résultat net de l'AFD s'établit à 40,4 M€ en 2002 ; il est affecté en totalité en réserves. Les ratios bénéfice net sur dotations et réserves, d'une part, bénéfice net sur total du bilan, d'autre part, s'établissent respectivement à 4,4 % et 0,25 %.

Direction artistique, réalisation et coordination : Citéscom (Tél. : 01 42 87 57 13)

Crédits photos :

■ Agence Française de Développement

p. 11 ; 29 ; 30 ; 32 ; 39 ; 40 ; 41 ; C. Pinson : 42 ; M. Sleptsov : 46 ; 55 ; 63 ; 69 ; 87 ; 89 ; 93 ; 97.

D. Riffet : p. 12 ; 21 ; 23 ; 31 ; 38 ; 39 ; 40 ; 42 ; 43 ; 47 ; 48 ; 68 ; 80 ; 85 ; 86 ; 87 ; 88 ; 91.

E. Sellato : couverture ; p. 3 ; 5 ; 9 ; 29 ; 32 ; 35 ; 53 ; 69 ; 81 ; 87 ; 84 ; 87 ; 94.

■ Institut de Recherche pour le Développement

E. Bernus p.69 ; M. Dukhan : p.53, 61, 64 ; P. Laboute : p.56 ; B. Moizo : p. 29, 41 ; M. Montoroi : p.40 ; M. Monzier : p.9 ;

J. Orempuller : p.55, 56, 66 ; A. Rival : p.29 ; F. Sodter p.60.

■ Ciric

L. Amans : p. 34, 48 - P. Deloche : p. 8, 24, 27, 34, 36, 78 - E. Fagnou : p. 17, 23, 64 - J-C. Gadmer : p.9 - M. Gounot : p. 20 - C. Lenars : p. 31, 47 - A. Lepage : p. 12, 15 - P. Lissac : p. 13, 19, 20, 21, 22, 25, 35, 44, 45, 56, 65, 94 - J-M. Mazerolle : p. 53, 65 - A. Pinoges : p. 9, 10, 11, 14, 26, 33, 49, 72, 78, 95 - S. Sprague : p. 14, 25, 26, 28, 33, 90 - P. Thébault : p. 58, 60, 84.

■ Urba Images

F. Achdou : p.59 ; P-E. Charon : p. 58 ; J-F. Fourmond : p. 52.

ISSN 1299-0094 - Dépôt légal : juin 2003